

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---

# CONSEIL GENERAL

---

PROCÈS-VERBAUX DES DELIBERATIONS

---

lère Session Extraordinaire de Janvier 1981

SEANCES DES 20, 21 ET 22 JANVIER 1981

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

SEANCE DU MARDI 20 JANVIER 1981

Présidence de M. François Mitterrand, président

Le 20 janvier 1981, à 11 heures 40, Mmes et MM. les Conseillers généraux de la Nièvre se sont réunis à la Préfecture de la Nièvre en 1ère session extraordinaire de 1981.

**PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE**

M. Jean Béréaux, préfet de la Nièvre, — à la séance.

Sont présents : MM. Bardin, le Dr Benoist, le Dr Berthier, Berthelin, Besson, Cabaret, Mlle Chamberland, MM. Clair, Clément, Mme Couy, MM. le Dr des Loges, le Dr Drollet, Durif, Mlle le Dr Fie, MM. Gauthé, Girard, Goutard, Grappeau, Guillemot, le Dr Joussier, Lambert, Mme Lavigne, MM. Martin, Mitterrand, Noël, Pessac, Mme Saury, M. le Dr Vignaux.

Sont excusés : MM. Harris, le Dr Signé.

1ère session extraordinaire de 1981

Séances des 20, 21 et 22 janvier 1981

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Préfet

La 1ère session extraordinaire de 1981 du Conseil général est ouverte. Je la commencerai en vous communiquant les excuses de M. Harris qui sera absent aujourd'hui, qui sera là demain et de M. le Dr Signé retenu pour des raisons professionnelles.

J'ai à vous signaler le départ de M. Ravier, directeur départemental des Polices urbaines nommé à Arras et son remplacement par M. Carré qui arrive d'Albi et auquel je vous prie de lui adresser mes saluts de bienvenue.

## SEANCE DU MARDI 20 JANVIER 1981

Présidence de M. François Mitterrand, président

Le 20 janvier 1981, à 11 heures 40, Mmes et MM. les Conseillers généraux de la Nièvre se sont réunis à la Préfecture, dans la salle de leurs délibérations pour tenir la 1ère session extraordinaire de 1981.

M. Jean Béreaux, préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

Sont présents : MM. Bardin, le Dr Benoist, le Dr Berrier, Berthier, Besson, Cabarat, Mlle Chamberland, MM. Clair, Clément, Mme Couty, MM. le Dr des Etages, le Dr Dollet, Durif, Mlle le Dr Fié, MM. Gauthé, Girand, Gontard, Grosjean, Guillaume, le Dr Journiac, Lambert, Mme Lavergne, MM. Martin, Mitterrand, Noël, Paganie, Mme Saury, M. le Dr Vimeux.

Sont excusés : MM. Harris, le Dr Signé.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**M. le Président** : La 1ère session extraordinaire de 1981 du Conseil général est ouverte. Je la commencerai en vous communiquant les excuses de M. Harris qui sera absent aujourd'hui, qui sera là demain et de M. le Dr Signé retenu pour des raisons professionnelles.

J'ai à vous signaler le départ de M. Ravier, directeur départemental des Polices urbaines nommé à Annecy et son remplacement par M. Cure qui arrive d'Ajaccio auquel j'adresse mes souhaits de bienvenue.

Enfin, je ne manquerai pas à la tradition en vous adressant pour cette première session, mes vœux de nouvel an, même s'ils ont près de trois semaines de retard.

Sur le plan personnel, nous avons le plus souvent échangé les souhaits que nous devons à l'amitié ou à la cordialité. Je fais des vœux plus encore pour notre assemblée et pour le département de la Nièvre affronté à de nombreux périls, assailli par la crise comme la France toute entière. Je forme des vœux pour que notre gestion, notre soin à l'égard des populations diverses de ce département nous permettent à la fois de tenir le coup face au développement d'une situation dont nous ne sommes pas maîtres au niveau d'un département, et pour que sur le plan national les données nous soient permises de changer autant qu'il le faudra cette situation. Je n'ai rien d'autre à ajouter, mais je crois que M. le Préfet voudrait lui même s'adresser à vous.

*M. le Préfet* : M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, les 118 rapports que vous aurez à examiner au cours de cette session et qui ont pu, grâce à l'effort de mes services, vous être adressés quinze jours avant l'ouverture de vos débats, sont essentiellement centrés sur le projet de budget 1981 qui, cette année, dépasse les 400 millions, 40 milliards de centimes.

Quelles en sont les principales caractéristiques ? D'abord, ce projet, pour la 2ème année consécutive comporte, pour un certain nombre d'investissements, d'ailleurs plus nombreux que l'année dernière, la distinction entre programmes et échéanciers de paiement. Cela permet une gestion plus près des réalités. En ce qui concerne les crédits de report, je ne serai en mesure de vous donner un bilan exact de ce système qu'aux vues du compte administratif, c'est-à-dire au mois de juin 1981.

Vous retrouverez, dans ce document, la traduction de vos décisions antérieures, notamment votre important effort pour la voirie départementale, l'agriculture, les équipements scolaires, les équipements sanitaires et sociaux, les aides à la construction. Il y a aussi des rapports sur les problèmes nouveaux dont notamment l'amorce de la construction de la cité administrative. Mais, à mon avis, le plus significatif est de souligner que l'augmentation importante du projet de budget, 21 % au total qui se répartissent en 32 % pour l'investissement et 18 % pour le fonctionnement se limite au niveau des recettes, à un appel modéré à la fiscalité puisque celle ci n'est prévue pour l'instant qu'à hauteur de 13,72 %. Cela est possible pour deux raisons. D'abord une augmentation importante des recettes de l'Etat : 36 % pour le fonds de compensation de la T.V.A., plus de 19 % pour la dotation globale de fonctionnement. Ensuite, une augmentation importante du volume des emprunts, 29 millions contre 19 en 1980. Cette progression des emprunts n'est

possible que parce que la gestion antérieure du département a été bonne, mais elle nécessitera bien sûr une grande vigilance pour l'avenir. En effet, si je m'en tiens seulement à trois chiffres, la situation de la Nièvre est favorable ; le produit des emprunts par habitant est inférieur à la moyenne nationale, 77,00 F contre 92,00 F ; le rapport entre l'annuité de la dette brute sur les recettes réelles de fonctionnement est de 7,51 contre 13,5 ; enfin, la pression fiscale en 1980 a augmenté moins que la moyenne nationale, 12 contre 16,55. Donc nous pouvons augmenter et faire un bond dans cette direction, mais cela impliquera à partir de maintenant une surveillance plus rigoureuse de nos dépenses nouvelles, car une augmentation du poids de la dette qui serait supérieure soit au glissement monétaire soit à l'augmentation de la fiscalité locale impliquerait progressivement une restriction dans la possibilité de choix des autres dépenses. La vigilance devrait permettre sans aucun doute d'éviter ces obstacles.

Vous aurez aussi cette année à voter non seulement une masse d'impôts, mais le taux de chacune des quatre taxes. Au cours de l'année, les maires, les conseillers généraux ont été informés par deux fois de ces mécanismes nouveaux et le seront encore à partir de la fin du mois, mécanismes qui une fois compris sont en définitive, assez simples à mettre en œuvre et permettront très progressivement de moduler les taux des taxes en fonction des situations locales.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, en ce début d'année je renouvelle aux élus de ce département dont je partage les efforts et les inquiétudes, mes vœux les plus sincères pour 1981 en les assurant que l'Administration que je dirige dans ce département et les fonctionnaires qui en font partie n'ont d'autre ambition que d'être des hommes et des femmes chargés d'essayer de résoudre les problèmes parfois difficiles qui se posent à d'autres hommes et à d'autres femmes, et que grâce à cet effort en commun nous pourrions trouver les uns et les autres dans notre vie personnelle des temps de paix, de bonheur et d'amitié.

**M. le Président**

: Je vous remercie, M. le Préfet et permettez moi d'adresser les vœux que nous vous devons, à Mme Béreaux comme à vous même ainsi qu'à tous les fonctionnaires du département qui sont ici présents mais aussi à ceux qui participent à la vie et au développement de notre département. Mes chers collègues, nous allons, s'il vous plait procéder à la lecture des vœux comme il convient selon notre règlement, après quoi nous organiserons notre session. M. le Dr Berrier, vous avez la parole.

LECTURE DE VOEUX  
ORGANISATION DU TEMPS

**M. le Président** : Eh bien, maintenant, si vous voulez, chers collègues, nous allons voir comment nous organiserons nos travaux. Nous sommes invités à déjeuner par Mme et M. le Préfet de la Nièvre. A 15 heures est prévue la présentation du schéma des transports, salle Vauban, cela prendra 3/4 d'heure à peu près. Où en êtes-vous MM. les Présidents de commission ? M. le Président de la 1ère Commission ?

**M. le Dr Benoist** : M. le Président, en ce qui concerne la commission des finances, nous avons 90 dossiers à étudier, il en reste 54, c'est-à-dire à peu près la moitié dont les plus importants.

Sur l'ensemble du budget, M. le Préfet nous a fait une présentation, nous avons remarqué simplement plusieurs choses. D'abord, qu'il y avait une augmentation très rapide et inquiétante des crédits de fonctionnement. Ensuite, qu'à l'examen de certains dossiers nous demandons à nos collègues de bien vouloir étudier sur le fond les propositions qui sont faites par les architectes afin de ne pas toujours accepter leurs premières propositions. Enfin, nous avons pensé qu'il fallait réduire les propositions de M. le Préfet qui comportent 1,6 million supplémentaire à inscrire dans le budget. La commission des finances a estimé qu'il faudrait limiter ces inscriptions supplémentaires à une cinquantaine de millions anciens. Voilà les observations, en général, faites par la commission des finances.

**M. le Président** : A quelle heure aimeriez-vous vous réunir ?

**M. le Dr Benoist** : La commission des finances n'a pas vu le dossier très important, le n° 83 concernant les subventions, et il faudrait qu'elle l'étudie avant la réunion du Conseil général en commission.

**M. le Président** : Donc, vous pourriez vous réunir à 16 heures.

**M. le Dr Benoist** : Oui, tout de suite après la présentation du programme des transports, il nous faut à peu près une heure.

**M. le Président** : Une heure après quoi l'assemblée plénière aurait du grain à moudre. Donc, nous pouvons prévoir de 16 heures à 17 heures 30. Est-ce vrai aussi pour les autres commissions ? M. Paganie ?

**M. Paganie** : J'ai terminé, M. le Président.

**M. le Président** : Mlle le Dr Fié, pour la 3ème Commission ?

**Mlle le Dr Fié** : Il nous reste environ une douzaine de dossiers.

**M. le Président** : Donc, vous aurez aussi le temps de travailler, si la limite d'une heure 1/2 vous convient, de 16 heures à 17 heures 30. On pourrait donc reprendre la séance plénière à 17 heures 30, cela vous paraît raisonnable... On va dire 18 heures, ce qui permettrait une heure à une heure et demie de travail ensuite pour évaluer certains rapports avant que ne reprennent nos travaux demain.

#### NOUVELLE APPELLATION POUR LA REGION BOURGOGNE - NIVERNAIS

**M. le Président** : Vous savez que normalement l'ordre du jour de la matinée est épuisé.

Cependant, j'ai une question à vous poser.

J'ai pris l'initiative, mais après avoir pris des contacts qui me permettent de penser que j'exprimais là un vœu général. Lors de la réunion qui s'est tenue à Nevers avec MM. le Préfet de la Région et le Préfet de la Nièvre, j'ai exprimé le vœu que la région puisse changer de dénomination, cessant de s'appeler Bourgogne pour devenir Bourgogne-Nivernais. Il suffit de regarder une carte, et le hasard voulait qu'hier j'en ai une sous les yeux, une carte ancienne comme on les voyait dans les écoles communales avec les provinces peintes en vert, en rouge, colorées de façon très distincte et on voit nettement que le Nivernais s'inscrit comme une réalité historique très ancienne et qu'il n'a jamais été assimilé à aucune autre, sauf depuis que la Région existe, alors que toutes les autres provinces ou bien ont renoncé à leur appellation proprement dite, je pense en particulier aux pays de Loire ou bien se sont confondues avec d'autres départements, je

pense à la Région Nord - Pas-de-Calais qui est simplement l'addition de deux départements, en terme générique, Rhône-Alpes par exemple, ou Midi-Pyrénées. Par contre, chaque fois qu'une région s'est attribuée un nom de province, elle a tenu à le différencier si elle avait été ajoutée aux provinces voisines, c'est le cas par exemple de Languedoc-Roussillon, c'est le cas de Poitou-Charente.

On ne voit pas pourquoi en raison de l'originalité, de la spécificité nivernaise la Région ne s'appellerait pas Bourgogne-Nivernais, ce serait rendre justice à l'histoire, à la géographie, à la culture, au mode de vie et cela ne serait pas indifférent pour la représentation du Nivernais associé à une région comme la Bourgogne dont le rayonnement est très grand dans le monde. J'ai donc, lors de la séance du Conseil régional de la semaine dernière, posé la même question.

Je me permets de vous indiquer la procédure à suivre depuis une loi de 1973 pour modifier le titre d'une région, il faut que les départements intéressés ne demandent pas la création d'une autre région ou bien ne réduisent pas leur région à moins de trois départements. Ces conditions n'ont pas à être résolues, nous ne posons pas une question, il s'agit simplement d'un titre, d'une appellation, dans ce cas là, il suffit d'avoir l'accord des départements et l'accord du Conseil régional pour que le Gouvernement l'accepte, cela s'est déjà produit à deux reprises pour Provence-Côte d'Azur et pour Nord - Pas-de-Calais. Il n'y a donc aucune raison pour que la Nièvre ne bénéficie pas de cette jurisprudence. Il faut donc un vote du Conseil général de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Côte d'Or et de l'Yonne. J'en ai déjà parlé aux trois présidents : MM. Chamant, Palau et Billardon des autres départements de la région. J'ai le sentiment que cela devrait normalement suivre son cours mais il faut une décision. Je n'ai pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette session, car c'est une chose qui est disons un peu hors budget qui n'a pas d'incidence financière et donc hors rapport préfectoral. D'ailleurs, M. le Préfet n'y voit que des avantages, il n'y a aucun problème posé par l'Administration, je dois dire que j'ai reçu sur ce plan là le meilleur accueil de M. le Préfet de Région qui connaît également son histoire.

Je souhaiterais que nous puissions encourager les trois autres départements en prenant notre décision. Il serait singulier que la Nièvre soit le dernier département à se prononcer sur ce sujet, et si vous approuvez mes propos, je pense que M. le Préfet pourra transmettre l'approbation du Conseil général de la Nièvre.

Voyez-vous quelques objections ? Je pense qu'aucun Nivernais n'y verra le moindre inconvénient, au contraire, il ne pourra que se réjouir de voir la réalité historique et géographique de la Nièvre ainsi perpétuée.

Donc, s'il n'y a pas d'objections, nous transmettrons aux autres Conseils généraux la position de notre département, je vous dis, c'est de pure forme, c'est une question naturellement à peine posée et résolue. Enfin, puisqu'il faut se soumettre, ce qui est normal, à une procédure administrative, je dois considérer qu'elle sera remplie, si vous donnez votre accord à cette proposition, et si personne ne s'élève contre. Je peux considérer que l'assemblée unanime souhaite que les décisions soient prises dans ce sens, je ne me trompe pas... sans quoi je ferais voter naturellement, s'il y avait une seule opposition.

Pas d'oppositions ? Adopté.

Voilà, mes chers collègues, nous allons lever la séance qui reprendra à 18 heures.

La séance est levée à 12 heures 20.

SEANCE DU MARDI 20 JANVIER 1981

(après midi)

ORGANISATION DU TEMPS

La séance est reprise à 18 heures 15 sous la présidence de M. le Dr Berrier.

Sont absents : MM. le Dr Benoist, Harris, Mitterrand, le Dr Signé , excusés.

*M. le Président*

: Mes chers collègues, la séance est reprise, je vais vous dire ce que l'on pourrait faire. D'abord donner la parole à ceux qui ont encore des vœux à présenter, il est possible de le faire maintenant, demain ce sera terminé. Nous allons donc ensuite, après la présentation des vœux s'il y en a, examiner un certain nombre de rapports jusqu'à une heure que vous voudrez bien fixer. Il est 18 heures 20, on pourrait travailler jusqu'à 19 heures 45 par exemple si vous voulez, ou 19 heures 30 - 19 heures 30 ? parfait...

Demain, commission des finances à 10 heures 30, à 11 heures 30, réunion des trois commissions pour l'examen du rapport 83 concernant les subventions en séance privée de façon à ne pas déranger les fonctionnaires de l'Administration préfectorale, et séance plénière demain à 15 heures 30.

Voilà le programme, je donne donc la parole à ceux qui ont des vœux à présenter.

**M. Le Président** : Nous allons maintenant examiner un certain nombre de rapports jusqu'à 19 heures 30 comme vous l'avez décidé, mais pour changer un petit peu, au lieu de commencer par la droite, je commencerai par la gauche, et je donne la parole à M. Gontard, s'il a des rapports.

### ETUDE HYDRAULIQUE DE LA NIEVRE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 35.

**Rapport de M. Gontard :**

Au cours de sa session de juin 1978, le Conseil général a décidé d'entreprendre une étude hydraulique de la Nièvre. Cette étude a été confiée par un marché négocié au Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon. Nous sommes aujourd'hui en possession d'un volumineux dossier fort détaillé et très complexe, fruit de l'enquête hydraulique qui s'est déroulée sur les années 1979 et 1980.

Afin d'étudier de façon approfondie et de définir, par ordre de priorité les travaux qu'il conviendrait d'engager à partir de cette étude, votre 2ème Commission vous propose d'adopter la constitution d'une commission spécialisée qui comprendrait 4 conseillers généraux auxquels pourraient s'associer les maires des communes concernées, l'Agence de bassin, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, l'A.S.A. de la Nièvre ainsi que les services concernés D.D.E. et D.D.A.

Nous proposons les conseillers généraux suivants si vous adoptez le présent rapport pour composer cette commission : MM. Cabarat, Martin, Besson, Gontard.

**Adopté.**

## AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA S.A.E.M.A.N.

### Rapport de M. le Préfet :

Numéro 76.

### Rapport de M. Besson :

L'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1980, a décidé de porter le capital social à 571 400,00 F.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de 714 actions nouvelles de 100,00 F qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 7 actions anciennes.

Les actionnaires devront «faire leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou des droits nécessaires, pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles, la répartition ne pouvant, en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'action nouvelle, ceux d'entre eux qui n'auraient pas un nombre suffisant de titres pouvant se réunir pour exercer leurs droits, mais sans qu'il puisse en résulter une action indivise».

L'assemblée générale a en outre décidé de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

- «le capital social est fixé à 571 400,00 F, il est divisé en 5 714 actions de 100,00 F chacune, toutes de même rang et entièrement libérées, portant les numéros 1 à 5 714.

Il sera à nouveau majoré de 1,00 F par habitant de la commune intéressée, lorsque le nombre total des habitants des communes intéressées, sur le territoire desquelles la société interviendra pour des opérations de rénovation dépassera 71 400».

Actuellement le département détient 51 % du capital social de la S.A.E.M.A.N. (2 550 actions) la ville de Nevers 14 % (700 actions).

La participation globale des 2 Collectivités locales est de 65 % le maximum prévu par l'article 5 du décret du 20 mai 1955.

Il est précisé que le département ne détient pas un nombre d'actions multiple de 7. Son attribution étant de 364 actions nouvelles, ainsi 2 titres sont dégagés sur lesquels il ne pourra exercer son droit d'attribution et il ne peut être question pour lui d'acheter 5 autres droits pour obtenir une action supplémentaire.

Votre 1ère Commission vous propose d'accepter :

- l'augmentation du capital social de la S.A.E.M.A.N., telle qu'elle a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire,
- l'attribution de 364 actions nouvelles gratuites au département,
- la modification apportée à l'article 6 des statuts de la S.A.E.M.A.N. relatif au capital social,
- et la cession éventuelle à un actionnaire privé des 2 droits d'attribution non utilisés par le département, auquel cas il conviendrait de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents se rapportant à cette cession.

Tenant compte de l'application de l'article 31 des statuts de la S.A.E.M.A.N. et par ailleurs des directives ministérielles du 17 août 1964, la délibération du Conseil général et celle de la municipalité de Nevers seront transmises à l'Administration centrale aux fins d'approbation.

Cet envoi sera effectué, lorsque M. le Préfet sera en possession des pièces suivantes, obligatoirement jointes au dossier :

- rapport des services de la Trésorerie Générale de la Nièvre sur l'augmentation du capital social de la S.A.E.M.A.N.,
- état présentant la répartition des actions nouvelles entre les actionnaires privés, afin qu'il puisse être vérifié que la participation globale du département et de la ville de Nevers n'excède pas 65 %.

Attribution des 2 droits non utilisés - le S.I.E.N. avait précédemment fait acte de candidature auprès de la S.A.E.M.A.N. pour une attribution d'actions. N'ayant pas obtenu satisfaction, votre 1ère Commission, concernant l'attribution des deux droits non utilisés, émet l'avis que proposition soit faite au S.I.E.N.

**Adopté.**

#### GESTION DU FONDS SCOLAIRE DEPARTEMENTAL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

**Rapport de M. le Préfet :**

## Rapport de M. Bardin :

Constatant :

- d'une part la stagnation en francs courants (le taux est demeuré inchangé depuis 1965) et, du fait de l'inflation, la régression, en francs constants du montant du fonds scolaire,

- d'autre part les besoins importants des communes dans le domaine des petites réparations dans les locaux scolaires,

notre assemblée a décidé lors de sa session du 21 octobre 1980 d'affecter le produit de l'allocation scolaire au programme de constructions nouvelles ou de grosses réparations et de financer le programme de petites réparations par des crédits départementaux susceptibles, eux, d'évolution positive. C'est donc la dernière année où nous avons à nous prononcer sur la répartition de ce fonds scolaire départemental, tout du moins dans le domaine des petites réparations dans les locaux scolaires.

Les ressources du fonds, compte tenu des montants versés aux communes et aux établissements d'enseignement public, peuvent être évaluées ainsi :

- enseignement élémentaire et préscolaire : (26 531 élèves)

$$(39,00 \text{ F} - 10,00 \text{ F}) \times 26\,531 = 769\,399,00 \text{ F}$$

- enseignement du 1er cycle du second degré : (12 181 élèves)

$$(39,00 \text{ F} - 15,00 \text{ F}) \times 12\,181 = 292\,344,00 \text{ F}$$

Soit au total 1 061 743,00 F

Compte tenu de deux reliquats (9 626,00 F et 1 903,00 F), c'est donc au total 1 073 272,00 F dont nous avons la disposition.

Cette somme serait répartie ainsi :

1 - subventions en annuités aux communes pour construction ou achats de bâtiments scolaires neufs : 19 900,00 F

2 - subventions en annuités aux communes au titre de l'amortissement des emprunts contractés pour construction, achat ou réparation de locaux scolaires : 49 900,00 F

3 - subventions aux communes pour les opérations de petites réparations aux locaux scolaires : 1 002 100,00 F

Le total : 1 071 900,00 F laisse apparaître un reliquat de 1 373,00 F.

L'utilisation de ce fonds scolaire cantonal, compte tenu d'éléments fournis après l'élaboration du rapport de M. le Préfet,

- Donzy : travaux de ravalement, de peinture et de vitrerie à l'école maternelle,
- Poiseux : barrière de la cour de l'école et travaux d'électricité dans une classe,
- Nevers-Nord : 59 943,00 F de travaux à l'école Victor Hugo,  
55 177,00 F de travaux à l'école maternelle du Maupas,

ne pose qu'une interrogation au niveau du canton de Dornes.

En effet, dans ce canton 12 031,00 F sont destinés à subventionner des travaux au collège et le bénéficiaire en est le S.I. de gestion du C.E.G.

Il faut rappeler que la ventilation du fonds entre les cantons se fait au prorata des classes maternelles et élémentaires et que ce fonds est destiné à financer les petites réparations dans ces mêmes locaux.

L'utiliser dans des bâtiments du 1er cycle du second degré appauvrit donc au niveau du canton concerné le montant disponible, bien modeste au départ, pour les classes élémentaires et maternelles.

Votre 3ème Commission demande donc dans les meilleurs délais une nouvelle répartition du fonds scolaire dans ce canton et vous propose de donner délégation à votre commission départementale pour l'examiner et l'approuver.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Bardin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 1 071 900,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

CINQUIEME SEMAINE DE TRAVAIL MANUEL  
DEMANDE DE SUBVENTION

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 90.

**Rapport de M. Bardin :**

M. le Préfet de Région exprime le désir que les Conseils généraux de la Région Bourgogne apportent, en complément d'une subvention accordée par le Secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels, une participation destinée à permettre l'équilibre financier d'une manifestation régionale organisée, du 15 au 24 janvier, sur le thème «le travail manuel des régions».

Votre 3ème Commission émet un avis défavorable à cette demande. Elle estime que l'aide du département doit s'appliquer dans ce domaine, en priorité, à des opérations créatrices d'emplois, comme par exemple le Centre National d'Initiation de Formation et de Perfectionnement de la poterie et du grès (C.N.I.F.O.P.) de Saint Amand en Puisaye.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Bardin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'ASSOCIATION  
D'ETUDE POUR LA COORDINATION DES ACTIVITES REGIONALES  
MUSICALES DE BOURGOGNE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 91.

**Rapport de M. Bardin :**

L'Association d'Etude pour la Coordination des Activités Régionales Musicales de Bourgogne (A.S.S.E.C.A.R.M.-Bourgogne) régie par la loi de 1901, subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Education, a pour mission de développer les actions en faveur de la musique.

Elle est en particulier à l'origine de l'ouverture (octobre 1980) du Centre d'art polyphonique de Bourgogne dont la vocation est de répondre aux divers besoins de formation et de perfectionnement des chorales de la région. Ce Centre doit mettre en place en 1981 un programme d'activités pour la formation des cadres, des professeurs et des amateurs, pour la diffusion de concerts vocaux en milieu rural.

Ces opérations seront réparties dans les quatre départements de Bourgogne. Le budget de fonctionnement 1981 de ce Centre d'art polyphonique de Bourgogne s'équilibre en dépenses et recettes à 530 000,00 F. Il fait appel dans ses prévisions à une participation de 40 000,00 F de chacun des départements.

Dans l'immédiat, l'A.S.S.E.C.A.R.M. sert de support au lancement de ce Centre d'art polyphonique et son bureau ne fait place à aucun représentant des Collectivités locales. M. le Préfet de Région (président) et des fonctionnaires du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale occupent tous les postes de responsabilité du bureau.

Votre 3ème Commission souhaite donc en 1er lieu, outre des éléments plus détaillés sur les buts et les moyens de ce Centre, que son autonomie soit garantie et qu'en particulier sa gestion ne soit pas assumée par une autre association, ce qui suppose un bureau indépendant où une place sera réservée aux collectivités. Ces conditions étant remplies si une nouvelle demande de subvention, tenant compte du poids démographique des départements, de leur densité en associations musicales, de l'ampleur de la tâche à mener, est présentée, votre 3ème Commission l'examinera avec l'attention qu'elle mérite. Dans l'attente, elle vous propose de repousser cette demande.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Bardin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

#### AIDE SPECIALE RURALE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 106.

**Rapport de M. Bardin :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Elle regrette que la liste des bénéficiaires des aides au développement régional n'ait pas été modifiée lors de la prorogation jusqu'au 31 décembre 1981 de cette forme d'aide et, qu'en particulier, le canton de Fours en soit toujours exclu.

**Adopté.**

AIDE DU DEPARTEMENT A L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL  
MOYENS EN PERSONNEL - MISSIONS ET TRAVAUX

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 116.

**Rapport de M. Bardin :**

Lors de notre session du 22 octobre 1980, outre des décisions de principe concernant la création de deux postes de conseillers et le versement aux jeunes agriculteurs, lors de leur installation, d'une aide de 5 000,00 F, complémentaire de celle de l'Etat, nous avons souhaité qu'un rapport complet présentant les missions et travaux réalisés par les personnels payés sur le budget départemental, ou grâce à des subventions départementales, tant à la D.D.A. que dans les différents organismes agricoles, nous soit présenté.

Ce rapport constitue une réponse succincte à cette interrogation et précise que 24 agents départementaux (en dehors du personnel de service constitué par 2 postes 1/4 de femmes de ménage) œuvrent dans les services extérieurs du Ministère de l'Agriculture.

- 18 sont affectés à la Direction départementale des Services Vétérinaires ;

- 5 sont affectés au Service du Génie rural, des Eaux et Forêts ;

- 1 secrétaire est rémunérée à temps partiel au poste de Nevers de la circonscription Bourgogne-Franche Comté de la protection des végétaux.

Ces nombres sont révélateurs de l'importance d'une part, de l'aide technique directe, complémentaire de certaines de nos aides financières et, d'autre part, de l'aide indirecte sous forme de contributions aux tâches administratives que nous apportons aux agriculteurs et aux ruraux.

En ce qui concerne les organisations professionnelles agricoles, nos aides financières sont accordées à des actions et non à des agents et l'on peut se borner à citer les plus importantes (montant 1980) :

- Chambre d'Agriculture :

S.U.A.F. : 290 000,00 F (formation et information des agriculteurs ; prise en charge de 3 postes d'animateurs) ;

S.U.A.D. : 50 000,00 F (un poste de conseiller en bâtiment) ;

- Centre d'économie rurale et de comptabilité :

15 000,00 F (aide à la tenue de la comptabilité)

- Fédération départementale des C.U.M.A. :

15 000,00 F (aide à la gestion)

- Comité départemental de l'habitat rural :

83 000,00 F (développer l'information de façon à remettre en état le patrimoine immobilier)

- Centre départemental des jeunes agriculteurs :

35 000,00 F (participation à la prise en charge d'un animateur formation-information - installation des jeunes)

- S.I.C.A. Médicavet :

60 000,00 F

Cette liste montre la priorité que le Conseil général attache au développement agricole en général.

Elle montre aussi les risques qu'il y aurait à multiplier la dispersion des subventions entre organismes, certaines actions semblables étant quelquefois engagées par des organismes différents.

*M. Cabarat* : Ce n'est peut-être pas l'objet de ce rapport, je suis un peu pris au dépourvu, mais que se passe-t'il finalement en ce qui concerne l'aide de 5 000,00 F aux jeunes agriculteurs ? Elle a été votée je le sais bien dans son principe, mais il y a un autre rapport, et j'imagine que pour les conseillers également.

*M. le Président* : C'est un autre rapport, M. Cabarat. Je donne la parole à M. Bardin qui l'a demandée.

*M. Bardin* : C'est le rapport 41 qui traite de ces problèmes et qui sera abordé demain.

*M. le Président* : Bien, merci M. Bardin.

*M. le Dr des Etages* : Je voudrais demander au rapporteur quel est le total des aides qu'il a annoncées.

**M. Bardin** : Le total n'a pas été fait, mais je peux répondre au Dr des Etages que lors de la session exceptionnelle sur les problèmes agricoles, je n'ai plus la somme en mémoire, nous avons arrêté le montant total des aides directes ou indirectes du département en direction du monde agricole.

**M. le Préfet** : Pour rassurer M. Cabarat, je voudrais lui préciser que la dotation de 5 000,00 F est inscrite au budget primitif de 1981.

**M. Cabarat** : Le but de ma question était de savoir les conditions d'attribution qui étaient retenues par la commission des finances.

**M. le Président** : C'est un autre rapport, M. Cabarat. Le rapport est adopté.

SERVICE SPECIAL HEBDOMADAIRE DE TRANSPORTS D'ELEVES  
A DESTINATION DE CORBIGNY (CLASSES DYSLEXIQUES)

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 16.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

Depuis la décision de notre assemblée du 2 juillet 1968, le département participe pour 82,50 % aux frais de transport engagés par les familles d'enfants dyslexiques internes au collège de Corbigny et acheminés actuellement dans le cadre de la ligne de voyageurs Nevers - Corbigny - Montsauche.

L'association des parents d'élèves demande l'extension de cette mesure pour les internes qui sont actuellement scolarisés en 4ème et 3ème récemment ouvertes aux dyslexiques.

Votre 3ème Commission a émis un avis favorable à cette demande qui concerne 6 élèves des classes de 4ème et 3ème.

La dépense totale pour l'ensemble des classes serait alors de 14 500,00 F et la part du département à 11 960,00 F qui sera prélevée sur le crédit inscrit au B.P. 1981 au chapitre 944-1 article 691 «subventions exceptionnelles - ramassage des élèves de l'enseignement secondaire».

Lors de l'examen de ce rapport, votre 3ème Commission a évoqué le rapport de M. Bardin de la session du 3 juin 1980 sur la prise en charge par le département du transport des élèves internes.

Le maintien de la participation des familles, de 70,00 F par enfant a été confirmé et cette somme a été prise pour un minimum.

La participation du département devrait être étendue à l'ensemble des internes après une étude plus approfondie regroupant hors session, les 1ère et 3ème Commissions et les fonctionnaires concernés.

#### **Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Vimeux, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

La somme de 11 960,00 F sera prélevée sur le crédit inscrit au budget primitif de 1981, au chapitre 944-1 - article 691-1.

**Adopté.**

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1981  
DE L'ECOLE NORMALE MIXTE DE NEVERS - PARTICIPATION AUX DEPENSES  
DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NORMALE DE DIJON AU TITRE DES INSTITUTEURS  
DE LA NIEVRE SUIVANT LES COURS DES CENTRES DE FORMATION DES PROFESSEURS  
D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET DES MAITRES POUR L'ENFANCE INADAPTEE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 18.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

**A) Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Normale mixte de Nevers -**

Au titre de l'année 1981, Mme la Directrice de l'Ecole Normale sollicite l'inscription au budget départemental, de crédits destinés à assurer le fonctionnement de son établissement, de l'école annexe, du restaurant administratif et de l'Université du 3ème âge.

Les dépenses pour l'Ecole Normale s'élèvent à . . . . .	463 894,00 F
Les dépenses pour l'école annexe s'élèvent à . . . . .	158 469,00 F
Soit pour ces deux établissements. . . . .	622 363,00 F
Les dépenses pour le restaurant administratif s'élèvent à . . . . .	102 781,00 F

La part la plus importante est une somme de 86 630,00 F en vue de l'acquisition d'une machine à laver.

Pour l'Université du 3ème âge, il est prévu une somme de . . . . . 28 211,00 F

Ce montant de 622 363,00 F est en augmentation de 13,24 % par rapport à la dotation ouverte au budget primitif en 1980.

Ce crédit figure au projet de budget primitif au chapitre 943 (enseignement) sous chapitre II article 6 409 «participations aux frais des services publics».

**B) Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Normale de Dijon -**

Dans cet établissement, deux élèves originaires du département suivent les cours des Centres de formation des professeurs d'enseignement général et des maîtres pour l'enfance inadaptée.

Pour l'année scolaire 1980-1981, une subvention de 300,00 F calculée sur la base de 150,00 F par élève est inscrite au chapitre 943-II article 6 409.

Avis favorable de la 3ème Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Vimeux, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTÉES PAR DIVERSES ASSOCIATIONS

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 84.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

1) - La demande de subvention présentée par l'Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc a reçu un avis défavorable de la 3ème Commission.

Elle ne veut pas en effet enfreindre la règle de ne pas participer aux dépenses d'investissements des associations.

La commission des subventions a déjà proposé l'inscription au projet de budget d'une somme de 5 000,00 F pour le congrès (contre 3 300,00 F en 1980).

2) - Bureau d'accueil des travailleurs étrangers

La 3ème Commission constate que cet organisme rattaché à l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) ne semble pas bénéficier normalement de la part qui lui revient de la subvention (7 000,00 F en 1980 et 7 700,00 F en 1981) accordée chaque année, et le déplore.

La subvention de 10 000,00 F demandée par le bureau d'accueil était destinée à l'achat d'un photocopieur.

La 3ème Commission souligne une fois de plus que les subventions sont destinées au fonctionnement des associations et non à leurs investissements.

Compte tenu des renseignements qu'elle possède, elle estime qu'un photocopieur doit pouvoir être mis à la disposition des trois services de l'U.D.A.F. (tutelles, U.D.A.F. et bureau d'accueil).

Pour ces motifs, en vue d'aider dans les meilleures conditions ces trois organismes associés dans une même « union », et consciente des services qu'ils peuvent rendre à l'ensemble des familles françaises, la 3ème Commission vous propose de porter, exceptionnellement, la subvention de 7 700,00 F déjà prévue pour 1981 à 10 000,00 F pour l'U.D.A.F. à charge à elle de les répartir, de la façon la plus judicieuse et la plus efficace entre ces trois organismes.

3) - A la majorité, votre 3ème Commission a rejeté la demande de subvention exceptionnelle de 6 000,00 F présentée par le Groupe d'émulation artistique du Nivernais.

Cette aide était destinée au renouvellement partiel du matériel d'exposition et le problème des subventions des investissements a été une fois de plus évoqué. Cette association bénéficie cette année d'une subvention de 3 300,00 F inscrite au projet de budget primitif de 1981.

4) - Votre 3ème Commission vous propose d'inscrire 2 000,00 F de subvention pour le Groupe français d'éducation nouvelle, groupe nivernais.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Vimeux au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 10 000,00 F est à inscrire au budget primitif pour le bureau d'accueil des travailleurs étrangers à l'U.D.A.F. (7 700,00 F + 2 300,00 F) et le crédit de 2 000,00 F pour le Groupe français d'éducation nouvelle, groupe nivernais.

**M. Bardin** : M. le Président, je trouve tout à fait louable que la 1ère Commission s'entoure d'avis autorisés pour une demande de subvention qui concerne finalement le domaine de l'éducation, mais je crois savoir que ce Groupe français d'éducation nouvelle, groupe nivernais, n'épouse pas parfaitement, c'est le moins que l'on puisse dire, les conceptions gouvernementales en matière d'éducation. Je comprends donc aisément que M. l'Inspecteur d'Académie ait finalement émis des réserves sur cette demande de subvention et donné des éléments qui ont pu entraîner la 1ère Commission à émettre un avis défavorable. Quant à nous, au niveau de la 3ème Commission, nous pensons que ce groupe français d'éducation nouvelle fait un travail intéressant au plan de la recherche pédagogique en particulier, et c'est ce qui a motivé cette demande d'inscription d'une subvention, fort modeste au demeurant, de 2 000,00 F. Il n'était pas dans nos intentions de demander une subvention importante pour ce groupe, c'était en quelque sorte un simple encouragement à persévérer car vous savez combien les problèmes de l'éducation sont importants actuellement et combien les réflexions de groupes divers peuvent être intéressantes et amener des prolongements positifs.

**M. le Président** : Je vous remercie, M. Bardin de ces précisions, je pense que je vais donner la parole au président de la commission des finances, M. Besson.

**M. Besson** : M. le Président, la 1ère Commission tel que l'a exprimé notre collègue M. Bardin avait pris une décision selon un avis, mais compte tenu de l'intervention de notre collègue M. Bardin, intervention qui ma foi pèse dans la balance, il faut le reconnaître, je pense que mes collègues seraient d'avis de revenir sur leur décision et probablement d'accorder la subvention de 2 000,00 F.

**M. Martin** : M. le Président, un simple mot pour dire que lors de la réunion de la commission des subventions, j'avais moi-même soulevé ce problème d'une subvention au groupe français d'éducation nouvelle. A titre personnel, je soutiens à 100 % mon collègue M. Bardin, car le problème est là ; on n'est pas obligé de subventionner quelqu'un qui travaille avec l'Inspection académique. Au contraire, je pense que ceux qui travaillent en dehors des structures officielles et qui font tout pour l'éducation nouvelle ont plus de mérite.

**M. le Président** : Merci, M. Martin.

**M. Besson** : Je pense que la 1ère Commission peut revenir sur sa décision.

**M. le Président** : M. le Président de la commission des finances exprime un avis, un des membres de la commission des finances est-il contre cet avis ? Cela ne semble pas le cas.

**M. le Président** : Me Noël a demandé la parole et ensuite M. le Dr Dollet.

**Me Noël** : Tout simplement pour dire qu'il s'agit maintenant, si j'ai bien compris d'un vote politique, dans ces conditions là je continuerai à voter contre.

**M. le Président** : Jusqu'à présent cela n'est pas tellement apparu.

**M. le Dr Dollet** : Je voulais simplement poser une question. Pourquoi ces demandes de subventions sont-elles disjointes de toutes les autres demandes qui sont au rapport 83, il serait préférable de les examiner en séance privée.

**M. le Président** : M. le Préfet nous précise que c'est parce que la commission des subventions a demandé que ces demandes spéciales soient disjointes de la totalité des demandes.

M. le Dr Dollet : On pourrait les examiner en séance privée demain, globalement.

M. le Président : On peut les examiner demain en séance privée, si vous en êtes d'accord. Si c'est l'avis de l'assemblée on remettra le travail sur le chantier demain matin. C'est l'avis de l'assemblée, on en reparlera demain en séance toutes commissions réunies, d'accord. En somme, il n'y a pas de suite donnée à ce rapport, M. le Dr Vimeux, on reprendra la question demain en séance privée, juste pour le dernier paragraphe puisque nous semblions d'accord sur les trois autres.

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR  
LA CHAMBRE DE METIERS DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 89.

Rapport de M. le Dr Vimeux :

Un troisième poste de moniteur de gestion a été créé en 1980, à la suite de la subvention de 81 000,00 F que nous avons accordée à la Chambre des Métiers de la Nièvre.

Une présence constante a pu être assurée dans les locaux de la Chambre des Métiers et des permanences supplémentaires ont été créées.

Pour continuer à faciliter son rôle de consultations et d'entretiens avec les artisans dans le cadre de l'opération programme d'amélioration de l'habitat, la Chambre des Métiers sollicite pour un montant de 76 000,00 F, le renouvellement de cette subvention.

La 3ème Commission vous propose l'inscription de cette somme de 76 000,00 F au budget primitif 1981.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Vimeux, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU  
COMITE DEPARTEMENTAL DE TRANSFUSION SANGUINE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 97.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

La 3ème Commission vous propose de reconduire M. le Dr Journiac en qualité de membre au Comité départemental de transfusion sanguine.

**Adopté.**

**CREATION D'UN BUREAU POSTAL  
A COULANGES LES NEVERS**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 115.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa communication.

**Adopté.**

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'EGLISE  
SAINTE BERNADETTE DU BANLAY**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 104.

**Rapport de M. le Dr Vimeux :**

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa communication.

**Adopté.**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PRESENTEE  
PAR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PLAGNY**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 88.

## Rapport de Mme Lavergne :

Le Centre de formation professionnelle agricole de Plagny, qui dépend du Ministère de l'Agriculture, a fait une demande de subvention exceptionnelle pour la réfection de la toiture d'un bâtiment.

Ce bâtiment, qui sert de garage aux cycles, motocyclettes et au matériel horticole risque d'être abandonné pour cause d'insécurité ce qui serait regrettable pour les services qu'il rend ainsi que pour la sauvegarde de l'architecture nivernaise, avec ses lucarnes à encadrement en pierre et son toit de petites tuiles.

Réparé, il ferait merveille dans le site de la côte de Plagny en bordure de la nationale 7. Actuellement il n'y offre qu'un aspect délabré de mesure abandonnée.

Pour refaire cette toiture, trois possibilités sont offertes. Les deux premières, efficaces et plus économiques consistent à la recouvrir de bardeaux d'asphalte pour un prix d'environ 20 000,00 F, la troisième également efficace mais plus onéreuse consiste à respecter son style et son architecture mais le devis se monte alors à 42 350,00 F.

En janvier et en octobre 1978 votre assemblée a déjà accordé une subvention exceptionnelle de 10 000,00 F pour la création d'une section horticole et une subvention également exceptionnelle de 120 000,00 F pour l'aménagement de dortoirs. D'autre part le Centre de Plagny a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 7 000,00 F en 1980 et dans le cadre du B.P. 81, la commission des subventions a retenu pour cet organisme une participation prévisionnelle de 7 700,00 F.

Votre 3ème Commission propose d'accorder pour sa toiture au Centre de Plagny une subvention de 25 000,00 F sous la condition expresse que soit préservé le style nivernais du bâtiment par la recherche d'un financement complémentaire auprès d'organismes concernés par la sauvegarde du patrimoine.

## Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Lavergne, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme avec inscription éventuelle à la D.M.1 en fonction des financements complémentaires espérés.

Adopté.

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR LE CENTRE REGIONAL  
ASSOCIE AU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 92.

**Rapport de Mme Lavergne :**

Le Conservatoire national des Arts et Métiers est un établissement d'enseignement supérieur dont la mission fondamentale est la promotion supérieure du travail. Il s'adresse à des personnes exerçant déjà une activité professionnelle. A partir de 1952 des Centres régionaux associés et agréés se sont créés ; celui de Bourges créé en 1959 s'est vu adjoindre successivement les annexes de Vierzon en 1960, Nevers en 1961 et Châteauroux en 1963.

Le budget de fonctionnement administratif et pédagogique du Centre de Bourges est essentiellement constitué par la subvention de l'Etat. Mais ce dernier, en supprimant en 1971 le bénéfice de la taxe d'apprentissage n'a pas comblé le déficit occasionné. Le Centre régional s'est alors adressé aux Collectivités locales pour équilibrer son budget.

En 1980, les aides accordées s'établissaient ainsi :

- Conseil général du Cher . . . . .	20 000,00 F
- Ville de Bourges . . . . .	4 000,00 F
- Ville de Vierzon . . . . .	550,00 F
	24 550,00 F
Soit au total par les Collectivités locales du Cher . . . . .	24 550,00 F
- Conseil général de l'Indre . . . . .	5 000,00 F
- Ville de Châteauroux . . . . .	1 000,00 F
	6 000,00 F
Soit au total par les Collectivités locales de l'Indre . . . . .	6 000,00 F

pour 425 élèves du Cher, 101 élèves de l'Indre, 125 élèves de la Nièvre pour l'année 1980-1981.

Votre 3ème Commission propose d'accorder une subvention de 5 000,00 F au Centre régional du C.N.A.M., en s'élevant contre le fait qu'une fois de plus les Collectivités locales doivent se substituer au Ministère des Universités dans les charges financières qui lui incombent.

Votre 3ème Commission considère qu'une aide financière complémentaire pourrait être accordée par la ville de Nevers au Centre régional du C.N.A.M.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Lavergne, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE  
MARECHAL LYAUTEY ET LA FONDATION LYAUTEY**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 94.

**Rapport de Mme Lavergne :**

L'Association nationale Maréchal Lyautey et la Fondation Lyautey désireuses de conserver le souvenir du Maréchal Lyautey ont décidé, pour acheter la demeure du Maréchal et son contenu vendu aux enchères par les héritiers, de solliciter pour leur souscription, une aide financière de 10 000,00 F à 15 000,00 F auprès de chaque Conseil général excepté celui de Meurthe et Moselle auquel il est demandé 250 000,00 F, l'aide éventuelle de la ville de Nancy étant évaluée à 50 000,00 F.

Les prévisions des dépenses d'investissement sont de 4 000 000,00 F, les recettes réalisées au 15 novembre 1980 n'étaient que de 572 747,50 F. Pour acheter et réparer le château de Thorey, outre les dons espérés, 2 000 000,00 F sont donc demandés aux Collectivités locales.

Votre 3ème Commission, estimant que le patrimoine nivernais nous offre déjà un programme d'entretien et de sauvetage que nos possibilités financières ont bien du mal à suivre, propose de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Lavergne, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

SERVICE DU MATERIEL

BUDGET PRIMITIF 1981

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 5.

Rapport de M. Paganie :

Votre 2ème Commission vous demande de retenir les propositions budgétaires relatives à l'exercice 1981 portant sur l'ensemble des crédits gérés par le Service du Matériel et d'inscrire en conséquence au budget primitif de 1981 les crédits suivants :

En dépenses :

608 500,00 F au chapitre 900 - Préfecture et bâtiments administratifs  
122 000,00 F au chapitre 931 - Personnel permanent  
2 521 100,00 F au chapitre 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers  
1 396 900,00 F au chapitre 934 - Administration générale  
236 000,00 F au chapitre 940 - Relations publiques  

---

4 884 500,00 F au total des dépenses

En recettes :

22 000,00 F au chapitre 900 - Préfecture et bâtiments administratifs

6 000,00 F au chapitre 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers

7 000,00 F au chapitre 934 - Administration générale

35 000,00 F au total des recettes

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Paganie au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE GROSSES REPARATIONS  
A REALISER DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 6.

**Rapport de M. Paganie :**

Votre 2ème Commission, après examen du rapport de M. le Préfet, et après avoir entendu le rapporteur de la commission d'examen des travaux vous propose les travaux suivants :

- Préfecture -

- réfection des peintures des menuiseries extérieures de l'ancienne Préfecture

37 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 321

- pose de bandes de visualisation sur les portes vitrées

4 600,00 F chapitre 932 - sous-chapitre 21 article 6 312

- travaux de sécurité dans les chaufferies  
8 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre II article 2 321
- mise en place d'une porte de secours dans le local ordinateur  
7 800,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2320
- mise en place de portes de secours dans trois bureaux de la nouvelle Préfecture  
7 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 320
- commande d'ouverture manuelle pour désenfumage dans la cage d'escalier de la nouvelle Préfecture  
6 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 320
- aménagement d'un local spécial pour les réserves de liquides inflammables de l'imprimerie  
9 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 321
- pose de commandes manuelles pour châssis vitrés dans le couloir du bâtiment E  
2 100,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 321
- création de ventilation dans l'escalier de l'ancienne Préfecture  
3 100,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 320
- aménagement d'un regard de vanne gaz  
4 300,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 321
- Services Vétérinaires -
  - réfection des peintures intérieures  
60 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 09 article 2 321
- C.I.O. de Cosne Cours sur Loire -
  - réfection de peintures sur menuiseries extérieures  
5 300,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 09 article 2 321
- Archives départementales -
  - imperméabilisation du pignon Ouest  
29 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 62 article 2 321
- Ecole Normale -
  - aménagement de chambres individuelles (2ème tranche)  
150 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 0I article 2 321
  - réfection partielle des cours de l'école annexe  
4 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 0I article 233
  - réfection de l'éclairage de secours  
100 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 0I article 2 321
  - réfection des façades Sud, bâtiment enseignement et de l'école annexe  
44 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 0I article 2 321
  - vérification des bandeaux de façades  
3 500,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 0I article 2 321

- Tribunal de Clamecy -

- remplacement d'un chéneau

21 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 04 article 2 321

- Base des Branlasses -

- remplacement de portes-volets - revêtement de sol et travaux divers

50 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 59 article 2 321

- Centre de vacances des Rousses -

- réfection des installations électriques dans les chambres

40 000,00 F chapitre 903 - sous-chapitre 59 article 2 321

- Gendarmeries -

1) - Caserne des Montôts

- mise à la terre des installations électriques et pose de prises «force» dans les logements

99 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

- réfection des peintures des gardes corps métalliques

48 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

2) - Caserne de Decize

- isolation thermique d'un mur de pavillon

4 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

- réfection du carrelage dans couloir et cuisine logement n° 3

7 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

3) - Caserne de Château Chignon

- installation de minuterie dans les cages d'escalier et séparation des circuits d'éclairage

extérieur

4 300,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

4) - Caserne de Cercy la Tour

- réfection des couronnements de cheminée

3 800,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

5) - Caserne de Luzy

- révision de la terrasse sur bureaux et calorifugeage des tuyauteries

5 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

- réfection de 2 souches de cheminée

9 500,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

- réfection des plafonds des logements au 1er étage bâtiment ancien

8 500,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

6) - Caserne de Montsauche

- réfection des peintures extérieures bâtiment neuf - bâtiment ancien

18 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

- réfection complète de l'installation électrique des logements du bâtiment ancien  
12 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321
- 7) - Caserne de Cosne Cours sur Loire
  - traitement de la charpente bâtiment n° 2  
6 500,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321
- 8) - Caserne de Saint Pierre le Moutier
  - isolation des combles  
16 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321
- 9) - Caserne de Pouilly sur Loire
  - isolation thermique du plancher - rez-de-chaussée  
15 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321
- 10) - Caserne de Lormes
  - réfection de la cage d'escalier  
14 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321
- Centre médico-pédagogique -
  - réfection des peintures extérieures  
50 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 02 article 2 321

Le montant de ces différents travaux s'élève à 916 300,00 F. Votre commission vous propose de suivre les propositions de M. le Préfet et d'inscrire en vue de la construction de la cité administrative :

- pour les honoraires des concepteurs  
850 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 320
- pour la démolition des bâtiments de la rue de la Chaumière  
900 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 2 321
- pour V.R.D.  
500 000,00 F chapitre 900 - sous-chapitre 00 article 233

Relogement des Services judiciaires dans l'ancien immeuble de la Trésorerie une somme de 3 500 000,00 F inscrite au chapitre 900 - sous-chapitre 04 article 2 321 au titre de la 1ère tranche, dont l'estimation première fait ressortir un coût de 7 000 000,00 F - valeur août 1980.

Construction de bâtiments pour le S.D.E.R.E.A. et le S.A.T.E.S.E., un crédit de 1 200 000,00 F au chapitre 902 - sous-chapitre 9 article 2 320 sur une prévision de travaux de 1 600 000,00 F valeur octobre 1980, et une inscription de 50 000,00 F prévue pour la participation du département au titre de la 1ère tranche de travaux d'aménagement du Centre de vacances de Sion sur Océan.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Paganie, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. Paganie** : Je voudrais signaler que la commission des travaux s'étonne que ce Centre de Sion sur Océan ait été acheté sans même qu'elle soit au courant ou qu'elle ait visité les bâtiments. Elle accepte d'inscrire ces 50 000,00 F, mais elle se demande quel genre de bâtiments ont été achetés.

**M. le Président** : L'assemblée a-t-elle des observations à faire sur le rapport de M. Paganie ?  
Ce n'est pas le cas. Il est adopté.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE TRANSPORTS ROUTIERS**

**- BUDGET PRIMITIF 1981 -**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 69.

**Rapport de M. Paganie :**

Ce rapport fait suite à celui présenté le 21 octobre 1980 à la 2ème session ordinaire et que vous avez adopté.

L'ensemble des mises en place du schéma a été évalué à 2 100 000,00 F (déficit annuel à couvrir) par comparaison avec d'autres départements.

Compte tenu d'une mise en place partielle au 1er septembre 1981, une inscription budgétaire est donc à faire en tenant compte d'une subvention du Ministère des Transports à concurrence d'une année de déficit répartie sur trois années.

Les crédits suivants sont inscrits :

- En dépenses -

- subvention pour mise en place à verser aux organisateurs locaux  
250 000,00 F au chapitre 963-3 article 657
- frais de promotion et de publicité pour mise en place  
35 000,00 F au chapitre 963-3 article 6 629
- assistance technique de la S.E.C.I.T. (pour mise en place du schéma)  
200 000,00 F au chapitre 905-1 article 132

- En recettes -

- subvention Ministère des Transports au taux 50 %  
100 000,00 F au chapitre 905-1 article 1 051
- subvention Ministère des Transports pour mise en place  
250 000,00 F au chapitre 963-3 article 73 709

Ces inscriptions ont valeur indicative et constituent des provisions pour la mise en place partielle du schéma à compter du 1er septembre 1981.

Les mises au point nécessaires interviendront à la D.M.1

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Paganie au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

CAMPING DEPARTEMENTAL DE LA BAIE DE LA FAYE

**Rapport de M. le Préfet :**

**Rapport de M. Paganie :**

Votre 2ème Commission a examiné le rapport et vous propose l'organisation suivante des différentes maîtrises d'œuvre conformément aux orientations ultérieures, rapport du 8 juin 1977 et du 3 juin 1980 et des réunions de la commission spécialisée.

**- Programme d'opération -**

Les données du programme - les besoins du programme 1/3 tentes et 2/3 caravanes - classement 2 étoiles et conforme aux circulaires et à l'arrêté interministériel,

- aménagement de l'entrée,
- local d'accueil avec parc de stationnement,
- lieu de rencontre ou animation réalisés en plein air et d'environ 400 m<sup>2</sup>,
- les équipements sanitaires,
- les clôtures,
- l'aménagement de la voirie interne, l'évacuation des eaux pluviales, l'assainissement, l'aménagement paysager, les tranchées nécessaires au passage en souterrain des câbles électriques, d'éclairage et de téléphone.

De respecter les contraintes liées au projet de P.O.S. au site inscrit et à la réglementation.

**- Maîtrise d'œuvre -**

- de confier à la D.D.A. la maîtrise d'œuvre de la totalité des V.R.D. et l'aménagement des plates-formes du paysagisme des drainages et aire de jeux - eau - assainissement - électrification,
- de confier au Cabinet Biro-Fernier architectes, la maîtrise d'œuvre des bâtiments qui seraient construits sur des emplacements arrêtés par le maître d'œuvre des V.R.D. et en accord préalable avec la commission spécialisée.

Les dépenses de cette réalisation (proposées par le conducteur d'opération) sont de 4 475 000,00 F en envisageant la fin des travaux en 1982 et des demandes de subventions ont été adressées à l'E.P.R. et à Jeunesse et Sports.

Participation E.P.R. 40 % . . . . .	1 790 000,00 F
Participation Jeunesse et Sports . . . . .	447 500,00 F
Emprunt . . . . .	2 237 500,00 F

Ces sommes ont fait l'objet d'une inscription en dépenses à votre projet de budget 1981, en autorisation de programme et en crédit de paiement pour 500 000,00 F, le financement définitif sera décrit à la D.M.1.

Votre 2ème Commission souhaite que délégation soit donnée à la commission départementale pour prendre toutes décisions relatives à la réalisation de cet aménagement ainsi que pour la rémunération des maîtrises d'œuvre, elle insiste pour que la D.D.A. et les architectes soumettent les avant-projets et même si possible les esquisses à la commission spécialisée et à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Paganie, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Me Noël** : Je voudrais faire deux observations à l'occasion de ce dossier, et le dossier suivant. D'abord, sans contester la valeur professionnelle des architectes, il est regrettable que le département, pour une réalisation de cette importance n'ait pas fait appel à un architecte ayant son cabinet dans le département, cela c'est la première observation.

**M. Paganie** : Le Cabinet Biro-Fernier étant architecte du P.O.S. et de l'urbanisme des Settons, nous avons continué avec eux, mais vous pourrez remarquer que nous leur avons enlevé complètement toute la maîtrise d'ouvrage. Le projet qui reste à Biro-Fernier est donc vraiment modeste, nous ne savons même pas - le rapport de M. le Préfet en fait état - s'ils vont accepter de le faire. S'ils l'abandonnent, nous chercherons quelqu'un d'autre.

**Me Noël** : Une 2ème observation, c'est le coût élevé de l'opération pour 100 places de camping, avec le dossier suivant, nous arrivons à près de 60 000,00 F la place. J'espère que la commission va pouvoir faire faire des économies au département en surveillant étroitement les entrepreneurs.

**M. Paganie** : Me Noël, je sais, c'est une tranche qui est importante, mais nous avons proposé d'augmenter la capacité d'accueil. Je pense qu'avec la D.D.A. nous nous entendrons pour arriver aux environs de 400 places.

**M. le Président** : Bien, merci de ces propositions. Pas d'autres observations. Le rapport est adopté.

CAMPING DE LA BAIE DE LA FAYE  
TRAVAUX EXTERIEURS D'ASSAINISSEMENT

**Rapport de M. le Préfet :**

**Rapport de M. Paganie :**

Au cours de votre session de juin 1980, vous avez retenu le principe de réalisation de ce camping et souhaité que l'assainissement extérieur intéressant le hameau de la Faye, la base des Branlasses et le terrain de camping soit dissocié.

En conséquence, votre 2ème Commission vous propose :

- de confier la conduite d'opération à la D.D.E.,
- de confier la maîtrise d'œuvre complète à la D.D.A.

**- Contenu du programme -**

- réaliser une station d'épuration complémentaire de 1 300 équivalents-habitants,
- renforcer le poste de relèvement des Branlasses,
- construire un poste de relèvement eaux usées pour le camping et le village de la Faye,
- mettre en place une conduite de refoulement eaux usées du poste de relèvement à la station d'épuration.

La dépense de cette opération est estimée à 1 100 000,00 F

Le financement de ces travaux est prévu de la façon suivante :

*En recettes* - subvention Ministère de l'Agriculture

177 000,00 F dont 80 000,00 F à encaisser en 1981,

- subvention de l'Agence de Bassin

180 000,00 F dont 90 000,00 F en 1981,

- avance de l'Agence de Bassin

66 000,00 F,

- prêts complémentaires

677 000,00 F,

et de donner délégation à la commission départementale pour prendre toutes les décisions relatives à la réalisation de ces travaux.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Paganie, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
FINANCEMENT DES BESOINS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT  
PENDANT L'EXERCICE 1981

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 2.

**Rapport de M. Lambert :**

Suivant l'avis de la commission administrative du Service départemental d'Incendie, la commission des travaux donne un avis favorable, et vous propose d'adopter les propositions du rapport, à savoir :

1) Le relèvement de la taxe de capitation de 12,88 % au 1er janvier 1981, ce qui porte les taux aux sommes suivantes :

- communes sans corps de sapeurs-pompiers . . . . .	11,70 F
- communes avec corps de sapeurs-pompiers non doté d'un engin pompe à moteur . . . . .	11,70 F
- communes avec corps de sapeurs-pompiers de 1ère intervention . . . . .	9,10 F
- communes avec corps de sapeurs-pompiers «Centre de secours» . . . . .	6,50 F
- communes avec corps de sapeurs-pompiers comprenant des professionnels . . . . .	2,60 F

2) L'octroi d'une subvention de fonctionnement de 410 000,00 F pour 1981, dont 350 000,00 F au B.P. 1981 et 60 000,00 F à la D.M.1.

3) Le principe d'un emprunt de 500 000,00 F dont le montant servira au financement de la tranche annuelle du programme d'équipement.

4) La prise en compte dans le budget 1981 des annuités des emprunts antérieurs, soit 690 858,16 F.

Dans ces conditions, la participation du département aux dépenses du Service départemental d'Incendie s'élèvera à la somme totale de 1 100 858,16 F.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Lambert, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. Guillaume** : Je voudrais que l'on me rappelle la partie sur les 410 000,00 F, s'il vous plaît.

**M. Lambert** : La subvention de fonctionnement pour 1981 : 410 000,00 F.

**M. Guillaume** : Dans le rapport de M. le Préfet, il y a une proposition d'inscription de 350 000,00 F au budget primitif et le complément de 60 000,00 F à la D.M.1.

**M. le Président** : C'est une précision que vous apportez au rapport de M. Lambert.

**M. Guillaume** : Nous avons donné, à la 1ère Commission, un avis conforme sur le rapport de M. le Préfet et dans les 410 000,00 F, l'éclatement n'apparaît pas entre les 350 000,00 F et les 60 000,00 F.

**M. Lambert** : Donc 350 000,00 F au B.P. et 60 000,00 F à la D.M.1.

**M. le Président** : Pas d'autres questions. Adopté.

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE D'ASSAINISSEMENT 1981**

**Rapport de M. le Préfet :**

**Rapport de M. Lambert :**

Le programme d'Etat étant réservé en priorité aux stations d'épuration, le programme départemental interviendra comme d'habitude dans l'exécution des réseaux.

Compte tenu des demandes déposées, M. le Préfet propose dans son rapport une autorisation de programme de 2 400 000,00 F pour 1981 avec 600 000,00 F de crédits de paiement.

Avec l'échelonnement des paiements de 1980 (1 300 000,00 F), c'est donc une inscription de 1 900 000,00 F qui est nécessaire en 1981 au chapitre 912-20 article 130-68.

La 2ème Commission donne un avis favorable.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Lambert, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**AMENAGEMENT D'UNE BASE D'ACTIVITES SPORTIVES ET DE PLEINE NATURE  
AU LAC DE CHAUMECON**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 80.

**Rapport de M. Lambert :**

Les travaux dont il est fait état dans le rapport et qui comprennent notamment :

- la création de plates-formes de camping,
- l'aire de départ sur le Chalaux,

avaient été programmés en 1980 dans la seconde tranche, mais n'ont pu être réalisés, les coûts réels dépassant les prévisions.

Il reste donc une dernière tranche à réaliser de 350 000,00 F avec le financement suivant :

- subvention E.P.R. (40 %), soit .....	140 000,00 F
- subvention Etat environnement .....	70 000,00 F
- département .....	140 000,00 F

La commission des travaux émet un avis favorable à la réalisation de cette dernière tranche et vous propose de donner délégation à la commission départementale pour prendre toute décision utile à cette réalisation.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Lambert, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 25.

## Rapport de Mme Couty :

Votre 3ème Commissio a vous demande d'accepter les propositions de réajustement de subventions ainsi que les propositions nouvelles d'équipement suivantes :

### - Chapitre 911 -

#### *Centre psychothérapique de la Charité sur Loire*

Rénovation et humanisation de la totalité du secteur psychiatrique. 1ère tranche - construction d'un pavillon de rotation, permettant de loger des malades dans des conditions satisfaisantes pendant les travaux affectant les autres pavillons.

1ère estimation de cette première tranche : 5 000 000,00 F. Une subvention de 10 %, soit 500 000,00 F serait à inscrire en autorisation de programme. Les crédits de paiement sollicités étant de 100 000,00 F.

### - Chapitre 912 -

#### *Hôpital de Clamecy*

L'humanisation de cet établissement, estimée primitivement à 9 000 000,00 F s'élevait, après réévaluation à 13 000 000,00 F.

La prévision de travaux supplémentaires entraîne une nouvelle majoration du coût des travaux qui s'élève présentement à 15 600 000,00 F, soit une réévaluation de 2 600 000,00 F. Il vous est donc demandé une subvention complémentaire de 10 % de ce montant, soit 260 000,00 F à inscrire, tant en autorisation de programme qu'en crédits de paiement.

#### *Hôpital de Cosne Cours sur Loire*

Une participation du département s'élève actuellement à 1 300 000,00 F, soit 10 % du montant des travaux réévalués. Des travaux supplémentaires indispensables amènent à une nouvelle augmentation de 1 048 000,00 F. La dépense prévue étant de 15 048 000,00 F, une subvention complémentaire serait à inscrire de 204 800,00 F, tant en autorisation de programme qu'en crédits de paiement.

#### *Hospice de Saint Pierre le Moutier*

L'utilisation des vieux bâtiments de l'hospice pour achever sa rénovation impose des sujétions particulières. Le coût de l'opération est estimé à 6 500 000,00 F. Il vous est demandé d'accorder une subvention de 650 000,00 F. En 1981, une somme de 50 000,00 F sera nécessaire en crédits de paiement.

L'humanisation de ce petit établissement de 35 lits représente un montant de travaux de 750 000,00 F, une participation de 75 000,00 F serait nécessaire en autorisation de programme et de 30 000,00 F en crédits de paiement.

#### *Hôpital rural de Lormes*

Lors de la décision modificative n° 1 de 1980, sur une augmentation du coût des travaux de 3 034 000,00 F, une subvention de 303 400,00 F avait été inscrite en autorisation de programme, 153 400,00 F étant retenus en crédits de paiement.

L'équipement mobilier avait fait lui aussi, à la D.M.1 1980, l'objet d'une autorisation de programme de 37 330,00 F.

Vu l'état d'avancement du projet, il est nécessaire d'envisager l'inscription des crédits de paiement : 150 000,00 F pour les travaux et 37 330,00 F pour l'équipement mobilier.

#### *Hospice de Varzy*

Pour la 2ème tranche d'humanisation le montant des travaux s'élève à 5 000 000,00 F. Une participation du département de 500 000,00 F est demandée, mais vu l'état d'avancement des travaux, seule une somme de 50 000,00 F est nécessaire en crédits de paiement.

#### *Centre hospitalier de Nevers*

Le projet d'un service de rééducation fonctionnelle s'élevait, lors du budget primitif 1979, à 2 050 000,00 F, avec une subvention accordée de 205 000,00 F en autorisation de programme et 100 000,00 F en crédits de paiement.

Les travaux en cours accusant une majoration de 525 000,00 F, une subvention complémentaire de 52 500,00 F s'avère nécessaire, tant en autorisation de programme qu'en crédits de paiement, ainsi que l'inscription du solde des crédits de paiement non retenus en 1979 soit 105 000,00 F.

#### *Hospice de Donzy*

Les premiers travaux d'humanisation affecteront les installations des cuisines défectueuses, leur coût s'élève actuellement à 170 000,00 F. Une somme de 17 000,00 F est à prévoir en autorisation de programme, et 10 000,00 F à inscrire en crédits de paiement.

- Total du chapitre 912 -

1 759 300,00 F en autorisation de programme et 949 630,00 F en crédits de paiement.

- Chapitre 914 -

*A.D.A.P.E.I. - Projet Elisa*

Construction de 28 lits pour mineurs arriérés profonds, avec services administratifs et de soins : montant des travaux : 5 000 000,00 F.

Une subvention de 20 %, s'agissant de l'Enfance inadaptée, est sollicitée, soit 1 000 000,00 F, une somme de 100 000,00 F seulement étant retenue en crédits de paiement.

*Centre médico-social de Château Chinon*

Le coût retenu pour cette opération est de 1 800 000,00 F. Au budget primitif de 1978, une subvention de 20 % soit 350 000,00 F a été accordée - 200 000,00 F seulement avait été inscrits au budget - 160 000,00 F restent donc à inscrire en crédits de paiement.

*A.D.A.P.E.I.*

L'établissement de Valombré à Corvol-l'Orgueilleux destiné à recevoir des débilés profonds doit subir d'importants travaux dans sa partie hébergement, et au niveau des cuisines. Ceux-ci s'élèvent à 1 751 000,00 F, une subvention de 20 % est sollicitée soit 350 000,00 F à inscrire tant en autorisation de programme qu'en crédits de paiement.

- Total du chapitre 914 -

1 350 000,00 F en autorisation de programme et 610 000,00 F en crédits de paiement.

- Total général -

3 609 300,00 F en autorisation de programme,

1 659 630,00 F en crédits de paiement.

La Fédération des œuvres laïques met au point un dossier d'aménagement d'un Centre d'aide par le travail. Ce projet sera examiné par la commission régionale des institutions sociales prochainement. Ce C.A.T. serait aménagé dans les locaux existants d'une ancienne usine à Decize et pourrait voir un commencement de réalisation en 1981. Le montant des travaux est évalué à 3 600 000,00 F. Ce projet devrait bénéficier de la part de l'Etat ou de l'établissement public régional d'une subvention de 50 %.

En ce qui concerne l'Enfance inadaptée, elle bénéficie de subventions de 40 % de l'Etat et de 20 % du département, ce qui assure un financement global de 60 %. Votre 3ème Commission vous propose de maintenir la même proportion de financement par subventions pour les équipements handicapés adultes, et d'arrêter au taux de 10 % votre participation complémentaire. L'inscription correspondante pourrait être envisagée à une décision modificative 1981, ou au budget 1982, selon l'état d'avancement du dossier.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Couty, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. le Président** : Je voudrais apporter quelques précisions pour les membres de la commission des finances qui ne sont pas au courant. Ce matin, nous avons décidé, pour ce rapport, de limiter à 10 % notre aide tant en ce qui concernait l'aide à l'Enfance inadaptée que l'aide aux Adultes handicapés, ceci dans un but d'uniformiser les aides, mais en fait, il s'avère que l'aide aux enfants handicapés, de la part de l'Etat est de 40 % seulement, et de 50 % pour les adultes. En conséquence, il est normal que le département, pour uniformiser justement, limite à 10 % son aide en faveur des handicapés adultes et garde évidemment les 20 % en faveur de l'enfance ce qui d'ailleurs avait fait l'objet d'une décision du Conseil général antérieurement.

Pas d'autres observations. Le rapport est adopté.

DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT PRESENTEE  
PAR L'ASSOCIATION «LE VILLAGE D'ENFANTS BEAUREGARD»  
DE CHATILLON EN BAZOIS

**Rapport de M. le Préfet :**

**Rapport de Mme Couty :**

La 3ème Commission vous propose d'accorder une aide de 6 100,00 F, soit 20 % du financement du matériel nécessaire à la création d'ateliers d'activités : travail du bois, travail du fer, décoration florale. Le montant de l'aménagement de ces ateliers s'élevant à 30 583,50 F.

Cette initiative qui ne peut être que favorable à l'épanouissement des enfants permettra une pré-orientation scolaire et une ouverture au monde du travail manuel.

Ce crédit de 6 100,00 F serait à inscrire au chapitre 914-9, article 130-98.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Couty, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 6 100,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

Adopté.

**MAISON MATERNELLE DEPARTEMENTALE DE GARCHIZY**

**BUDGET PRIMITIF DE 1981**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 29.

**Rapport de Mme Couty :**

- Section d'investissement -

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 106 193,93 F.

Le produit des recettes est constitué par les amortissements et répartis en dépenses comme suit :

- remboursement des annuités d'emprunts et de l'avance faite par le département pour la réfection de la chaufferie soit au total : 38 323,59 F.

- affectation d'un crédit de 67 870,34 F aux comptes 212 - bâtiments et 214 - matériel et mobilier.

- Section de fonctionnement -

Les propositions en recettes et dépenses s'élèvent à 3 666 895,57 F.

Les prévisions de dépenses, avant la prise en compte du déficit cumulé qui s'élève à 393 460,32 F est en hausse de 8,20 % sur l'exercice 1980.

Des majorations sont appliquées aux :

\* compte 604 - combustible + 72,5 %

\* compte 61 - dépenses de personnel + 7,5 %

\* compte 634 - électricité - eau - gaz + 10 %

\* compte 666 - frais de P.T.T. + 14,28 %

Par contre les crédits des comptes 601 - alimentation et 605 - fournitures hôtelières reflètent la régression de l'activité de l'établissement.

Les recettes en section pouponnière sont basées sur une occupation prévisionnelle de 30 enfants, soit 10 950 journées.

En section Maison maternelle il est prévu 2 555 journées à partir de la présence de 7 personnes.

Les prix de journées proposés sont les suivants :

- (194 en 1980) 300,00 F section enfants

- (118 en 1980) 140,00 F Maison maternelle

La recette escomptée au titre de l'hébergement s'élèverait à 3 642 700,00 F.

Votre 3ème Commission vous propose d'approuver les propositions de budget de la Maison départementale de Garchizy.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Couty, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE  
BUDGET PRIMITIF DE 1981

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 30.

Rapport de Mme Couty :

Section d'investissement

Les propositions s'élèvent à 108 099,70 F provenant en recettes de l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers.

Leur affectation en dépenses permet le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour l'agrandissement de l'établissement, et la dotation des comptes concernant les travaux importants et les achats de mobilier et matériel.

Section de fonctionnement

14 000 journées servent de base aux propositions faites (au lieu de 17 000 en 1980).

Ces propositions s'élèvent à 2 670 000,00 F en dépenses et recettes.

*En dépenses -*

Des augmentations sont à noter :

- \* au compte 604 - Combustibles + 50 % par rapport à 1980
- \* au compte 634 - Electricité, eau, gaz + 31 % par rapport à 1980
- \* au compte 61 - Dépenses de personnel + 10 % par rapport à 1980

Ce budget aboutit, avant incorporation du déficit de - 36 859,79 F de l'exercice 1979, à une hausse de 7,03 % sur celui de 1980.

*En recettes -*

Prise en compte de la moitié de l'excédent de l'exercice 1978 non reportée en 1980 soit 315 966,69 F.

Recouvrement du prix de journée qui ressort à 168,00 F (126,00 F en 1980).

Votre 3ème Commission vous propose d'adopter les propositions de budget du Foyer de l'Enfance.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Couty, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL  
AU SEIN DES CONSEILS D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS  
SCOLAIRES DU SECOND DEGRE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 95.

Rapport de Mme Couty :

La 3ème Commission vous propose les candidatures de M. Girand pour représenter le Conseil général au sein du Conseil d'établissement du collège des Courlis à Nevers et de M. Besson au Conseil d'établissement du Lycée d'Enseignement Professionnel de Fourchambault.

Adopté.

La séance est ouverte à 16 heures 20.

Sont absents : MM. le Dr Benniset, le Dr Journiac, Mitterrand, le Dr Signé, excusés.

REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « SERVICE DE RESERVATION »  
DU RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES RURAUX DE FRANCE ET  
DU TOURISME VERT DE LA NIEVRE

M. le Président :

Je dois quelques excuses à M. le Préfet et aux fonctionnaires pour le retard, mais il n'est pas toujours facile de tenir l'horaire.

Rapport de M. le Préfet :

Nous allons examiner les dossiers qui restent à voir et en fonction du nombre des dossiers vas ce soir, je pense, M. le Président de la commission des finances que demain, il faudrait que nous convoquions nos collègues de cette commission car tous les dossiers n'ont pas encore été étudiés.

Numéro 98.

Rapport de Mme Couty :

C'est exact, M. le Président, nous avons encore quelques dossiers à voir, mais je pense qu'en fixant la commission des finances, avec l'assentiment de mes collègues, à 9 heures 30, nous pourrions régler le problème et probablement commencer la séance plénière à 10 heures.

Votre 3ème Commission vous propose la candidature de Mme Saury.

M. le Président :

9 heures 30 me paraît une heure raisonnable pour la réunion de la commission des finances, et séance plénière à 10 heures. Nous allons tout de suite passer à l'examen des rapports. Hier, nous nous étions arrêtés à Mme Couty, je vais donc donner la parole à M. Clément.

Adopté.



SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 1981

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 heures 20.

Sont absents : MM. le Dr Benoist, le Dr Journiac, Mitterrand, le Dr Signé, excusés.

M. le Dr Berrier préside la séance.

*M. le Président* : Je dois quelques excuses à M. le Préfet et aux fonctionnaires pour le retard, mais il n'est pas toujours facile de tenir l'horaire.

Nous allons examiner les dossiers qui restent à voir et en fonction du nombre des dossiers vus ce soir, je pense, M. le Président de la commission des finances que demain, il faudrait que nous reconvoquions nos collègues de cette commission car tous les dossiers n'ont pas encore été étudiés.

*M. Besson* : C'est exact, M. le Président, nous avons encore quelques dossiers à voir, mais je pense qu'en fixant la commission des finances, avec l'assentiment de mes collègues, à 9 heures 30, nous pourrions régler le problème et probablement commencer la séance plénière à 10 heures.

*M. le Président* : 9 heures 30 me paraît une heure raisonnable pour la réunion de la commission des finances, et séance plénière à 10 heures. Nous allons tout de suite passer à l'examen des rapports. Hier, nous nous étions arrêtés à Mme Couty, je vais donc donner la parole à M. Clément.

DEMANDE DE MAINTIEN DES CLASSES D'ADAPTATION DU NIVEAU  
DU SECOND DEGRE AU COLLEGE DE CHATEAU CHINON

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 17.

**Rapport de M. Clément :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

**Adopté.**

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 21.

**Rapport de M. Clément :**

Lors de notre session de janvier 1980 nous avons pris la décision de chercher à harmoniser les bourses de l'enseignement agricole avec celles de l'Education Nationale.

En ce moment il existe un décalage important. C'est ainsi que la bourse de 4 parts pour l'enseignement agricole est de 100,00 F et pour l'Education Nationale de 275,00 F.

adoption  
Votre 3ème Commission vous propose de tendre vers une harmonisation progressive à raison d'une augmentation annuelle de 25 % de la différence entre les 2 barèmes et dans ce but d'inscrire 45 000,00 F à notre budget primitif.

Nous proposons également d'augmenter d'une façon plus importante les bourses comportant une petit nombre de parts.

Nous suggérons enfin que la commission départementale, selon les directives d'orientation qui ont été définies, en fixe les conditions de répartition.

Adopté.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 45 000,00 F est inscrit au budget primitif 1981.

Adopté.

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR LE CONSEIL  
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  
(C.A.U.E.)

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 34.

Rapport de M. Clément :

En 1980 nous avons accordé une subvention au C.A.U.E. de 150 000,00 F au budget primitif et 80 000,00 F à la décision modificative soit au total 230 000,00 F.

Cette année cet organisme demande une subvention de 250 000,00 F soit une augmentation de moins de 10 % qui ne semble pas excessive à la 3ème Commission et pour laquelle elle donne un avis favorable.

Mais la 1ère Commission s'en tenant aux décisions antérieures du Conseil général d'ajuster son aide sur celle de l'Etat soit 230 000,00 F, après concertation avec la commission des finances, votre 3ème Commission se range à cette proposition, un réajustement étant toujours possible à la décision modificative.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, la 1ère Commission s'en tient aux décisions du Conseil général d'ajuster son aide sur celle de l'Etat, soit 230 000,00 F.

**Adopté.**

**INTERET D'ACTIONS SPECIFIQUES EN MATIERE  
DE DEFENSE RATIONNELLE DES CULTURES**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 40.

**Rapport de M. Clément :**

En 1980, nous avons inscrit au budget 8 500,00 F afin de lutter pour la protection des végétaux.

Cette année, il nous est demandé 8 800,00 F afin de poursuivre cette action.

Avis favorable de la 3ème Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 8 800,00 F est inscrit au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 44.

**Rapport de M. Clément :**

On nous propose l'inscription au budget primitif d'une somme de 198 170,00 F pour les frais de fonctionnement de la D.D.A.

Le pourcentage d'augmentation par rapport au crédit inscrit en 1980 est de 12,72 %.

Avis favorable de la 3ème Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

**Adopté.**

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT  
AUX DIFFERENTES PROPHYLAXIES DES MALADIES ANIMALES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 56.

**Rapport de M. Clément :**

En résumé, la 3ème Commission, afin de poursuivre l'action entreprise par le département pour aider les cultivateurs dans les différentes prophylaxies animales vous propose l'inscription au budget primitif de :

- 523 740,00 F pour la part du département dans l'achat de vaccin antiaphteux,
- 450 000,00 F pour la part du département dans l'achat de vaccin antirabique,
- 120 000,00 F de subvention à la fourrière départementale,
- 210 599,00 F pour le paiement d'une annuité de l'emprunt, destinés à indemniser les cultivateurs dans l'obligation d'abattre des bovins brucelliques.

Soit au total 1 304 339,00 F pour venir en aide aux éleveurs.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

La 1ère Commission souligne l'effort consenti en faveur de l'agriculture nivernaise.

**M. Clément** : C'est un rapport important en raison des questions qui sont traitées et en raison aussi de la somme qui sera inscrite au budget primitif. Aussi, je crois qu'il est utile que je vous donne un certain nombre de précisions. Nous intervenons pour la prophylaxie de la fièvre aphteuse, de la rage, pour la fourrière départementale et pour la lutte contre la brucellose.

Je vous rappelle brièvement que chaque année, il y a 355 000 bovins qui sont vaccinés, l'achat du vaccin antiaphteux est payé par 3 organismes : la caisse de Crédit Agricole donne une subvention forfaitaire de 85 000,00 F, pour le reste, le groupement de défense sanitaire en paie 58 % et le département 42 %, ce qui fait, pour la part du département, 323 240,00 F.

En ce qui concerne la rage, je rappellerai que l'enzootie semble stabilisée au niveau de la Nièvre. D'ailleurs, je vais assez régulièrement aux réunions de l'entente interdépartementale à Nancy et on doit constater que le département de la Nièvre est à peu près le seul département en France où la rage n'a pas gagné l'ensemble du département c'est donc que les mesures de prophylaxie qui ont été prises ont donné des résultats. A l'heure actuelle, il n'y a que quelques cas de rage au Nord, Nord Est du département, mais on a un certain nombre de cantons de Côte d'Or où il y a encore une recrudescence de rage, par conséquent, on doit être prudent et on doit continuer à vacciner dans le Nord du département. La dose du vaccin coûte 6,11 F, la moitié est payée par le département, le reste étant pris en charge par l'éleveur. Pour la prophylaxie de la rage, le département finance pour 450 000,00 F.

Dans le même ordre d'idée nous donnons une subvention à la fourrière départementale, depuis sa création en 1974, elle remplit son rôle en matière de lutte contre la rage en prenant en charge, à la demande, les chiens et les chats errants. La participation financière du département est de 112 000,00 F, somme demandée cette année au lieu de 107 500,00 F. D'ailleurs, j'ajouterai que le budget de la fourrière n'est pas encore fait et je sais que la voiture qui ramassait les chiens et les chats a été accidentée, il est possible qu'il nous soit demandé un petit supplément à la décision modificative.

En matière de brucellose, nous avons pris la décision, lors de notre session du 24 octobre 1978 de prendre en charge le remboursement des annuités d'emprunt pour donner des subventions aux éleveurs qui doivent abattre des bêtes brucelliques. Cette année, ce remboursement d'emprunt sera de 210 599,00 F. Au total le département devra inscrire à son budget primitif une somme de 1 304 339,00 F, ce qui est une somme importante, qui montre l'effort fait par le Conseil général en faveur des éleveurs.

M. le Président

: Merci, M. Clément de ces renseignements très complets. Il est bon de souligner que le Conseil général de la Nièvre a fait un remarquable effort en ce qui concerne l'éradication de ces maladies : fièvre aphteuse, rage et brucellose dans un département voué essentiellement à l'élevage, mais il faut souligner également que la Direction des Services Vétérinaires

a toujours su attirer à temps, l'attention de l'assemblée départementale sur ces problèmes, ce qui nous a permis d'intervenir dans les bonnes directions.

Le rapport est adopté.

### LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

(sourires)

**M. Clément** : Je ne comprends pas tous ces rires car c'est quelque chose de très sérieux que la lutte contre le rat musqué.

**M. le Président** : C'est très sérieux, il s'agit d'une bête très nuisible.

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 39.

**Rapport de M. Clément :**

La 3ème Commission donne un avis favorable pour l'inscription au budget primitif des 79 000,00 F proposés par M. le Préfet (+ 9,6% par rapport à 1980).

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Clément, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 79 000,00 F est inscrit au budget primitif 1981.

**M. Clément** : Je peux répondre à toutes les questions que vous me poserez concernant le rat musqué, j'ajouterai seulement un mot, c'est que le ragondin a fait son apparition dans le département de la Nièvre. Il y en a dans la région de Decize, dans la région de Dornes, et on en a vu quelques uns du côté de Saint Benin d'Azy. Vous ne savez peut-être pas la différence entre le rat musqué et le ragondin. Le rat musqué est gros comme un petit lapin de garenne alors que le ragondin est gros comme un lièvre, il peut faire 4 à 5 kilos, il a comme l'autre le nez pointu, il a des moustaches plus importantes, je ne regarde personne... et puis le rat musqué a la queue plate alors que le ragondin a la queue ronde. Je pense que dans les crédits qui sont affectés au rat musqué on pourra en prélever une partie pour lutter contre le ragondin parce que d'après ce que les techniciens m'ont dit, les appâts utilisés pour détruire le rat musqué engraisent les ragondins.

**M. le Président** : Je demanderai une précision. Les dégâts du ragondin sont-ils les mêmes que ceux du rat musqué ?

**M. Clément** : Les ragondins sont plus gros alors ils mangent davantage, mais ils sont un peu moins prolifiques.

**M. le Président** : Je ne crois pas me tromper en disant que la fourrure de ragondin, cela existe.

**M. Clément** : D'ailleurs si en France l'on est envahi par les rats musqués c'est qu'ils sont énormément prolifiques. Au départ ce sont des rats musqués ou des ragondins qui se sont échappés d'élevages où ils étaient gardés pour la fourrure.

**M. le Président** : M. Girand, vous avez la parole.

**M. Girand** : Je voulais poser au rapporteur une simple question. J'ai lu très attentivement les rapports et je voudrais savoir à quoi correspond la prime de capture.

**M. Clément** : Au départ, c'est pourquoi le rat musqué s'est répandu dans tout le département, on n'a pas pu lutter d'une façon assez efficace car on nous interdisait d'employer des appâts empoisonnés, on avait le droit de le détruire que par piégeage et alors que les indiens gardaient comme trophée le scalp de l'ennemi, les piègeurs coupaient la queue du rat musqué et

étant donné que l'on pouvait distinguer facilement les queues plates on donnait une prime de 1,00 F, 100 F anciens par capture. Cette somme n'est plus tellement employée, elle servira pour lutter contre le ragondin.

**M. Grosjean** : Le rapporteur a fait état d'une éventualité de lutte contre le ragondin, celui-ci est-il classé nuisible ?

**M. Clément** : Oui, il est classé nuisible, sinon on n'aurait pas le droit de le détruire.

**Mme Lavergne** : Je voulais dire que si on entreprenait une campagne de destruction du ragondin par anticoagulants comme pour les rats musqués, il faudrait l'accompagner d'une campagne d'information parce qu'il y a quand même beaucoup de gens qui les mangent.

**M. le Président** : C'est évidemment un élément nouveau, c'est une observation intéressante.

**M. Clément** : Il faudrait que les maires soient bien informés pour lutter d'une façon plus efficace. Nous mettons, à la D.D.A. des appâts empoisonnés à la disposition des particuliers qui veulent détruire leurs rats musqués. Beaucoup de personnes ne le savent pas. Vous savez sans doute que nous, nous détruisons les rats musqués le long du canal latéral à la Loire, le long du canal du Nivernais et autour des étangs de Baye, de Vaux, et cette année, je crois dans la vallée du Nohain, mais partout ailleurs, ils ne sont pas détruits. Alors, c'est exactement comme si dans un village quelques particuliers emploient des raticides et d'autres ne le font pas, on n'arrivera jamais à détruire un nombre important. C'est pourquoi je crois qu'il y aurait lieu de faire une campagne d'information pour que les appâts mis à la disposition soient davantage demandés et utilisés.

**M. le Président** : Merci, M. Clément, mais je voudrais, M. le Préfet, interroger M. Billardon à propos de la remarque de Mme Lavergne qui a dit que des gens mangeaient le ragondin. Un ragondin ayant absorbé des anticoagulants devient-il nocif pour l'homme qui le mange ? L'anticoagulant se détruit-il dans l'organisme ou est-il pathogène ?

**M. Billardon**  
**Directeur des**  
**Services Vétérinaires** : Il est certain que les anticoagulants sont des produits nocifs aussi bien pour les animaux que pour les êtres humains, et je suppose que lorsque l'on consomme de la viande d'un animal dans laquelle il y a des anticoagulants, le fait de consommer cette viande peut entraîner des ennuis sur le plan de la santé humaine. Je pense que si on entreprend

une campagne de destruction des ragondins avec des anticoagulants il est nécessaire d'entreprendre une campagne d'information parce qu'il est exact qu'un certain nombre de personnes sont susceptibles de consommer du ragondin.

**M. le Président** : Merci, M. Billardon.

**M. Clément** : Dans ce domaine, comme vétérinaire praticien, j'ai souvent vu des chats ou des chiens qui avaient absorbé des anticoagulants et qui eux-mêmes étaient malades, donnaient des signes d'anémie incontestablement.

**M. le Président** : C'est une précision intéressante et effectivement, Mme Lavergne vous avez raison, je pense que la population devrait être mise au courant de cette question.

Pas d'autres observations.

Le rapport est adopté.

#### TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION ENTRE LES COMMUNES DES SOMMES AFFECTEES A UN FONDS DEPARTEMENTAL

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 4.

**Rapport de M. Clair :**

Dans le département, au titre de l'année 1980, 3 établissements sont intéressés par la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 concernant la répartition par le Conseil général de la redistribution des excédents de ressources de la T.P. au profit des communes d'implantation, des communes pauvres et des communes «concernées».

Ce sont :

- la Société de fabrications métalliques de Cizely . . . . . 108,00 F
- la S.A. Fogautolube de Myennes pour un montant de . . . . . 78 267,00 F
- la Société industrielle de Clamecy à Rix pour un montant de . . . . . 9 367,00 F

Pour la commune de Cizely le montant de l'écrêtement étant inférieur au total des annuités des emprunts contractés avant le 1er juillet 1975 la somme de 108,00 F doit donc lui être reversée en totalité.

Pour les communes de Myennes et Rix la situation s'établit ainsi :

	Montant des annuités d'emprunt	Montant de l'écrêtement	Solde à répartir
Myennes . . . . .	49 728,30 F	78 267,00 F	28 538,70 F
Rix . . . . .	8 181,68 F	9 367,00 F	1 185,32 F

Aux termes de la loi du 29 juillet 1975 précitée et du décret n° 77-1 148 du 6 octobre 1977, 40 % des recettes doivent être attribuées aux communes «concernées», soit pour Rix 40 % de 1 185,32 F = 474,13 F.

Pour la société Fogautolube de Myennes votre 1ère Commission suivant le rapport de M. le Préfet, vous propose la répartition de ces 40 % d'après le bassin d'emploi intéressé, soit 40 % de 28 538,70 F = 11 415,48 F, ce qui donne :

- Cosne	: 316 salariés . . . . .	8 070,00 F
- Myennes	: 57 salariés . . . . .	1 455,67 F
- La Celle sur Loire	: 43 salariés . . . . .	1 098,13 F
- Saint Amand en Puisaye	: 31 salariés . . . . .	791,68 F
<b>Total . . . . .</b>		<b>11 415,48 F</b>

La solde, soit 17 834,41 F sera réparti entre 12 communes «défavorisées» ayant une population inférieure à 250 habitants et un potentiel fiscal par habitant inférieur à 250,00 F chacune d'elles recevant une somme de 1 486,20 F.

Il s'agit des communes suivantes :

- Arbourse,
- Chaloux,
- Champvoux,
- Fachin,
- Glux,
- La Celle sur Nièvre,
- Lanty,
- Ouagne,
- Pousseaux,
- Saint Laurent,
- Sichamps,
- Thianges.

**M. Bardin** : Une observation, M. le Président, qui ne remet pas en cause la répartition qui est envisagée, mais je voulais attirer votre attention sur le 2ème paragraphe de la page 3 de ce rapport. Je cite ce paragraphe : «Par ailleurs pour cette année, les communes concernées pourraient être, si vous en êtes d'accord, les seules communes où sont implantées des entreprises, c'est-à-dire Myennes et Rix puisqu'au demeurant ce sont elles qui supportent généralement au 1er chef le préjudice ou les charges provenant du fonctionnement de l'établissement».

Je ne veux pas juger du cas de Myennes, mais je voulais dire que concernant Rix qui est une commune du canton de Clamecy, s'il est vrai que l'usine Siclam est implantée à Rix qui est une petite commune qui compte entre 100 et 200 habitants, il y a peut-être 5 salariés de la Siclam qui résident à Rix, mais il y en a plus de 300 qui résident à Clamecy. Je voulais dire par là que, finalement, les charges au niveau du logement, de l'éducation des enfants, du transport des ouvriers, sont supportées exclusivement par la commune de Clamecy et je ne peux donc pas accepter le libellé de ce rapport, tout au moins pour le paragraphe que je viens de citer, mais cela ne remet pas en cause, bien entendu, la répartition qui est envisagée.

**M. le Président** : Merci, M. Bardin, si cela ne remet pas en cause la répartition, je pense qu'il pourrait y avoir une petite modification dans la rédaction du rapport qui donne satisfaction à M. Bardin, cela paraît simple à faire. On peut considérer le rapport comme adopté.

#### RECTIFICATIF AU RAPPORT N° 25

**M. le Président** : Je voudrais tout de suite, avant de poursuivre, revenir au procès-verbal de la séance d'hier où, en ce qui concerne le rapport n° 25 on a conclu en disant «avis conforme, mais demande à l'assemblée de limiter désormais à 10 % la participation complémentaire du département au financement des équipements concernant tant l'enfance inadaptée que les adultes handicapés». Il me semble que j'avais expliqué en séance que nous avions, dans un premier temps, à la commission des finances, dans un souci d'uniformisation, décidé que l'on apporterait une aide de 10 % du département tant pour l'enfance inadaptée que pour les adultes handicapés et qu'ensuite nous étions revenus sur cette décision en considérant que l'Etat n'apportait que 40 % de subvention en ce qui concerne l'enfance inadaptée et 50 % en ce qui concerne les adultes. Donc, nous avons décidé

de continuer le taux de 20 % pour l'enfance et de 10 % pour les adultes de façon à uniformiser le taux d'aide à 60 %, c'est une rectification du compte-rendu du procès-verbal. Sans cela, M. le Préfet me fait remarquer qu'il serait obligé d'appliquer ce taux de 10 % à l'enfance.

Ceci étant dit, nous continuons.

**PROJET DE CREATION D'UN CENTRE D'INITIATION A  
L'ENVIRONNEMENT ET D'ANIMATION EN MILIEU RURAL  
DANS LA NIEVRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 37.

**Rapport de M. Cabarat :**

Au cours de sa 2ème session ordinaire de 1979, le Conseil général s'est prononcé favorablement sur le principe d'une participation du département dans le financement de la construction d'une maison de la nature et d'animation en milieu rural dont l'Association Pronat était maître d'ouvrage et dont l'implantation était prévue à Saint Saulge.

Ce projet a été abandonné par suite de difficultés pour réunir le financement.

Un nouveau projet a été élaboré à partir d'un ancien bâtiment d'exploitation agricole situé à Saxi Bourdon.

Votre 2ème Commission accepte le principe du nouveau projet et son financement qui comporte une subvention du département de 300 000,00 F.

Elle vous propose d'autre part de donner délégation à la commission départementale pour examiner la demande de garantie par le département de l'emprunt de 400 000,00 F qui serait contracté par l'Association Pronat pour l'acquisition foncière.

Le tout sous réserve de l'avis de la 1ère Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Cabarat, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme sous réserve que la commission départementale fasse procéder à une expertise du bâtiment dont l'acquisition est prévue.

**Adopté.**

**FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE CONNEXES  
AUX OPERATIONS DE REMEMBREMENT**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 54.

**Rapport de M. Cabarat :**

Votre 2ème Commission vous propose d'inscrire au chapitre 912-110, article 130-5 la somme de 190 000,00 F pour la participation du département au financement des travaux de voirie connexe aux opérations de remembrement.

Sous réserve de l'accord de la 1ère Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Cabarat, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

COURS D'EAU RIVIERE L'ARON ET FLEUVE LA LOIRE  
BUDGET 1981 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 68.

**Rapport de M. Cabarat :**

Votre 2ème Commission vous propose d'inscrire au chapitre 925-1 :

- 2 851,04 F d'annuité d'emprunt correspondant à des travaux sur les berges de l'Aron touchant le canal du Nivernais à Châtillon en Bazois. Travaux qui se sont élevés à 64 025,52 F T.T.C. et qui ont bénéficié d'une subvention du Ministère de l'Agriculture et de la C.E.E. de 50 % et d'un emprunt de 6,25 % sur 20 ans pour la différence correspondant à l'annuité ci-dessus.

- 18 682,07 F d'annuité d'emprunt correspondant à des travaux sur les berges de la Loire fait par le syndicat intercommunal de la Protection contre les crues de la Loire de la région de Decize, et qui ont bénéficié d'une subvention de 30 % du Ministère des Transports.

**Chapitre 961-1 :**

- 39 000,00 F pour le fonds de concours du département de la Nièvre pour le dégagement du lit de la Loire au titre du programme 1981.

Le tout sous réserve de l'accord de la commission des finances.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Cabarat, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme, mais s'étonne de la faiblesse des crédits pour l'importance des travaux.

**Adopté.**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 82.

**Rapport de M. Cabarat :**

Votre 2ème Commission prend acte du compte-rendu de l'activité de la péniche Aster au cours de l'exercice 1980 qui se traduit par un excédent de 19 225,06 F.

Elle vous propose d'inscrire au budget 1981 :

- une somme de dépenses de 144 500,00 F,
- de majorer d'environ 20 % les tarifs appliqués en 1980 à savoir :

- \* groupes de jeunes et du 3ème âge du département, 540,00 F au lieu de 450,00 F en 1980.
- \* groupes de jeunes et du 3ème âge extérieurs au département, 680,00 F au lieu de 570,00 F.
- \* autres associations, 960,00 F au lieu de 800,00 F.

De plus une majoration de 100,00 F par nuit passée à bord pour les groupes séjournant plusieurs jours consécutifs sur la péniche.

D'autre part, votre 2ème Commission vous propose une majoration de 15 % des indemnités de pilotage pour le pilote et le copilote ce qui porterait les indemnités à :

pour le copilote :

- indemnité de pilotage 102,00 F au lieu de 88,00 F en 1980,
- nuit passée à bord 34,00 F au lieu de 29,00 F en 1980.

pour le pilote :

- indemnité de pilotage 90,00 F au lieu de 78,00 F en 1980,
- nuit passée à bord 30,00 F au lieu de 26,00 F en 1980.

Enfin votre 2ème Commission donne un avis favorable pour qu'après avis de la commission départementale, les équipements de la péniche soient rendus conformes à la réglementation sécurité.

Toutes ces propositions étant faites sous réserve de l'accord de la 1ère Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Cabarat, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 144 500,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

#### ENTRETIEN DU PARCOURS ARBORICOLE DE BAYE ET DE LA TUILERIE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 38.

**Rapport de M. Gauthé :**

Pour l'entretien du parcours arboricole de Baye et de la Tuilerie, les propositions des dépenses sont en augmentation de 17,22 % par rapport au budget primitif de 1980. Elles se justifient par l'augmentation des frais en général (main-d'œuvre et charges) ainsi que par des travaux qui se révèlent nécessaires à la Tuilerie.

Les dépenses s'établissent ainsi :

Chapitre 962-23

- article 603 : carburant . . . . .	1 400,00 F
- article 609 : autres fournitures . . . . .	1 000,00 F
- article 6 111 : personnel temporaire . . . . .	14 000,00 F
- article 618 : charges sociales . . . . .	4 040,00 F
- article 6 310 : entretien terrain . . . . .	550,00 F
- article 6 314 : entretien matériel . . . . .	1 200,00 F
- article 633 : petites acquisitions . . . . .	200,00 F
	<hr/>
	22 390,00 F

Avis favorable de votre 2ème Commission.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gauthé, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 63.

**Rapport de M. Gauthé :**

Votre 2ème Commission est favorable au projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans le département.

Approuve les pourcentages de répartition de subventions à accorder à Gaz de France :

- établissement public régional . . . . . 40 %
- département . . . . . 40 %
- collectivités locales et industriels . . . . . 20 %

Dans un précédent rapport (M. Bardin) il était déjà demandé qu'un dossier technique soit présenté par l'E.D.F. - G.D.F.

La commission des finances indiquait, dans la même séance, qu'elle donnait un avis favorable aux pourcentages de répartition, mais qu'elle ne pouvait formuler son accord qu'après présentation d'un rapport chiffré.

Votre 2ème Commission souhaite connaître :

- la dépense, par tranches de travaux, qui en résulterait ;
- la participation du département de l'Yonne ;
- la part des Collectivités locales et du département ;
- demande qu'un dossier plus complet soit soumis au Conseil général, vu l'importance de la dépense.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gauthé, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission demande :

- a) une étude sur l'avenir immédiat de l'énergie gaz,
- b) et l'avis des communes concernées lorsqu'elles auront eu connaissance de leur participation financière.

*M. le Président* : Une discussion peut s'ouvrir. Quelqu'un veut-il la parole sur cette question ?

*M. Bardin* : Oui, M. le Président, je pense qu'il est intéressant d'examiner, et j'espère que tous les conseillers généraux l'ont fait, la carte du réseau de distribution de gaz naturel dans la région Bourgogne. Si l'on examine cette carte, on constate que la Nièvre est toute blanche, il n'y a aucun réseau de tracé, alors qu'actuellement, au contraire, dans les 3 autres départements de la région Bourgogne, il suffit de lire la presse régionale et locale pour en avoir la confirmation, on constate que tous les ans des tranches très importantes d'extension du réseau de distribution de gaz naturel sont

engagées. Alors, je veux bien que l'on réfléchisse encore au niveau du département de la Nièvre, mais j'aimerais que l'on ne réfléchisse plus trop longtemps, car d'ici quelques années, au rythme où nous menons finalement notre étude et nos réflexions nous constaterons que toutes les villes moyennes ou importantes des autres départements seront reliées au réseau de gaz naturel alors que dans la Nièvre seuls Nevers, Fourchambault et Imphy, la région de Nevers, disons le grand Nevers seront reliés à ce même réseau. Mais le département de la Nièvre ce n'est pas que Nevers, j'espère que c'est la conception de l'ensemble des conseillers généraux.

Les retombées, les conséquences, sont en effet très importantes. Vous savez qu'au niveau du chauffage domestique gaz, la différence peut être de 20 % entre l'utilisation du gaz naturel et de l'air propané. Au niveau des industries, elle est encore plus importante puisque les différences peuvent atteindre en moins 30 à 40 % et que le fait pour un industriel d'avoir la certitude d'être relié au réseau de gaz naturel peut déterminer une implantation ou la non implantation dans une commune du département. J'aimerais donc que cette question puisse être revue très rapidement. Les autres départements, que je sache, ont évidemment une population plus importante et certainement des ressources correspondantes plus grandes que la Nièvre, mais, si nous n'y prenons garde, le déséquilibre qui existe actuellement au niveau de la production énergétique et de son acheminement dans les divers points du département va encore croître entre le département de la Nièvre et les autres départements. Les commissions se sont posées certaines questions, pour ma part je m'étais aussi interrogé, j'avais pris des contacts également, avec Gaz de France. En ce qui concerne la desserte de Clamecy, à priori, elle doit être partagée également entre l'Yonne et la Nièvre puisque les longueurs de canalisation destinées à alimenter Avallon et Clamecy sont égales, à quelques centaines de mètres près. Mais en plaidant pour ce dossier, je voudrais bien préciser que je ne plaide pas exclusivement pour la ville de Clamecy et que, bien évidemment, si une décision de principe favorable était prise, je serais très heureux que les villes de la Charité et de Cosne soient choisies en premier, par exemple, pour bénéficier d'une extension du réseau de gaz naturel.

**M. le Président**

: Oui, merci M. Bardin, je pense qu'il est excellent que la discussion s'engage sur cette question. La réflexion de la commission des finances reposait sur le fait suivant : le gaz de Lacq dont il est question n'est pas éternel, alors que la France a un programme d'énergie électrique important qui va se développer d'une façon considérable dans les années qui viennent.

**M. Guillaume**

: Je voudrais rejoindre les préoccupations de notre collègue Bardin, c'est déjà un dossier ancien que l'on avait soulevé il y a plusieurs années, mais

je dois dire que la commission des finances n'a pu prendre une position définitive pour une raison simple, c'est qu'il y a des financements multiples, la région s'est certes engagée sur le principe, mais le département doit déjà connaître la position des collectivités concernées et c'est pourquoi là, je rejoins les conclusions de notre collègue, il faut que nous dispositions très vite du plan de financement détaillé et connaître les décisions des collectivités concernées, autrement, nous allons tourner en rond pendant longtemps. Il faut absolument que le département fixe sa position mais que l'on ait l'adhésion de toutes les collectivités, et je pense à mon collègue de Cosne, il est bien certain que la somme est relativement importante, il faut que chacun connaisse le montant exact des dépenses proposées.

Dès que nous connaissons l'accord des autres parties concernées, il faut aller vite, c'est sûr, c'est un dossier qui date déjà de plusieurs années et nous risquons encore d'attendre le relais par l'électricité alors que le gaz est encore très compétitif.

**M. le Président** : Le gaz est compétitif, c'est vrai, mais il est de plus en plus importé, il va coûter de plus en plus cher, c'est pourquoi la discussion est ouverte. M. le Préfet avez-vous à intervenir sur cette question ?

**M. le Préfet** : Non, M. le Président.

**M. le Président** : Il faut avoir l'avis d'Electricité et Gaz de France, savoir quel est son programme d'avenir, dans la mesure du possible. C'est fonction de bien des événements et en particulier je le répète de l'importation du gaz et du développement du programme énergétique de la France en ce qui concerne l'électricité.

**M. le Dr des Etages** : Je voudrais savoir quelle est la perspective de durée d'utilisation du gaz.

**M. le Président** : C'est la question que je soulevais et qui explique d'ailleurs la réserve de la 1ère Commission. Avec ces observations, je pense que le rapport peut être adopté, mais en demandant que l'étude.... M. Bardin vous avez l'air de manifester un certain scepticisme...

**M. Bardin** : Oui, M. le Président, je suis très sceptique parce que la réflexion au niveau du département de la Nièvre elle dure maintenant depuis plus d'1 an, et j'ai peur, j'espère que je me trompe, que nous menions cette réflexion encore pendant 1 an ou 2. Nous constaterons au bout du compte que nous

n'aurons pas commencé le travail alors que tous les autres départements de la région Bourgogne l'auront achevé, et nous serons finalement en position d'infériorité vis-à-vis des autres départements de la région. Alors, je souhaiterais qu'aujourd'hui, il y ait vraiment une prise de conscience de ce problème qui est capital qui n'est pas ressenti au niveau de Nevers bien sûr, puisque Nevers bénéficie d'ores et déjà de gaz naturel, mais qui est quelque chose de très très important au niveau des autres pôles économiques du département. Il faut bien que tout le monde en ait conscience, et je souhaiterais qu'il y ait vraiment un engagement pour que dans un délai de 3 mois ou 6 mois au maximum, toutes les enquêtes soient faites et qu'une position définitive puisse être prise.

Maintenant, en ce qui concerne les perspectives à long terme d'E.D.F.-G.D.F., il suffit je crois de lire les revues spécialisées pour constater que si la diminution de la consommation du pétrole est envisagée au niveau national, au plan énergétique, par contre, on observe une certaine stabilité et même une légère augmentation de la consommation de gaz. Quand on parle de gaz naturel, il s'agit de gaz d'origines très diverses aussi bien du gaz sibérien que du gaz de Hollande que du gaz provenant de la gazéification directe dans le sol du charbon, procédé utilisé aux Etats-Unis et en U.R.S.S. en particulier, et qui devrait, enfin nous l'espérons, être utilisé en France, et pourquoi pas, peut-être dans la Nièvre s'il se révèle qu'il y a des possibilités à cet égard. Le gaz est donc d'origines très diverses et pour 10 ans, 20 ans au minimum encore, il va y avoir une utilisation très importante du gaz qui justifie pleinement les investissements qui sont faits actuellement en France en général et dans la région Bourgogne, en particulier. Vous avez pu voir récemment que Tonnerre et Saint Florentin dans l'Yonne se sont reliés au réseau de distribution de gaz naturel. Les élus du département de l'Yonne et les élus de ces communes ont réfléchi, je pense comme nous, aux problèmes économiques, ils ont choisi dans un certain sens, je pense que cette position devrait être de nature à nous amener à réfléchir très rapidement et très sérieusement sur ce problème.

**M. le Président** : M. Bardin, vous parlez là d'un problème primordial pour notre département lorsqu'il s'agit d'énergie. Mais je pense que M. le Préfet pourrait nous donner quelques précisions en ce qui concerne l'utilisation du gaz et surtout des nouveaux tarifs envisagés par Gaz de France et Electricité de France.

**M. le Préfet** : Il y a 2 choses que je peux vous dire M. le Président. Premièrement, je vais demander à Gaz de France une étude plus précise pour les projets concernant le département, et pour les communes du département, et je vais essayer de vous le demander le plus vite possible. Si je pouvais l'avoir pour la session d'avril, cela me satisferait. Deuxièmement à la

session d'avril, je vous donnerai aussi pour éclairer complètement votre lanterne, un résumé des études en cours à E.D.F. sur les nouvelles tarifications qu'envisage E.D.F. pour les industriels, tarif bleu, tarif vert, tarif jaune, car vous savez, on est à 20 % d'électricité nucléaire cette année, mais l'année prochaine ça sera 25, 40, 50, cela va monter très vite et l'électricité nucléaire est une électricité de jour et de nuit, donc il va falloir modifier de beaucoup la tarification et les habitudes des industriels.

Je pense qu'il faudrait avoir cet ensemble de données, des données plus actualisées pour les communes du département : Clamecy, Cosne, La Charité qui sont les principales intéressées et puis peut-être un petit aperçu sur les tarifications mais faites par E.D.F.

Moi, je me garde de tout pronostic maintenant sur l'évolution des consommations énergétiques, les événements depuis 7 ans doivent nous inciter à beaucoup de modestie en la matière.

**M. le Président** : Merci, M. le Préfet, je pense effectivement que c'est une question d'information, M. Bardin, vous avez la parole.

**M. Bardin** : M. le Président, je souhaiterais que dès que les précisions financières demandées à E.D.F. nous seront parvenues, que toutes les communes susceptibles d'être desservies par ce réseau de gaz naturel soient donc informées et qu'il leur soit demandé de prendre une position de principe de manière à ce que notre Assemblée puisse ensuite rapidement et valablement délibérer sur ce problème.

**M. le Président** : Très bien, c'est une excellente proposition. M. Harris, vous avez la parole.

**M. Harris** : J'ajoute une petite observation, c'est que les bons économistes à l'heure actuelle soulignent que les régions les plus avantagées au point de vue économique sont celles qui diversifient l'énergie, et je crois que c'est dans ce sens là qu'il faut apprécier cette affaire.

**M. le Président** : Pas d'autres observations.

Le rapport est adopté.

TRANSPORTS ROUTIERS  
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1981

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 70.

Rapport de M. Gauthé :

Bien qu'il soit projeté de mettre en place une 1ère partie de l'étude en cours du schéma départemental de transport collectif à compter de septembre 1981, les modalités de la participation financière nécessaire du département n'étant pas élaborées, le système contractuel existant restera applicable pour 1981.

Les propositions des crédits nécessaires à l'exploitation des lignes routières de transport de voyageurs sont en augmentation de 12 %.

Votre 2ème Commission donne un avis favorable à l'inscription en dépenses, au chapitre 963-3, article 657 : la somme de 560 000,00 F ; en recettes, néant.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gauthé, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

PERMIS DE CONSTRUIRE EN PERIMETRE PROTEGE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 110.

**Rapport de M. Gauthé :**

Votre 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse concernant le vœu émis par de nombreux conseillers généraux qui souhaitent une plus grande rapidité dans la transmission des permis de construire en milieu protégé,

Insiste pour que ces demandes soient diligentées dans les meilleurs délais.

**Adopté.**

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DU C.N.I.F.O.P. A SAINT AMAND EN PUISAYE (2ème TRANCHE)**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 23.

**Rapport de M. Berthier :**

Votre 2ème Commission après avoir statué sur la seconde tranche de travaux du centre d'initiation de la poterie et du grès de Saint Amand en Puisaye donne son accord pour une aide, soit : une subvention en annuités ainsi qu'il en avait été décidé pour la 1ère tranche ; l'imputation de la dépense concernera le chapitre 925, article 180-19.

Le plan de financement étant le suivant :

* Ministère du Commerce et de l'Artisanat . . . . .	600 000,00 F
* D.A.T.A.R. . . . .	200 000,00 F
* établissement public régional . . . . .	290 000,00 F
* département . . . . .	600 000,00 F
* commune . . . . .	<u>310 000,00 F</u>
	2 000 000,00 F

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Berthier, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**ACQUISITION DE MATERIEL DE LABORATOIRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 58.

**Rapport de M. Berthier :**

Votre 2ème Commission après en avoir délibéré donne son accord pour que soient inscrits au budget du département les crédits nécessaires à l'acquisition de matériels de laboratoire.

Pour l'acquisition de ces matériels de laboratoire pour lesquels la demande de subvention à 90 % sera adressée au Ministère de l'Agriculture.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Berthier, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 59.

**Rapport de M. Berthier :**

Votre 2ème Commission donne son accord à l'attribution d'un crédit pour l'acquisition d'un véhicule Renault 4.

L'Etat ayant donné son accord de principe pour subventionner l'acquisition dans la proportion de 80 %.

La participation financière du département serait donc approximativement de 27 000,00 F - 17 600,00 F soit 9 400,00 F diminuée de la somme correspondant à la reprise du véhicule usagé soit environ 5 000,00 F.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Berthier, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 108.

**Rapport de M. Berthier :**

Votre 2ème Commission donne acte de sa réponse à M. le Préfet.

**Adopté.**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE  
DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 1981

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 20.

**Rapport de M. Martin :**

Avis favorable de la 3ème Commission pour l'attribution au C.D.D.P. d'une subvention globale de 466 440,00 F répartie de la manière suivante :

- fonctionnement . . . . .	442 340,00 F, soit plus 12,28 % par rapport à 80.
- aide aux bibliothèques scolaires du département . .	12 100,00 F
- achat de livres concernant certaines expériences pédagogiques . . . . .	5 000,00 F
Total . . . . .	<u>466 440,00 F</u>

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Martin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**CENTRALE NUCLEAIRE DE BELLEVILLE SUR LOIRE  
REALISATION D'UNE ETUDE D'APRES CHANTIER**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 61.

**Rapport de M. Martin :**

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse, suite à la décision adoptée sur le même sujet lors de la session du 21 octobre 1980.

Cependant, il serait du plus grand intérêt pour notre assemblée d'être en possession d'un exemplaire du rapport réalisé par la Société d'études lorsque celui-ci sera rédigé. De même, au cas où un comité de pilotage viendrait à être constitué entre les représentants de la vie économique et sociale ayant participé au financement de l'étude, il serait souhaitable d'y associer les conseillers généraux concernés, afin que le Nord du département de la Nièvre ne soit pas oublié dans les retombées économiques consécutives à la construction de la centrale de Belleville.

**Adopté.**

DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DU THEATRE DE L'ECLIPSE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 87.

**Rapport de M. Martin :**

Etant donné que le théâtre de l'Eclipse est le seul organisme professionnel de création du département, la 3ème Commission propose que la subvention de 100 000,00 F accordée en 1980, soit reconduite à la D.M. 1, sous réserve que les conseillers généraux, membres de l'association de la Maison de la Culture de la Nièvre obtiennent au Conseil d'administration tous renseignements concernant la gestion, la comptabilité et les activités de la troupe.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Martin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU DROIT

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 96.

**Rapport de M. Martin :**

Pour siéger au Conseil d'administration de l'association «Les Amis du Droit» qui regroupe les élèves de capacité en droit ainsi que les anciens élèves et les enseignants, la 3ème Commission vous propose le nom de M. Martin.

**Adopté.**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'URBANISME  
DESIGNATION DE 2 MEMBRES SUPPLEANTS**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 99.

**Rapport de M. Martin :**

Pour siéger à la commission départementale d'urbanisme, en tant que suppléants, la 3ème Commission vous propose le nom de MM. Berthier et Grosjean.

**Adopté.**

**RATTACHEMENT DES HABITANTS DE VARENNES VAUZELLES**

**A LA PERCEPTION DE GUERIGNY**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 114.

**Rapport de M. Martin :**

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Cependant, il y aurait lieu d'intervenir auprès des services compétents, afin que la permanence à Varennes Vauzelles du percepteur de Pougues les Eaux puisse être allongée, en vue de donner satisfaction aux habitants de la commune qui ont à traiter en personne avec ledit percepteur.

Cette permanence est actuellement d'une 1/2 journée par mois.

**Adopté.**

**RELOGEMENT DE PLUSIEURS SERVICES JUDICIAIRES**

**DANS L'IMMEUBLE DOMANIAL DE LA RUE GAMBETTA A NEVERS**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 7.

**Rapport de M. Girand :**

Le 27 novembre 1977 un acte d'échange était établi entre le département de la Nièvre et la ville de Nevers à propos du Palais Ducal, alors propriété départementale, et le Musée Frédéric Blandin

propriété de la ville de Nevers transformé par ses soins en Palais de Justice. Les travaux d'aménagement du Musée F. Blandin en Palais de Justice allait durer environ 20 ans ; de nombreuses remarques avaient été faites par les services judiciaires au cours de ces travaux à propos, en particulier du renforcement des dalles devant supporter des archives, mais jamais la moindre remarque n'a été faite à propos des surfaces prévues pour les différents services ; ce n'est qu'à la réception définitive de ces travaux que l'on devait s'apercevoir de l'exigüité du nouveau Palais. Dès lors le département, devenu propriétaire, était amené à envisager une extension des locaux des services judiciaires. Ce n'est que le 29 mai 1980 que le choix d'étendre ces services dans l'immeuble de la rue Gambetta (ex-Trésorerie Générale) a été fait.

Transformer cet immeuble et le restaurer pour permettre le fonctionnement de certains services judiciaires coûtera environ 7 millions de francs (valeur août 1980) et demandera au moins 3 ans de travaux.

Compte tenu que le département bénéficierait d'une subvention d'investissement de 30 % pour les études et pour l'aménagement, compte tenu que les 70 % restant seront financés par emprunt dont l'Etat rembourserait les annuités restant à courir à la date de mise en application de la loi qui prévoit le transfert à l'Etat des dépenses de justice, compte tenu que les dépenses prévues seraient étalées sur plusieurs exercices (1981 et 1982), votre 2ème Commission à la majorité donne son accord au rapport de M. le Préfet et admet que la Direction Départementale de l'Equipement puisse être chargée moyennant une rétribution égale à 1,3 % du coût d'objectif définitif des missions suivantes :

- a) programmation,
- b) aide au maître d'ouvrage pour le choix des concepteurs et la présentation des études.
- c) représentation du maître d'ouvrage et assistance de celui-ci lors de la dévolution des marchés, lancement des travaux et règlement des comptes et litiges.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Girand, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission attire votre attention sur l'impossibilité de tabler sur une hypothétique décision législative.

Ce dossier serait à revoir à la D.M. 1.

*M. le Président* : M. le Dr des Etages, vous avez la parole.

*M. le Dr des Etages* : Lorsque l'on nous parle de gager un emprunt sur ce que sera la loi sur les Collectivités locales, cela me paraît un petit peu exagéré en ce sens que si le Sénat en a discuté, l'Assemblée nationale n'en a pas encore

discuté, on devait présenter ce projet de loi devant l'Assemblée nationale lors de la session budgétaire, c'est-à-dire celle d'automne, cela n'a pas été fait. Cela sera-t-il fait au cours de la session d'avril ? Je ne le sais absolument pas, la programmation ne nous est pas encore communiquée, et quand bien même celle loi serait présentée à la session de printemps rien ne dit premièrement qu'elle sera acceptée dans la forme où le Sénat l'a votée, il y aura certainement des navettes, cela prendra je crois beaucoup de temps car il y a énormément de gens qui sont concernés, étant des élus locaux dans l'Assemblée nationale.

Deuxièmement, non seulement il y aura des navettes mais en plus il ne faut pas oublier qu'il y a le délai toujours fort long de prise de décrets d'application. Alors comment voulez-vous que nous nous appuyons sur une loi à venir ne sachant pas exactement quel sera le contenu de cette loi et c'est dans cet esprit que la 1ère Commission a fait cette restriction en essayant de gagner un peu de temps jusqu'au mois de juin pour le cas où la question législative serait définitivement réglée.

**M. le Président** : D'autres observations ? M. le Préfet, vous avez la parole.

**M. le Préfet** : Je comprends bien les scrupules du Dr des Etages sur la procédure législative dont je n'ai pas fait mystère. D'ailleurs, dans le rapport, je vous indique qu'il ne s'agissait que d'un projet pour l'instant adopté par le Sénat. Mais enfin quelles que soient les péripéties de ce projet, sans être prophète, il me paraît que la disposition qui consiste à transférer les dépenses de justice à l'Etat sera de celles qui seront le moins contestées par n'importe quelle assemblée, et deuxièmement elle ne nécessite pas de décret d'application, la loi seule suffit.

Votre position d'attente ne pourra pas se prolonger indéfiniment parce que l'Etat, lui, a donné sa subvention ; il faudra bien à un moment donné, que je lui dise, votre subvention, nous n'en voulons pas, nous refusons, et à ce moment-là non seulement l'affaire sera terminée en ce qui concerne la subvention de l'Etat, mais l'immeuble qui appartient aux domaines devra être remis à la disposition des Domaines qui le mettront en vente et au plus offrant. Donc, on peut tenter de gagner un petit peu de temps, mais on ne pourra pas en gagner de trop, et je ne m'engage pas sur la réponse que me fera le ministre de la Justice à votre proposition ; mais enfin je tiens à attirer votre attention là-dessus.

Dans 6 mois, croyez-vous que vous serez en mesure de dire quelque chose de très différent d'aujourd'hui ?

**M. le Dr des Etages** : Tellement de choses peuvent se produire ou ne pas se produire, M. le Préfet, c'est dans cette hypothèse d'ailleurs que nous sommes prudents et que nous demandons ce délai supplémentaire.

**M. le Préfet** : Je pense que vous serez dans le même cas de figure. De toute façon, c'est une opération blanche telle qu'elle est présentée pour le département, cela ne coûte pas un centime et cela présente l'avantage d'en terminer une fois pour toute avec le relogement des services judiciaires et d'une façon définitive à Nevers ; et cela présente aussi l'avantage de sauvegarder un immeuble du centre ville de Nevers qui était traditionnellement affecté au service public et d'y maintenir une destination de service public. Ce sont les 2 seuls impératifs qui nous ont guidé, les uns et les autres, dans le choix de cette opération.

**M. le Président** : Y-a-t'il d'autres observations ? M. le Rapporteur, voulez-vous vous exprimer ?

**M. Girand** : Non, absolument pas M. le Président.

Je pourrais être inquiet par exemple en supposant que la position de la commission des finances retarde une opération qui pourrait nuire à la ville de Nevers. Rassurez-vous, ce n'est pas en 6 mois qu'ils changeront quelque chose parce que lorsque le projet sera fait et que la ville de Nevers sera en mesure de se débarrasser des services de la Justice qui se comportent en squatters au Palais Ducal, n'importe comment, la subvention que l'on a touchée au titre des villes moyennes, ne vaudra plus rien du tout, alors, le problème ne me mine pas outre mesure.

**M. le Préfet** : Je ne comprends pas du tout votre remarque, il s'agit de 2 choses différentes.

**M. Girand** : C'est justement pourquoi, M. le Préfet, j'avais dit tout à l'heure au président que je n'avais rien à ajouter.

**M. le Préfet** : Je crois que cela vaut mieux... La subvention de l'Etat pour l'aménagement du Palais de Justice, je l'ai, donc, vous ne pouvez pas me prolonger trop longtemps pour dire que le département ne peut pas faire l'opération. Le jour où je rends la subvention à l'Etat, cela fera les «choux gras» des autres départements qui n'attendent que cela, surtout dans la conjoncture budgétaire actuelle, et deuxièmement, cet immeuble que le Ministère des Finances a bloqué à l'heure actuelle en affectation provisoire pour le

Ministère de la Justice, peut être repris par l'administration des Domaines qui va le remettre en vente. C'est une opération que vous ne pourrez plus faire en cet endroit là à Nevers, il vous faudra chercher un autre terrain et construire du neuf. C'est tout ce que je vous dis.

**M. le Président** : Pas d'autres observations ?

Le rapport est adopté.

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER  
POUR LES BESOINS DU S.D.E.R.E.A. ET DU S.A.T.E.S.E.

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 8.

**Rapport de M. Girand :**

Dans le cadre de la construction de la cité administrative, il est nécessaire de prévoir la reconstruction d'un ensemble immobilier pour les besoins du Service Départemental d'Entretien des Réseaux d'Eau et d'Assainissement (S.D.E.R.E.A.) et du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.). C'est la raison pour laquelle la Direction Départementale de l'Équipement a été chargée par la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Nièvre (S.A.E.M.A.N.), maître d'ouvrage pour la construction de la cité, à procéder à l'examen des besoins du S.D.E.R.E.A. et du S.A.T.E.S.E.

Notre service des bâtiments a prévu pour ces 2 services sur les indications de la D.D.E. une construction estimée à 1 600 000,00 F valeur octobre 1980 ; pour ce qui concerne l'exercice 1981, une somme de 1 200 000,00 F serait suffisante pour assurer le démarrage des travaux.

Votre 2ème Commission unanime propose l'inscription de cette somme au chapitre 902-9, article 2 320 et donne un avis favorable pour qu'un emprunt d'égal montant soit inscrit au chapitre 927.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Girand, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**IMPLANTATION D'UN MARCHÉ AU CADRAN A MOULINS ENGILBERT**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 55.

**Rapport de M. Girand :**

Le projet d'un marché au cadran à Moulins Engilbert a été longuement discuté pendant l'année écoulée et une délégation du Conseil général a participé à un voyage d'étude en Bretagne puis aux différentes réunions de concertation.

La commission des travaux a étudié le dossier, et vous propose d'accepter la participation financière du département. Compte-tenu des changements intervenus entre la rédaction du rapport et cette session budgétaire, elle vous présente le financement suivant :

- investissement global (terrains et installations) . . . . .	3 200 000,00 FT.T.C.
- subvention de l'Etat (F.I.D.A.R.) : 15 %, soit . . . . .	500 000,00 FT.T.C.
- subvention de l'E.P.R. : 32,5 % arrondi à . . . . .	1 050 000,00 FT.T.C.
- subvention du Conseil général : 32,5 %, arrondi à . . . . .	1 050 000,00 FT.T.C.
<b>Total subventions 80 %</b>	<b>2 600 000,00 FT.T.C.</b>
- participation de la commune de Moulins Engilbert . . . . .	600 000,00 FT.T.C.
<b>Total . . . . .</b>	<b>3 200 000,00 FT.T.C.</b>

La 2ème Commission propose en outre que la participation du département soit assortie de 2 conditions :

- a) la subvention sera versée à la commune de Moulins Engilbert, maître d'ouvrage, puis propriétaire de l'établissement,
- b) la présence -ne serait-ce qu'à titre consultatif- d'un représentant du Conseil général dans l'organisme de gestion, la S.I.C.A. F.O.M.E.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Girand, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 1 050 000,00 F est à inscrire au budget primitif en autorisation de programme et 700 000,00 F en crédits de paiements.

**M. Lambert**

: M. le Président, en tant que représentant de Moulins Engilbert, je vais simplement donner quelques précisions. Cela fait un an que nous parlons de marché au cadran, où en sommes-nous actuellement ?

Au niveau de la municipalité, nous avons recherché un terrain, nous avons actuellement une promesse de vente pour un terrain, pour l'installation du marché au cadran, tout en nous assurant des terrains à proximité au cas où le développement serait plus grand que prévu. La D.D.A. nous a prêté son concours pour monter les dossiers, ce qui est un travail important. Evidemment, avant de passer au stade du projet définitif, tout le monde attend le financement.

Au niveau des agriculteurs, 500 d'entre eux se sont regroupés au sein de la S.I.C.A. des foires organisées de Moulins Engilbert et pour un capital qui arrive maintenant à 100 000,00 F. Ils vont, maintenant, se lancer sur les parts B, c'est-à-dire aux non agriculteurs.

Donc actuellement, et contrairement à ce que certains pensent, car j'ai vu des impatients dans le monde des agriculteurs, le projet peut passer à sa phase concrète et définitive si le financement est obtenu.

La région s'est prononcée favorablement, le Conseil général va se prononcer maintenant et nous attendrons ensuite une décision du Ministère de l'Agriculture.

Voilà donc où nous en sommes.

**M. le Président** : Bien, merci de ces précisions.

**M. Guillaume** : Je voudrais dire qu'il y a 1 050 000,00 F d'inscrits en autorisation de programme avec 700 000,00 F en crédits de paiements, il ne faut pas l'oublier pour l'inscription au budget primitif.

**M. le Président** : Pas d'autres observations.

Le rapport est adopté.

## RESTAURATION DU CANAL LATERAL A LA LOIRE

### LE GUETIN - DIGOIN

#### Rapport de M. le Préfet :

Numéro 67.

#### Rapport de M. Girand :

Votre 2ème Commission conformément à la décision de l'assemblée en date du 21 octobre 1980 donne un avis favorable au rapport de M. le Préfet pour qu'une autorisation de programme de 1 080 000,00 F soit inscrite au budget primitif de 1981.

Elle donne aussi son accord pour qu'un crédit de paiement de 200 000,00 F soit prévu sur le chapitre 910, article 130 pour le lancement de l'opération.

#### Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Girand, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

DIGUE BORDANT LA LOIRE A LUTHENAY UXELOUP

PROTECTION DES TERRES

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 109.

Rapport de M. Girand :

Votre 2ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

MAITRISE DE L'EAU EN AGRICULTURE  
(AMENAGEMENT DE RIVIERES ET DE VALLEES)

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 50.

Rapport de M. le Dr Dollet :

La 2ème Commission constate qu'une somme de 340 000,00 F votée en 1979 pour le programme «maîtrise de l'eau en agriculture» n'a pas encore été employée.

Rapport de M. le Préfet :

Elle estime que cette somme est suffisante à l'heure actuelle et pour l'avenir donne un avis favorable à l'inscription d'une somme de 240 000,00 F avec échéanciers de paiement en 1982 et 1983 au chapitre 912, sous-chapitre 9, article 130-73 du B.P. 1981.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Dollet, au nom de la 2ème Commission, pour inscription des crédits en 1982 et 1983 en autorisations de programmes, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

**M. Guillaume**

: Je voudrais dire simplement à l'occasion de ce rapport que la commission des finances, comme les rapporteurs des commissions spécialisées se sont trouvés parfois très embarrassés à l'occasion des inscriptions budgétaires parce que les distinctions entre autorisations de programmes et crédits de paiements ne sont pas très nettes pour des gens qui ne sont pas naturellement des financiers. Je dois dire qu'il serait souhaitable que certains de ces rapports soient présentés avec beaucoup plus de clarté au niveau des crédits engagés les années précédentes en autorisations de programmes et crédits de paiements de façon à ce que l'on sache bien exactement sur quoi on vote. On s'est aperçu, à plusieurs reprises, qu'il y avait des confusions faites chez certains de nos collègues et ceci évidemment de toute bonne foi parce que cela manquait de précision.

**M. le Président**

: Merci de ces précisions, M. Guillaume.

Le rapport est adopté.

**AIDE DEPARTEMENTALE A LA CONSTRUCTION  
BUDGET PRIMITIF 1981**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 75.

**Rapport de M. le Dr Dollet :**

La 2ème Commission donne son accord pour l'inscription B.P. 1981 des crédits suivants pour l'aide départementale à la construction :

Chapitre 914 - sous-chapitre 86 - article 2 516 : 2 000 000,00 F,

pour les constructeurs individuels.

Chapitre 914 - sous-chapitre 86 - article 13 053 : 350 000,00 F,

pour l'aide aux organismes collectifs.

et donner délégation à la commission départementale pour l'application de ces décisions et éventuellement effectuer un transfert de crédit entre les 2 articles correspondants si les besoins s'avéraient plus importants notamment dans le domaine de la construction individuelle.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Dollet, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 2 000 000,00 F et 350 000,00 F sont inscrits au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**L'HYDRAULIQUE AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

## Rapport de M. Lambert :

Le rapport 49 a fait l'objet d'une étude approfondie par les 2ème et 3ème Commissions réunies qui, à une large majorité, ont décidé de retenir les principes suivants :

1) donner priorité à une vision d'ensemble des travaux de drainage, intégrant aussi le réseau d'évacuation, d'où la nécessité d'un cadre collectif en recommandant, à chaque fois que faire se peut, une étude préalable globale.

2) veiller à ne pénaliser personne par ce changement d'orientation :

- \* en accordant un statut particulier au Morvan,
- \* en prenant en compte les dossiers en cours selon les normes antérieures.

3) maintenir un taux de subvention dégressif suivant la taille des exploitations, afin de favoriser les plus petits exploitants.

4) encourager les actions conjuguées remembrement-drainage (le remembrement devant mettre à la disposition du drainage tous les émissaires nécessaires) sans pour autant que le drainage soit imposé immédiatement aux intéressés, pour des raisons financières évidentes.

Tenant compte de ces principes généraux, nous vous faisons les propositions suivantes :

### 1 - Régime général -

a) aucune subvention aux travaux réalisés individuellement.

b) subventions, lorsque les travaux sont réalisés dans un cadre collectif, et lorsque l'environnement du projet (eau en amont et en aval) est pris en compte.

La notion de cadre collectif étant précisée comme dans le rapport, à savoir «maître d'ouvrage collectif, surface d'au moins 20 ha, répartie entre au moins 2 exploitations».

c) le montant des subventions serait alors calculé de la façon suivante :

- pour les émissaires réalisés en amont et en aval : 50 %.

- pour le drainage proprement dit :

- \* 40 % pour une exploitation de moins de 70 ha,
- \* 30 % pour une exploitation de 70 à 105 ha,
- \* 20 % pour une exploitation de 105 à 140 ha,
- \* 0 % au-delà de 140 ha.

## 2 - Régime pour le Morvan -

Compte-tenu de la nature du sous-sol et des problèmes particuliers à cette région, maintien du système actuel quel que soit le type de drainage.

- \* 40 % de subvention pour les exploitations de moins de 70 ha,
- \* 30 % de subvention pour les exploitations de 70 à 105 ha,
- \* 20 % de subvention pour les exploitations de 105 à 140 ha,
- \* 0 % au-delà.

## 3 - Concomitance remembrement - drainage -

Afin d'encourager la cohérence remembrement-drainage, nous proposons dans ce cas, des taux plus incitatifs :

- \* 60 % de subvention pour les émissaires,
- \* 10 % de subvention complémentaire pour le drainage, ce qui porterait les taux à 50, 40, 30 et 10 % suivant la taille des exploitations.

Si l'assemblée accepte ces nouvelles règles, il conviendrait :

1) de donner une priorité aux zones défavorisées ainsi qu'à la Puisaye et la Sologne bourbonnaise.

2) d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 1981 à savoir :

- une inscription de 240 000,00 F au chapitre 912-130 pour le drainage collectif,
- une inscription de 150 000,00 F au chapitre 914-70 pour le drainage individuel dans le

Morvan (somme prévue par ailleurs dans le rapport 53).

## Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Lambert, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 240 000,00 F est à inscrire en autorisation de programme au budget primitif 1981.

**Adopté.**

## EXONERATION TEMPORAIRE DE TAXE PROFESSIONNELLE

### Rapport de M. le Préfet :

Numéro 62.

### Rapport de M. le Dr Journiac :

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Préfet, votre 1ère Commission propose d'accorder l'exonération à 100 % pendant 5 ans, de la part départementale de la taxe professionnelle aux entreprises qui, répondant aux conditions requises de localisations, d'investissements et de créations d'emplois, procèdent, dans la Nièvre, à des opérations de création, d'extension, de décentralisation et de reconversion d'activités et à des opérations de reprise d'établissements en difficulté.

Adopté.

### VOIRIE DEPARTEMENTALE

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1981

### Rapport de M. le Préfet :

Numéro 64.

### Rapport de M. Grosjean :

Dans la présentation que fait le rapport de M. le Préfet du budget 1981 de la voirie départementale, il est indiqué, dès l'abord, que les nécessités budgétaires incitent à étaler sur 4 ans au lieu de 3 ans le rattrapage auquel vous vous étiez décidés - lors de votre session de juin 1979 - en matière d'investissements et d'entretien sur la voirie départementale, sur la constatation que vous aviez alors faite des insuffisances manifestes afférentes à ces 2 postes.

Je vous rappelle que vous aviez alors décidé d'augmenter de 20 % en francs constants et en 3 ans votre effort financier en faveur de la voirie départementale. Le revirement et la révision de cette politique que vous propose M. le Préfet a fortement inquiété votre 2ème Commission. Nous y reviendrons.

En dépenses totales, tous chapitres confondus, ce projet de budget s'élève à un montant, en crédits de paiement, de :

- 110 090 070,87 F,  
contre - 91 428 070,87 F au B.P. 1980,  
soit une augmentation de 20,4 %.

Ce taux apparaîtrait appréciable si l'on ne savait que l'indice des coûts en matière de travaux publics routiers est en avance de 5 à 6 points par rapport à l'indice général des prix, soit pour 1980 un indice de hausse de 18,5 à 19,5 %.

Les dépenses d'investissement proposées se montent à :

- 38 495 070,87 F en crédits de paiements,  
- 46 465 070,87 F en autorisations de programmes,  
(Les crédits de paiement représentent 83 % des autorisations de programmes).

Les dépenses de fonctionnement se montent à :

- 71 595 000,00 F.

Les propositions se répartissent de la manière suivante :

## EN DEPENSES -

### I - Section d'investissement :

#### - chapitre 901 - sous-chapitre 901-0 - bâtiment et matériel

A.P. : 3 460 000,00 F

C.P. : 3 520 000,00 F

pour études pour construction de bureaux à Corbigny, Prémery, Clamecy, Saint Amand en Puisaye, acquisitions de terrains à Prémery, Corbigny, Varzy ; installations diverses ; acquisition d'un bâtiment par le centre d'exploitation d'Anlezy ; équipement de locaux.

Acquisition de matériel : une niveleuse, 3 camions, 3 tracteurs avec débroussailleuse, 7 voitures, 3 saleuses, 1 rabot-déneigeur, 2 chargeurs.

Construction de bâtiments (subdivision de Clamecy) ; réparation à divers bâtiments.

- *chapitre 901 - sous-chapitre 901-10 - études et travaux*

A.P. : 32 245 000,00 F,

C.P. : 26 315 000,00 F

pour :

- études, notamment pour l'aménagement du C.D. 977 bis à Saint Révérien,
- acquisition de terrains : sur C.D. 978 (section Rouy - Châtillon en Bazois et section Château Chinon - Saône et Loire) ; C.D. 977 bis (Saint Révérien) ; C.D. 977 Pont Saint Ours.
- amélioration aux chemins départementaux hors réseau routier d'intérêt régional : C.D. 10 entre Châtillon et C.D. 18 ; C.D. 504 à Marzy ; C.D. 958 section Bazolles - Corbigny et C.D. 117 - Bona.
- travaux sur R.R.I.R. : C.D. 978, section Château Chinon - Saône et Loire ; section Châtillon - Sainte Péreuse ; C.D. 977, virages de Guérigny et de Pont Saint Ours ; C.D. 957, carrefour avec C.D. 977 entre Billy et Clamecy.
- programme départemental d'opérations isolées (1 725 000,00 F) : pont sur la Nièvre à Poiseux sur C.D. 179 ; 2 ponts sur la Nièvre à Saint Aubin des Forges, sur le C.D. 223 ; reprofilage après pose de bordures de trottoirs à Donzy (C.D. 2) ; Saint Benin d'Azy (C.D. 9) ; Montsauche (C.D. 977 bis) ; aménagement localisé à Parigny les Vaux (C.D. 8) ; pont sur le canal à Isenay (C.D. 106) l'opération d'Isenay se substituant à une opération à Limanton.
- programme spécifique triennal d'opérations isolées cantonales à définir par la commission départementale.

- *chapitre 911-11 - reconstruction du pont de Saint Thibault*

A.P. : 4 440 000,00 F

C.P. : 2 440 000,00 F

et en recettes Subvention F.S.I.R. 130 000,00 F

Subvention E.P. R. 1 903 825,00 F

dont il convient de souligner la difficulté que vos représentants au Conseil régional ont eue pour l'obtenir.

- *chapitre 912 - programmes pour les communes*

A.P. : 6 300 000,00 F

C.P. : 6 200 000,00 F

- chapitre 925-1 - dette départementale

A.P. et C.P. : 20 070,87 F

annuité de subvention d'équipement pour l'élargissement de la R.N. 7 à la sortie Nord de Nevers, que le département s'est engagé à verser au S.I.V.O.M. de l'agglomération de Nevers.

II - Section de fonctionnement (crédits de paiements) :

- chapitre 931 - personnel . . . . . 260 000,00 F
  - chapitre 934-27- administration générale . . . . . 470 000,00 F
  - chapitre 935 - contribution aux moyens des Parcs 26 000 000,00 F
  - chapitre 936 - voirie départementale . . . . . 44 525 000,00 F
- dont 26 455 000,00 F au sous-chapitre 936-2 «entretien et réparation de la voirie routière».

Le crédit de 44 525 000,00 F représente une augmentation de 18,7 % sur celui de 1980.

**EN RECETTES -**

Les propositions qui vous sont soumises par M. le Préfet sont les suivantes :

I - Section d'investissement :

- aux chapitres 901 - 911- 912 - 922 - 927

A.P. : 43 764 825,00 F

C.P. : 35 834 825,00 F

dont subvention S.F.I.R. (Ministère de l'Intérieur)

A.P. et C.P. . . . . . 720 000,00 F

subvention E.P.R. pour R.R.I.R. - A.P. . . . . . 8 200 000,00 F

C.P. . . . . . 6 400 000,00 F

A noter que le Conseil régional qui ne pratique pas la distinction entre autorisations de programmes et crédits de paiements à voté une subvention de 7 450 000,00 F

- subvention F.S.I.R. pour Pont de Saint Thibault

A.P. et C.P. . . . . . 130 000,00 F

- subvention E.P.R. pour Pont de Saint Thibault

A.P. et C.P. . . . . . 1 903 825,00 F

- facturation aux communes A.P. et C.P. . . . . . 6 000 000,00 F

- amortissement des immobilisations affectées

au Parc départemental - A.P. et C.P. . . . . . 1 065 000,00 F

- emprunts pour travaux sur C.D. - A.P. . . . . . 25 731 000,00 F

C.P. . . . . . 19 601 000,00 F

## II - Section de fonctionnement

(C.P.) - chapitre 935 et 936 . . . . .	45 226 000,00 F
dont : - participation de l'Etat pour les routes nationales transférées . . . . .	5 000 000,00 F
- facturations à tiers . . . . .	13 000 000,00 F

### EN CONCLUSION -

Compte tenu des dépenses proposées et des prévisions de recettes, le projet de B.P. 1981 présenté par M. le Préfet pour la voirie départementale présente une charge à supporter par les ressources fiscales se montant à : 29 029 247,87 F, montant sensiblement égal à celui du B.P. 1980 qui était de 29 051 070,87 F

Compte tenu de ce qui a été exposé au début de ce présent rapport concernant le non-respect par le projet de vos décisions de juin 1979 concernant la voirie départementale, votre 2ème Commission vous propose d'adopter ce projet, en augmentant toutefois le crédit du chapitre 901-10, articles 233-5, 233-6, 233-10, programme départemental annuel d'opérations isolées de :

- 1 350 000,00 F en A.P.
- 1 000 000,00 F en C.P.

pour la réfection du pont sur la Nièvre à Poiseux (C.D. 179) ; réfection du pont sur le canal du Nivernais à Biches (C.D. 132) ; rectification des virages des Charmois à Limanton (C.D. 985), figurant sur la liste complémentaire des opérations isolées et en prévoyant les recettes correspondantes.

### Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Grosjean, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme pour inscriptions proposées au budget primitif avec complément d'autorisation de programme de 1 350 000,00 F, chapitre 901-10, articles 233-5, 233-6, 233-10.

Les crédits de paiements de 1 000 000,00 F seront inscrits à la D.M. 1 (crédits disponibles ou emprunt).

M. Harris préside momentanément la séance.

**M. le Président** : Y-a-t'il des observations à faire sur cet important dossier dont la complexité ne vous a certainement pas échappé.

**M. le Préfet** : J'ai 2 observations à faire.

La 1ère, je pense qu'il y a une mésentente -il y a peut-être eu une mauvaise rédaction du rapport- sur le plan des 3 ans. J'ai simplement dit dans le rapport introductif et répété dans le rapport sur la voirie, d'une façon peut-être moins nuancée, qu'il m'apparaissait à la fin de la 1ère année de ce plan que la façon dont il était exécuté, et que l'évolution des coûts, pouvaient amener à partir de l'année prochaine à se demander si ce plan ne serait pas exécuté en 4 ans au lieu de 3. Mais le projet de budget qui vous a été présenté est présenté sur un plan exécuté en 3 ans, à un million près. Donc il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté dans nos esprits, j'ai toujours dit le plan est de 3 ans, cette année, nous mettons la 2ème année actualisée à 15 %. Ce que je constate c'est que la consommation des crédits, l'évolution des coûts fait qu'à la fin de 1981, donc à la fin de cette année où j'aurais les résultats de la 1ère année avec le compte administratif où j'aurais les résultats de la 2ème année, il faudra prendre une décision, à savoir si on ne finit pas en 4 ans ce que l'on avait prévu en 3 ans. Je m'explique plus complètement si certains d'entre vous ont pu avoir des doutes, mais je crois que dans les conversations que j'ai pu avoir avec les uns et les autres avant le budget, c'est bien le point de vue que j'ai toujours exprimé : une interrogation de ma part et que j'ai cru honnête de vous soumettre puisqu'il n'y a pas de raison de cacher ces faits qui sont des réalités à qui que ce soit, et tout d'abord à vous qui votez le budget. Donc, nous verrons plus clair au compte administratif, et surtout la décision d'étalement, elle sera à prendre fin 1981 et non pas à l'heure actuelle. En ce moment, les crédits sont inscrits comme si le plan allait se faire en 3 ans, et d'ailleurs mon souhait c'est qu'il se fasse en 3 ans parce que cela ne serait pas une victoire de l'administration qu'il se fasse en 4 au lieu de 3.

Deuxièmement, je suis plus inquiet sur votre conclusion où vous inscrivez des dépenses supplémentaires sans inscrire les recettes en même temps, en disant les recettes seront inscrites plus tard ; en général, on fait les 2 en même temps, au même moment, sinon vous allez mettre le budget en déficit.

**M. le Président** : Je ne pense pas.

M. le Dr Berrier préside à nouveau la séance.

**M. Guillaume** : La demande complémentaire de la 2ème Commission est retenue en autorisations de programmes et les crédits seront prévus à la D.M.1.

**M. le Préfet** : Vous ne modifiez pas les crédits de paiements.

**M. Guillaume** : On ajoute un million de crédits de paiements à la D.M.1, c'est uniquement une autorisation de programme.

**M. le Préfet** : C'est un exercice d'acrobatie budgétaire, je tiens à le souligner, car vous n'engagerez pas un million de travaux supplémentaires si ce n'est pas gagé par une partie de crédits de paiements, sinon ce serait trop facile de dire on ajoute 10 millions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements, on verra plus tard. Alors, je ne suis pas contre votre proposition. Je pense qu'il faut qu'elle soit formulée en disant nous n'ajoutons que des autorisations de programmes, mais ce programme complémentaire ne sera engagé que lorsque l'on pourra gager par des crédits de paiements, c'est-à-dire à la D.M. 1, pas avant.

**M. le Président** : Alors, M. Paganie a demandé la parole.

**M. Paganie** : M. le Préfet, j'aimerais bien vous rassurer dans cette affaire, il s'agit de réparations de ponts, il s'agit d'études de virage à faire et comme vous le dites, les études demandent un certain temps et je crois qu'à la vitesse où vont les ponts, nous n'avons pas peur du tout de vous les programmer très vite, cela viendra après la D.M. 1, soyez-en rassuré, mais je pense qu'il faut que l'étude se poursuive pour faire ces ponts qui ont besoin de réparation.

**M. le Préfet** : C'est en juin et encore plus au B.P. 1982 que vous aurez la décision définitive à prendre étant donné que l'on verra le rythme d'évolution et de consommation des crédits, que l'on saura si c'est sur 3 ans, 3 ans 1/2 ou sur 4 ans, c'est cela, nous sommes bien d'accord.

**M. le Président** : M. le Rapporteur, vous avez la parole.

**M. Grosjean** : En ce qui concerne cette augmentation de 1 350 000,00 F en autorisations de programmes et 1 million prévus pour la D.M. 1 en crédits de paiements cela traduit l'inquiétude de la 2ème Commission devant la contraction du budget voirie, puisque attendu que la hausse des prix en matière de travaux routiers est de l'ordre de 18,5 % à 19,5 %, quand on augmente les dépenses d'une année sur l'autre de 20 ou de 20,5 %, on augmente pas en fin de compte sensiblement le budget lui-même, alors que pour arriver à 20 % d'augmentation en francs constants sur 3 ans ou même sur 4, il faut augmenter tous les ans de 6,5 % en francs constants.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'équilibre du budget en autorisations de programmes, la 2ème Commission avait bien dit, et en prévoyant les recettes correspondantes, alors il est peut-être possible d'augmenter puisque ce ne sont que des autorisations de programmes, les emprunts prévus pour travaux sur C.D. qui sont prévus en autorisations de programmes de 25 731 000,00 F de la dépense correspondante c'est de la compétence de la 1ère Commission.

**M. le Préfet** : A partir de là, cela n'a pas d'importance, mais c'est une remarque d'ordre général que j'ai faite. On ne prévoit pas de recettes pour couvrir des autorisations de programmes si vous vous en tenez à la notion d'autorisations de programmes, la seule chose qui pourrait arriver de désagréable, c'est que nous n'eussions pas les crédits de paiements au mois de juin pour couvrir cette autorisation de programme auquel cas il vous faudrait annuler cette autorisation de programme ; mais c'est une hypothèse à laquelle moi-même je ne crois pas, donc, ne vous inquiétez pas inutilement.

Quant au budget routier, il ne faut quand même pas faire de complexe, quand on regarde la section d'investissement d'une année sur l'autre, le budget routier augmente quand même de 32,55 % en investissements y compris le pont de Saint Thibault qui intéresse bien la moitié de notre département.

Quant à la hausse des prix des travaux publics il y a des index, cela fait 20 ans que je vis avec ces index des travaux publics, moi, je ne crois qu'à une chose, au résultat des adjudications et à la consommation des crédits au compte administratif ; tout le reste c'est de la littérature et des excuses pour avoir des crédits en plus.

**M. le Président** : Pas d'autres observations.

Le rapport est adopté.

BUDGET 1981 DU CANAL DU NIVERNAIS  
SECTION CONCEDEE AU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
EXPLOITATION - ENTRETIEN - GROSSES REPARATIONS

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 66.

**Rapport de M. Grosjean :**

Le rapport préfectoral concernant le canal du Nivernais -section concédée au département- a particulièrement retenu l'attention de votre 2ème Commission.

Le canal du Nivernais est un élément important du patrimoine historique, écologique et touristique de la partie centrale du Nivernais, qui s'étend du Nord au Sud, entre le Morvan et la vallée de la Loire.

Depuis 1973, le département consent un important effort financier pour l'entretien et la mise en valeur de cet équipement. Il est réconfortant de constater que les résultats répondent aux espérances : le trafic des bateaux de plaisance s'accroît d'année en année. En moyenne, le passage de bateaux par écluse s'est élevé de 240 en 1973 à 1 200 en 1979, et 1 700 en 1980, soit un accroissement de plus de 40 % entre les 2 dernières années. Dans la période de récession que nous traversons, le bilan est remarquable. Le rapport concernant la péniche départementale Aster qui vous est soumis par ailleurs confirme ces données.

Ces témoignages de vitalité ont incité le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à apporter à la D.D.E. un concours financier de 30 000,00 F pour effectuer une étude exploratoire relative à un programme de plantations et d'aménagements. Cette étude permettra de recenser le végétal existant et de proposer sur la section concédée une opération pilote d'aménagements.

En ce qui concerne le présent projet de budget, votre 2ème Commission a adopté les masses globales proposées par M. le Préfet. Elle en a légèrement modifié la ventilation.

Considérant la nécessité de progresser rapidement dans la voie de la restauration des maisons éclusières, dont certaines présentent encore un état d'habitabilité précaire, elle a majoré de 100 000,00 F les crédits concernant les bâtiments (500 000,00 F au lieu de 400 000,00 F en autorisations de programmes, 450 000,00 F au lieu de 350 000,00 F en crédits de paiements), et diminué d'autant les crédits concernant la voie fluviale (2,4 millions de francs au lieu de 2,5 millions de francs en autorisations de programmes, et 1,9 millions de francs au lieu de 2 millions de francs en crédits de paiements) soit : moins 50 000,00 F sur le programme dragage moins 50 000,00 F sur les chemins de hâlage.

Compte-tenu de ces modifications, le budget proposé se présente ainsi :

**EN DEPENSES -**

**Section d'investissement :**

- <i>chapitre 901-0</i> .....	50 000,00 F en A.P. et C.P.
Renforcement de branchements électriques de maisons éclésières. Equipement en extincteurs de véhicules et d'ateliers. Acquisition de 2 postes à soudure et d'une seconde moto-faucheuse	
- <i>chapitre 901-10 - Grosses réparations</i> .....	3 000 000,00 F en A.P.
soit .....	2 450 000,00 F en C.P.
- études concernant la digue de Vaux (étanchéité) ..	100 000,00 F A.P. et C.P.
- bâtiments .....	500 000,00 F A.P. 450 000,00 F C.P.
- voie fluviale .....	2 400 000,00 F A.P.
Les A.P. se répartissant ainsi .....	1 900 000,00 F C.P.
- dragage .....	550 000,00 F
- digues et berges .....	600 000,00 F
- chemin de hâlage .....	350 000,00 F
- écluses .....	400 000,00 F
- ouvrages (cuvette bétonnée, rigole d'Yonne, aqueducs) .....	500 000,00 F

**Section de fonctionnement :**

- *chapitre 931-1 - Personnel*

Concernant 25 éclésières auxiliaires, 5 ouvriers auxiliaires  
des auxiliaires temporaires de remplacement .....

1 430 000,00 F

contre 1 130 000,00 F au B.P. 1980.

- *chapitre 961-1 - Entretien* .....

330 000,00 F

En augmentation de 11 % sur 1980.

**EN RECETTES -**

**Section d'investissement :**

- chapitre 901-10	
- subvention du Ministère des Transports . . . . .	500 000,00 F A.P.
comme en 1980 . . . . .	460 000,00 F C.P.
- subvention E.P.R. . . . .	400 000,00 F A.P.
contre 300 000,00 F en 1980 . . . . .	355 000,00 F C.P.

Le total de ces 2 subventions correspond à 30 % du programme d'investissement.

- chapitre 927	
- emprunt . . . . .	2 100 000,00 F A.P.
	1 635 000,00 F C.P.

**Section de fonctionnement :**

- chapitre 965 - locations de droits de chasse et pêche, de terrains et de bâtiments . . . . .	76 000,00 F
---	-------------

Votre 2ème Commission vous propose d'adopter l'ensemble de ces conclusions.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Grosjean, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

REPARTITION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT  
DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

ANNEE 1980

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 73.

**Rapport de M. Grosjean :**

La ville de Nevers s'est vue attribuer au titre d'une répartition effectuée au niveau national, une somme de 167 773,00 F.

La dotation globale concernant l'ensemble des communes de moins de 25 000 habitants du département n'est que de 285 612,00 F au lieu de 438 342,00 F l'année précédente.

Les Services de l'Equipement ont procédé au recensement des opérations susceptibles d'être retenues pour l'emploi de cette somme.

Je vous rappelle que vous avez décidé de faire application des taux de subvention du F.D.E.C. et de ne retenir que des opérations d'un montant inférieur ou égal à 200 000,00 F.

Les opérations recensées ont été classées en 3 catégories de priorités :

- priorité I pour les opérations améliorant la sécurité des usagers,
- priorité II pour les aménagements améliorant les conditions de la circulation,
- priorité III pour les aménagements de parcs de stationnement.

Le montant total de subvention nécessaire pour pouvoir retenir tous les projets étant de 647 082,00 F soit 2,6 fois le montant disponible, votre 2ème Commission a été contrainte de faire un choix. Elle s'est inspirée de 2 sortes de considérations : la catégorie de priorité, d'une part, le fait que les communes aient ou non bénéficié, au cours des années dernières d'opérations relevant de ce programme, d'autre part.

En conséquence, votre 2ème Commission vous propose de retenir les opérations suivantes :

- les priorités I concernant les communes de Pouilly sur Loire, Coulanges les Nevers, Saint Eloi, Magny Cours, Saint Pierre le Moutier, Montigny aux Amognes, Cizely, Anlezy, La Machine, Druy Parigny, Lormes, Dompierre sur Héry, Taconnay, Mouron sur Yonne.

- les priorités II concernant : Urzy et Fleury sur Loire,
- les priorités III concernant : Arbourse, Saint Malo, Cossaye, Planchez.

La subvention attribuée à la commune de Coulanges les Nevers d'un montant prévu de 60 000,00 F sera éventuellement ramenée à 54 185,00 F pour l'ajustement du crédit global au montant disponible.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Grosjean, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

#### SITUATION DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 27.

**Rapport de Mlle Chamberland :**

La réponse de M. le Préfet n'apporte pas d'éléments concrets aux Conseils d'administration, gestionnaires, personnels des hôpitaux qui doivent faire face chaque jour à des difficultés croissantes pour maintenir la qualité des soins.

Par ailleurs, M. le Préfet peut-il assurer que les nouveaux services du centre hospitalier de Nevers et en particulier le S.A.M.U. disposeront des moyens nécessaires pour ouvrir à la date prévue.

Votre 3ème Commission affirme que cette politique contribue à la détérioration du service public et insiste sur la nécessité de création de postes budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des établissements hospitaliers.

**M. le Préfet** : Je voudrais dire à Mlle Chamberland qu'en ce qui concerne Nevers, les travaux du S.A.M.U., du centre de rééducation fonctionnelle s'achèvent normalement et que nous avons demandé à Paris les dérogations nécessaires pour faire fonctionner ces établissements et ce ne sera pas la 1ère fois que j'obtiendrai cela pour un certain nombre d'établissements du département.

**Mlle Chamberland** : Moi, je peux vous dire en tant qu'infirmière et travaillant dans les hôpitaux que quelquefois la sécurité des malades n'est plus assurée.

**M. le Préfet** : Voulez-vous m'envoyer, puisqu'il s'agit de secret professionnel, les noms des personnes qui auraient souffert de ce que vous prétendez être une mauvaise qualité des soins. Je ferais une enquête du haut en bas et je situerai exactement toutes les responsabilités personnelles.

**Mlle Chamberland** : Sans dévoiler le secret professionnel, sans dévoiler de noms, je peux peut-être bien justement vous citer...

**M. le Préfet** : Bien, Mlle, je ne demande pas mieux, et moi aussi je fais mon rapport.

**M. le Président** : Il y a en somme 2 enquêtes en cours.

**M. Harris** : Simplement une observation à cet égard, il est souhaitable que cette dérogation pour le personnel du S.A.M.U. soit obtenue. Les décisions du Conseil d'administration de l'hôpital ne doivent pas être divulguées, mais je peux quand même faire part d'une certaine inquiétude, M. le Préfet, car l'hôpital vit certainement difficilement actuellement et je sais bien que certains chefs de service commencent à prononcer le mot dangereux de liste d'attente, mot qui signifie quelque chose que vous devinez et qui est dû au fait que le service public se trouve, qu'on le veuille ou non, pénalisé par rapport au service privé et je répète, je souhaite en effet que la dérogation pour le personnel du S.A.M.U. soit obtenue, ce qui ne résoudra pas tous les problèmes du S.A.M.U., loin de là.

**M. le Préfet** : M. Harris, premièrement, le S.A.M.U. ne fonctionnera pas avant le mois d'octobre, nous aurons donc largement le temps d'en reparler.

Deuxièmement, vous voudrez bien m'envoyer les services où il y a des listes d'attente, en contrepartie, je vous enverrai la liste des services où les taux d'occupation sont entre 40 et 50 %.

Troisièmement, vous savez pertinemment que j'ai pris pour l'hôpital de Nevers un certain nombre de décisions, moi-même, il y a 2 ans et qui ont permis à cet hôpital de tourner très bien au cours de l'année qui vient de s'écouler.

**Mme Lavergne** : M. le Préfet, je suis administrateur de l'hôpital et j'ai entendu souvent au Conseil d'administration les représentants du personnel et les représentants des médecins parler d'insécurité, et de travail à la limite de la sécurité et la nécessité de création de postes. Je voudrais insister là-dessus. Les Conseils d'administration n'ont pas la possibilité d'embaucher du personnel à temps complet et il s'en suit des conditions de travail très pénibles pour le personnel, on est obligé de prendre des infirmières d'un service dans un autre, ce n'est pas un secret.

**M. le Préfet** : Mais, c'est tout à fait normal.

**Mme Lavergne** : Ah non, M. le Préfet, faire tourner un service grâce aux ponctions que l'on peut effectuer dans un autre, ce n'est pas normal.

**M. le Préfet** : Je peux vous garantir que M. le Directeur de l'Action sanitaire et sociale et moi-même suivons la situation des hôpitaux. Certes, les Conseils d'administration, les directeurs d'hôpitaux, le personnel, les médecins ont eu des efforts à faire depuis 18 mois, mais en aucun cas la sécurité ni la qualité des soins n'est négligée. Je n'ai pas vu une seule remarque ni un seul fait précis à ce sujet.

**Mme Lavergne** : Mais on travaille à la limite de la sécurité, M. le Préfet, grâce au dévouement du personnel.

**M. le Préfet** : J'ai bien dit grâce à tout le monde, je n'ai exclu personne de cette affaire.

**M. Harris** : Je ne voudrais pas prolonger le débat, mais j'ai lu un article dans la revue hospitalière qui est une bonne référence et qui dit que notre coefficient d'encadrement des malades est le plus bas actuellement de l'Europe des 10.

**M. le Préfet** : Je peux vous dire que dans la Nièvre le coefficient de personnel par lit se situe à une moyenne raisonnable ; en Bourgogne, il y a des établissements mieux pourvus et il y en a d'autres moins bien pourvus. En général, ceux qui font le plus parler d'eux, ce sont ceux qui ont le coefficient le plus élevé et ne m'obligez pas à les citer.

**M. le Dr Vimeux**

: Il y a des éléments statistiques au point de vue personnel d'encadrement, qui sont évidemment une donnée importante, il faut aussi tenir compte que les différents services travaillent souvent de façon très diverse, il faut dissocier les services qui sont quelquefois de haute technicité et qui ont à faire face à des problèmes techniques très particuliers, mais quelquefois avec des malades relativement actifs, ce sont des gens qui viennent en observation pour que l'on fasse un diagnostic. A côté de cela vous avez évidemment toute une gamme de malades qui ne peuvent plus rester chez eux et qui ont besoin de soins non pas tellement parce qu'ils nous posent des problèmes de diagnostic, mais qui nécessitent des soins de «nursing». C'est peut-être justement à ce niveau du nursing que les problèmes sont les plus délicats et humainement les plus difficiles à résoudre. A ce point de vue le dévouement du personnel est essentiel. Je pense important de traiter ces problèmes, presque au coup par coup, pour voir dans chaque service comment travaille le personnel, et en particulier le personnel soignant, celui qui est obligé de faire les tâches les plus ingrates. Car il y a un personnel qui a un travail et des responsabilités importantes mais qui fait un travail intéressant, un travail fructueux, un travail culturel, alors qu'il y en a d'autres qui ont des tâches vraiment ingrates et moi, personnellement, ce sont ceux là que je suis prêt à défendre tout particulièrement.

**M. le Président**

: Merci, M. le Dr Vimeux, c'est vrai, j'ai remarqué cela puisque je suis président par délégation de la Maison de cure médicale de Pignelin, il est certain que l'on demande aux aides soignantes par exemple, un effort considérable qu'elles assument d'une façon remarquable, mais à la limite de leurs possibilités, il faut le dire, M. le Préfet, et il faut demander beaucoup à ce personnel.

Pas d'autres observations ? On ne va pas s'éterniser sur cette question,

Le rapport est adopté.

**IMPLANTATION A URZY D'UN ETABLISSEMENT  
POUR SURHANDICAPES ET ARRIERES PROFONDS  
(PROJET ELISA)**

**Rapport de M. le Préfet :**

**Rapport de Mlle Chamberland :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet et voit avec satisfaction aboutir le projet d'une implantation à Urzy d'un établissement pour surhandicapés et arriérés profonds.

**Adopté.**

#### MODIFICATION DU TARIF DES ANALYSES DE LABORATOIRE

**Rapport de M. le Préfet :**

**Numéro 57.**

**Rapport de Mlle Chamberland :**

Votre 3ème Commission donne son accord pour modifier l'arrêté préfectoral n° 76-490 qui fixe la tarification des examens de la Direction des Services Vétérinaires.

Les modifications seraient les suivantes :

- la valeur de la lettre A est fixée à 1,41 soit une hausse de 8,50 %.

Les frais forfaitaires de déplacement étant facturés à l'utilisateur.

- ajouter dans la liste des analyses 2 nouveaux tests concernant la recherche de la leucose bovine.

Votre 3ème Commission est également favorable pour donner délégation de pouvoirs à la commission départementale pour éviter de présenter annuellement à votre assemblée sensiblement le même rapport.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle Chamberland, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. le Président** : Si vous permettez, je voudrais poser une question pour mon information personnelle à M. Billardon, directeur des Services Vétérinaires avec l'autorisation de M. le Préfet. La leucose bovine est-elle en augmentation ?

**M. Billardon** : Ce que je peux vous dire c'est que jusqu'à maintenant en France, nous ne nous sommes pas particulièrement préoccupés de cette maladie, je dois dire que nous n'avons pas recherché. Néanmoins, depuis quelques années, sur les exigences des pays acheteurs de bovins charolais en particulier, nous sommes obligés de faire des recherches de leucose, des diagnostics dans certains élevages et à ma connaissance jusqu'à maintenant nous n'avons pas de cas clinique de leucose en nombre important.

**M. le Président** : Oui, la leucose bovine reste rare. Je vous parlais de cela car j'ai remarqué une augmentation de la leucose chez les chiens, il y a plusieurs cas de leucose canine dans la région de Corbigny. Un rapport avec la leucose bovine peut-il exister ?

**M. Billardon** : Non, ce sont des choses totalement différentes, il est exact que l'on trouve des cas de leucose canine par contre beaucoup plus nombreux que la leucose bovine.

**M. le Président** : Merci, M. le Directeur.

Le rapport est adopté.

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 85.

**Rapport de Mlle Chamberland :**

Suite à la réunion du 3 décembre avec les représentants de la F.O.L. votre 3ème Commission vous propose d'inscrire une somme de 178 900,00 F en complément des 430 000,00 F déjà inscrit au projet de budget primitif (rapport 83).

Cette augmentation très sensible est due en majorité à la création d'un poste d'animateur départemental itinérant.

Nous rappelons à l'assemblée que ce poste était prévu depuis 1977 pour être mise à la disposition d'une municipalité au même titre que les animateurs existants à Nevers, Cosne Cours sur Loire et Clamecy.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle Chamberland, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le complément de 178 900,00 F sera inscrit au budget primitif 1981.

**Adopté.**



**Rapport de Mlle Chamberland :**

Votre 3ème Commission donne acte à la communication de M. le Préfet qui nous rappelle la décision du Conseil général du 14 janvier 1976.

Cette décision étant d'assortir l'aide du département de l'obligation d'adhérer aux gîtes de France.

**Adopté.**

**CENTRE DE VACANCES DE SION SUR OCEAN**

**CREATION DU SYDICAT MIXTE DE COLONIES DE VACANCES**

**DE CHAUVIGNY - MONTMORILLON - DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 9.

**Rapport de M. Durif :**

Suite à la décision prise le 30 avril 1980, le département de la Nièvre s'est porté acquéreur des parts de la commune de Lussac les Châteaux et devient copropriétaire pour un tiers du centre de vacances de Sion sur Océan.

Il y a lieu de transformer le syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Votre 3ème Commission adopte le projet de règlement syndical et propose comme membres du comité syndical en qualité de représentant du département de la Nièvre Mme Saury, MM. Durif et Paganie.

Elle approuve l'inscription au B.P. 1981 d'une provision de 50 000,00 F pour participation aux travaux de réfection à réaliser au centre ainsi qu'une somme de 12 000,00 F représentant la part du département pour le remboursement des annuités des emprunts contractés antérieurement par le syndicat intercommunal.

**Adopté.**

### COLLEGES RURAUX

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 14.

**Rapport de M. Durif :**

Suite à la visite des C.E.G. ruraux dotés de classes démontables, la commission spécialisée a proposé un ordre de priorité pour les opérations de construction. Le C.E.G. de Saint Saulge apparaît en priorité et en 1ère urgence.

Ce C.E.G. héberge 214 élèves et le personnel enseignant dans 17 classes démontables dans des conditions déplorable.

Les classes sont très vétustes, les plus anciennes datant de 1960. Elles sont entassées sur un terrain exigü ce qui pose un problème de sécurité notamment en cas d'incendie. L'établissement ne dispose d'aucune salle spécialisée.

Votre 3ème Commission, à la majorité, considérant la situation alarmante du C.E.G. de Saint Saulge demande la construction d'un nouvel établissement d'urgence.

Accepte une participation financière du département qui pourrait être calquée sur celle de l'Etat. Le département étant maître d'ouvrage et récupérant la T.V.A.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Durif, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**FINANCEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 1981**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 15.

**Rapport de M. Durif :**

La participation financière du département aux dépenses de ramassage scolaire s'est élevée à 5 418 750,00 F.

Compte tenu de la majoration des tarifs de transports, de la création de 19 circuits nouveaux, de la mise en place de 7 nouveaux regroupements pédagogiques et des décisions prises antérieurement par votre assemblée pour certains services spéciaux, la participation financière du département aux dépenses de ramassage scolaire est estimée pour 1981 à 6 263 700,00 F.

Votre 3ème Commission adopte à l'unanimité le rapport présenté par M. le Préfet et considère qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la participation demandée aux familles et calculée à raison de 70,00 F par élève et par an.

Par ailleurs, votre 3ème Commission adopte également la proposition de M. le Préfet de mettre en place une nouvelle procédure de règlement des aides de l'Etat et du département consistant à encaisser au budget du département l'intégralité des participations de l'Etat et à prévoir à son budget la totalité des dépenses de façon à lui permettre d'assurer le règlement des sommes dues aux organisateurs dans de meilleures conditions et également de procéder au versement d'acomptes, cette formule étant déjà appliquée dans plusieurs départements.

Il convient donc d'inscrire au budget primitif 1981 :

- en dépenses : un crédit de 12 000 000,00 F au chapitre 944-1, article 6 911 et 3 200 000,00 F, article 6 912.

- en recettes : les subventions en provenance de l'Etat (éducation 8 760 000,00 F et agriculture 176 300,00 F), soit au total 8 936 300,00 F, article 73-708.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Durif, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**PROPOSITIONS BUDGETAIRES PRESENTÉES AU TITRE DE L'ANNEE 1981  
PAR LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE NEVERS**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 19.

**Rapport de M. Durif :**

Le Centre d'Information et d'Orientation de Nevers a bénéficié en 1980 des inscriptions budgétaires suivantes :

- en dépenses : 186 655,00 F  
- en recettes : 40 000,00 F (produit de la taxe d'apprentissage)

Pour 1981, il est proposé :

- en dépenses : 187 500,00 F
- en recettes : 30 000,00 F.

Il est précisé que le transfert du C.I.O. du collège Romain Rolland à Varennes Vauzelles aux nouveaux locaux, rue de la Chaumière entraîne la remise en état des anciens locaux évaluée à 48 000,00 F et les frais de déménagement estimés à 10 000,00 F.

Votre 3ème Commission adopte le rapport présenté par M. le Préfet en précisant que le C.I.O. devait être étatisé comme cela était prévu depuis plusieurs années et proteste une nouvelle fois contre ce transfert de charges. Elle remarque par ailleurs que les frais de déplacement du personnel sont manifestement insuffisants.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Durif, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Numéro 15.

**Adopté.**

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT PRESENTEE PAR  
L'ASSOCIATION REGIONALE DES OEUVRES EDUCATIVES ET DE  
VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 93.

**Rapport de M. Durif :**

L'association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Education Nationale sollicite une subvention pour la rénovation d'un châlet au centre de vacances de Bellevaux (Haute Savoie).

Votre 3ème Commission considérant les efforts importants qui sont faits par le département pour les centres de vacances et notamment le fait qu'il finance l'acquisition partielle et la restauration du centre de Sion sur Océan rejette cette demande.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Durif, au nom de la 3ème Commission, 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**FINANCEMENT DU TRANSPORT DES ENFANTS DES ZONES RURALES  
VERS L'ECOLE MATERNELLE LA PLUS PROCHE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 101.

**Rapport de M. Durif :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

**Adopté.**

TAXES SUR LE FUEL-OIL DOMESTIQUE ET CHOIX  
DU FOURNISSEUR PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 112.

**Rapport de M. Durif :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

Adopté.

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT  
DES SUITES D'OPERATIONS POUR GROSSES REPARATIONS  
AUX LOCAUX SCOLAIRES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 13.

**Rapport de Mme Saury :**

Lors de la session de juin 1978, il a été décidé de réserver des crédits sur le budget départemental afin de financer sur plusieurs exercices les suites d'opérations concernant des projets de grosses réparations aux locaux scolaires, projets retenus avant 1978.

Selon les dispositions antérieures et la nature des travaux, les taux appliqués sont différents (70 %, 50 %, 40 %).

La 2ème Commission propose de retenir les opérations désignées dans le rapport de M. le Préfet, à savoir Bouhy, Champvert, Clamecy, Cosne Cours sur Loire, Decize, Donzy, Dornes, Lucenay les Aix, Neuvy sur Loire.

Pour un montant de dépenses subventionnables de 663 040,00 F, le montant des crédits s'élève à 343 632,00 F dont l'inscription est prévue au chapitre 912-31, article 130-93 : grosses réparations aux locaux scolaires suites d'opérations.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Saury, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 343 632,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL 1981 DE COLLECTE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 36.

**Rapport de Mme Saury :**

La 2ème Commission donne son accord pour qu'une autorisation de programme de 800 000,00 F soit allouée pour 1981 au programme départemental de collecte et de traitement des ordures ménagères.

L'échéancier de consommation serait de 100 000,00 F pour 1981 et de 700 000,00 F pour 1982.

Compte tenu de l'échelonnement des paiements du programme 1980 (800 000,00 F sur l'exercice 1981) le projet de budget prévoit l'inscription au chapitre 912-9, article 130-47 d'un crédit de paiement de 900 000,00 F.

Cette dotation permettrait de subventionner des décharges contrôlées (à Luzy et à Saint Malo) ; des actions de repérages et des actions curatives en faveur de décharges sauvages ; l'achat de camions bennes.

La 2ème Commission rappelle l'élaboration promise d'un programme départemental pour le ramassage des monstres et déchets encombrants dont l'urgence se fait sentir.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Saury, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 900 000,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SOLLICITEES PAR LES COMMUNES  
D'ANNAY, ARQUIAN, NEUVY SUR LOIRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 72.

**Rapport de Mme Saury :**

Le rapport n° 72 concerne les demandes de subventions exceptionnelles sollicitées par les communes d'Annay, Arquian, Neuvy sur Loire pour la remise en état de routes communales détériorées par des inondations.

Les derniers reliquats concernant cette aide départementale ayant été consommés en totalité, la 2ème Commission propose de ne pas reconduire ce fonds spécifique d'aide exceptionnelle à la voirie communale et de rejeter ces demandes.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Saury, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

#### AMENAGEMENT DU BOULEVARD OUEST DE NEVERS

#### TREMIE DE RACCORDEMENT A LA R.N. 7

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 65.

**Rapport de Mme Saury :**

La commune de Nevers envisage de créer une trémie de raccordement entre le boulevard Ouest et la R.N. 7. Des aménagements dont le plus récent est la liaison Grippe Loire au Sud de la gare ont permis une meilleure fluidité de la circulation.

Cependant la liaison entre le quai des Mariniers et le boulevard Pierre de Coubertin reste difficile.

L'aménagement proposé permettrait de régler ce problème. Il consiste à percer une arche obstruée du pont de Loire en créant une trémie sous ce carrefour Sud, celle-ci étant prolongée par 2 murs de soutènement encaissant une voie unique qui rejoint le boulevard de Coubertin.

L'estimation de l'opération s'élève à 4 millions de francs (estimation septembre 1980).

L'opération pourrait être réalisée en 2 tranches fonctionnelles :

\* pour 1981 : 1 million 7,

\* pour 1982 : 2 millions 3.

Cet aménagement est inscrit au programme 1981 du F.S.I.R. 03 pour une subvention de 30 % (1ère tranche de travaux). En ce qui concerne la subvention départementale, la 2ème Commission propose une aide au taux de 11,25 % maximum sur le montant des travaux de la 1ère tranche.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Saury, au nom de la 2ème Commission, la 1ère Commission se basant sur une subvention de 30 % au titre du F.S.I.R. enregistre que 70 % de l'opération resteront à la charge des Collectivités locales, d'où la répartition suivante :

E.P.R. : 11,25 %,

Département : 11,25 %,

et les 47,50 % seront à la charge de la ville de Nevers.

La participation du département serait à examiner lors de la D.M. 1.

**Adopté.**

**DEPENSES D'HYGIENE, DE PROTECTION SANITAIRE ET D'AIDE SOCIALE  
(GROUPES I, II et III) - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1981**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 24.

## Rapport de Mlle le Dr Fié :

L'action sanitaire et sociale présente des propositions budgétaires pour l'exercice 1981 dont les nouvelles demandes de crédit sont dues à plusieurs causes :

- extension des mesures de P.M.I.,
- coordination des services sociaux,
- politique de maintien des enfants dans leur famille,
- développement de l'aide aux personnes âgées,
- et application de la loi en faveur des handicapés.

Toutes ces causes vont être retrouvées aux principales dépenses des différents chapitres de ce budget.

### Au chapitre 931 -

- Frais de personnel - les prévisions s'élèvent à 13 512 600,00 F, basées sur une augmentation annuelle de 10 % et les avancements d'échelon réglementaires.

A ce chapitre, vous est proposé l'application du décret du 3 avril 1980 relatif au statut de certains agents des services médicaux d'établissements d'hospitalisation publics ou à caractère social, au personnel départemental.

Ce statut concerne 2 agents départementaux psychorééducateurs recrutés pour la mise en place de la sectorisation :

\* 1 agent titulaire actuellement rémunéré suivant l'échelle indiciaire des orthophonistes, dont la situation serait régularisée par l'application de ce statut ;

\* 1 agent vacataire en fonction de temps plein depuis 1973 dont la création de poste permettrait sa titularisation.

Ce reclassement se ferait sans incidence financière.

Une autre catégorie de personnel : les puéricultrices sont concernées par un arrêté du 13 août 1976 qui en organise la carrière dans les départements en 3 niveaux. Dans la Nièvre sur les 7 puéricultrices en fonction, 5 remplissent les conditions exigées pour leur reclassement au 2ème niveau. L'incidence financière serait de 17 000,00 F. Les crédits inscrits à ce chapitre devraient permettre ces reclassements, la totalité des postes n'étant pourvus en permanence. Toutefois, sur les 7 puéricultrices, 3 sont concernées par ce reclassement à partir de 1976, 1 depuis 1978 et 1 en 1981. Les crédits inscrits à ce chapitre étant de 17 000,00 F, si un crédit supplémentaire s'avère nécessaire, il sera inscrit en décision modificative n° 1.

Au chapitre 952 -

- Hygiène publique sont groupées les actions de protection générale de la santé publique et le dépistage et prophylaxie des maladies mentales et de l'alcoolisme.

Le crédit nécessaire est de 6 454 000,00 F. L'augmentation demandée est due à la hausse du prix des vaccins et au développement prévu de l'intersecteur de pédo-psychiatrie. A noter à l'article 6 111 - rémunération du personnel temporaire : 400 000,00 F.

A l'article 6 415 - remboursement aux hôpitaux : 4 620 000,00 F pour les dépenses de sectorisation psychiatrique du centre hospitalier spécialisé de La Charité sur Loire pour les adultes et le centre hospitalier de Nevers pour les enfants.

A l'article 6 426 - la participation du département aux frais de fonctionnement du comité départemental de défense contre l'alcoolisme nécessite un crédit de 480 000,00 F.

Les recettes prévues à ce chapitre sont peu importantes et ne concernent que la participation de la Sécurité Sociale à la prophylaxie des maladies mentales soit : 10 000,00 F.

Au chapitre 953 -

- Hygiène sociale - un crédit de 3 216 300,00 F est demandé pour la médecine préventive et la prophylaxie de la tuberculose, du cancer, des maladies vénériennes et de la toxicomanie.

Les dépenses les plus importantes sont à l'article 6 415 - remboursement aux hôpitaux : 115 200,00 F pour :

1) l'extension des mesures de planification familiale aux centres hospitaliers de Nevers et de Cosne Cours sur Loire.

2) l'extension de la surveillance de la femme enceinte. La législation prévoit la prise en charge intégrale de tous les examens cliniques complémentaires pour les femmes présentant une grossesse à risques - la part non remboursée par les organismes de Sécurité Sociale étant inscrite au titre des dépenses obligatoires de P.M.I., soit une dépense de 36 000,00 F.

Il vous est proposé de passer convention avec le centre hospitalier de Nevers pour ces examens, convention qui sera soumise à la commission départementale.

Pour les consultations de prophylaxie antivénérienne et de dépistage du cancer, le département participe aux frais par une indemnité forfaitaire annuelle au centre hospitalier de Nevers. Celui-ci demande une revalorisation des taux au 1er janvier 1981 qui passeraient de 600,00 F à 900,00 F par an pour la consultation avancée et de 400,00 F à 600,00 F par an pour le centre de prophylaxie antivénérienne.

Ces taux pourraient être révisés une fois par an par référence à l'indice pondéré du coût de la construction.

A l'article 6 421 - un crédit de 100 000,00 F est inscrit pour les frais d'intervention des travailleuses familiales dans le cadre de la politique générale de l'enfance.

A l'article 6 426 - remboursement aux offices privés d'hygiène sociale - un crédit de 2 405 000,00 F est inscrit pour la participation du département aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux et culturels, du centre d'action médico-sociale précoce et de l'association bourguignonne de dépistage et de l'étude des maladies métaboliques de l'enfant.

Ce dernier centre organise le dépistage néo-natal systématique de l'insuffisance thyroïdienne qui représente un risque grave de débilité mentale en l'absence d'un traitement précoce. Ce service a besoin de l'aide de 4 départements de la région - une convention pourrait être établie, le calcul de la quote-part de la Nièvre étant fait au prorata des naissances escomptées. Un crédit de 10 000,00 F a été prévu.

Le comité départemental d'éducation pour la santé récemment constitué qui aura ses actions propres et assurera la coordination des différents comités a besoin de l'aide du département et un crédit de 25 000,00 F est inscrit au budget.

Les recettes prévues sur ce chapitre 953 sont de 145 000,00 F.

#### Au chapitre 954 -

- Aide sociale à l'enfance - le montant des crédits proposés est de 56 415 300,00 F soit une hausse de 15 % par rapport au budget primitif 1980.

Les différents articles ont été majorés en pourcentage suivant l'évolution des prix.

A noter, à l'article 633 - pour l'acquisition de bicyclette ou de véhicules à moteur pour les pupilles apprentis ou travailleurs débutants, il vous est proposé de maintenir à 1 000,00 F le plafond de participation du service pour les bicyclettes et de fixer à 1 300,00 F celle concernant les véhicules à moteur.

A l'article 6 428 - contribution versée à des organismes privés - 790 000,00 F, crédit augmenté par rapport à 1980 en raison de la convention tripartite avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la coordination des services sociaux.

A l'article 6 431 - il vous est proposé de participer dans la limite de 1 300,00 F au prix de revient des leçons de conduite automobile pour les pupilles travailleurs, majeurs ayant demandé le maintien de la tutelle.

A l'article 6 435 - frais de placement familial - 20 000 000,00 F sont inscrits pour la rémunération des assistantes maternelles et les dépenses forfaitaires d'entretien des enfants. La réactualisation de ce forfait vous est proposée. Il passerait de 22,00 F à 25,00 F jusqu'à 12 ans et de 24,00 F à 27,00 F à partir de 13 ans.

A l'article 6 507 - les frais d'habillement sont de 1 750 000,00 F. Les taux de l'allocation ne sont pas modifiés mais il est proposé de les appliquer dès la naissance.

A l'article 6 550 - bourses - crédits 100 000,00 F.

Pour l'aide aux étudiants, il vous est demandé de revaloriser les taux qui seraient portés de 1 500,00 F à 1 800,00 F pour l'allocation de rentrée scolaire, de 6 000,00 F à 7 000,00 F pour la bourse d'études.

Les recettes de ce chapitre 954 sont prévues de 2 550 000,00 F.

Au chapitre 955 -

- Aide sociale - groupe II - un crédit de 11 880 500,00 F est proposé pour couvrir les prises en charge des malades mentaux et tuberculeux, les cotisations assurance maladie des adultes handicapés et les dépenses de contraception.

Les recettes de ce chapitre sont en baisse en raison de la prise en charge des frais d'hospitalisation par la Sécurité Sociale et la suppression de l'obligation alimentaire.

Au chapitre 956 -

- Aide sociale - groupe III - les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées, infirmes et grands infirmes nécessitent un crédit de 81 679 000,00 F en hausse de 9 % par rapport à 1980.

A l'article 6 421 - les frais d'intervention d'aides ménagères prévus sont de 3 700 000,00 F en nette augmentation.

A l'article 6 504 - l'allocation compensatrice nécessite 6 500 000,00 F pour l'aide aux handicapés.

A l'article 6 541 - les cotisations de Sécurité Sociale pour tiers sont évaluées à 1 080 000,00 F.

Les recettes sont peu modifiées étant été évaluées à 30 300 000,00 F.

Le montant global des dépenses de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales après déduction des recettes en atténuation s'élève à 140 375 000,00 F et la répartition entre l'Etat et les Collectivités locales est la suivante :

* Etat	:	97 204 196,00 F
* communes	:	15 277 164,00 F
* et le reste à la charge du département	:	27 893 640,00 F

soit une augmentation par rapport à l'exercice 1980 ( B.P.+ D.M. 1) de 11,03 %.

Votre 3ème Commission vous propose d'adopter les propositions budgétaires de la D.A.S.S. et de donner votre accord pour :

- l'application du décret du 3 avril 1980 au personnel départemental (psychorééducateurs) et la création d'un poste,
- le reclassement des puéricultrices avec effet rétroactif,
- les conventions à passer avec les hôpitaux de Nevers et de Cosne Cours sur Loire et avec l'A.B.D.E.M.M.E. - ces conventions devant être soumises à la commission départementale,
- la revalorisation des taux des consultations au centre hospitalier de Nevers et leur révision annuelle,
- la modification des plafonds pour l'achat de matériels pour les pupilles,
- la réactualisation du forfait d'entretien des enfants et des bourses aux étudiants.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle le Dr Fié, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. le Président** : Je ferai au moins une remarque, Mademoiselle, c'est que vous avez fourni, comme d'habitude, un travail considérable que vous faites toujours avec une conscience renouvelée. Tous mes compliments.

**M. Bardin** : Juste une observation mineure, M. le Président, si vous permettez. Pour les récompenses aux réussites aux examens qui sont proposées, on donne 150,00 F pour le B.E.P.C. et admission à des C.A.P., et 100,00 F pour les B.E.P. Le B.E.P. étant un examen d'un niveau supérieur au C.A.P., je pense que l'on pourrait admettre 150,00 F également pour les B.E.P. et laisser seulement 100,00 F pour le D.F.E.O. qui est somme toute un examen très mineur et qui doit d'ailleurs disparaître.

M. l'Inspecteur d'Académie pourrait peut-être d'ailleurs nous apporter des précisions, si M. le Préfet le permet.

**M. le Président :** Est-ce une modification possible sans bouleversement ?

C'est possible, on va modifier dans le sens souhaité par M. Bardin qui effectivement a fait une remarque judicieuse.

Le rapport est adopté.

## EXAMEN DE LA SITUATION DE 2 ETABLISSEMENTS DEPARTEMENTAUX MAISON MATERNELLE DE GARCHIZY ET FOYER DE L'ENFANCE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 31.

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

La Maison Maternelle et le Foyer de l'Enfance présentent depuis plusieurs exercices des difficultés dues à la baisse d'occupation de ces 2 établissements.

Une étude des causes de cette situation et des moyens à mettre en œuvre pour préserver l'avenir et adapter ces 2 établissements aux nouveaux besoins ressentis est faite dans le rapport.

**Maison Maternelle -**

Après un rappel de l'article 41 du Code de la famille qui définit le rôle des maisons maternelles, il nous est indiqué que dans le département l'établissement comporte :

- \* 18 lits de maison maternelle (il y en avait 32 à l'origine),
- \* 47 lits de pouponnière,
- \* 5 lits réservés aux enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

De 1970 à 1974, la fréquentation de la section Maison Maternelle a été de 50 % de sa capacité théorique - une baisse d'effectif a commencé en 1975 et est allée en s'accroissant. En 1980, au 31 août, l'effectif n'étant plus que de 7 personnes pour 18 lits. Cette diminution est due à plusieurs facteurs : chute démographique, évolution des mœurs et aides matérielles accordées.

En section pouponnière et foyer, l'occupation qui était de 82 à 89 % jusqu'en 1975, a baissé en 1976 d'où la décision de créer en 1977, une section «Foyer d'enfants» jusqu'à 5 ans.

La cause de cette baisse est due à la politique nouvelle de l'enfance pour le maintien des enfants dans leur famille avec des aides matérielles et éducatives.

Cette même cause se retrouve pour le Foyer de l'Enfance.

Le Foyer avait été créé, suivant l'article 66 du Code de la famille, pour accueillir les enfants confiés au Service d'Aide Sociale à l'Enfance.

A l'origine sa capacité était de 35 lits, mais en 1975, l'occupation étant pléthorique à 184 % un agrandissement a été décidé et 69 lits étaient en service au 1er octobre 1976 - mais à partir de 1978 l'activité est en régression constante et l'effectif en juin 1980 n'était plus que de 39 enfants.

Des suggestions sont faites dans ce rapport pour maintenir ces 2 établissements en élargissant les conditions d'admission.

La Maison Maternelle pourrait accueillir des femmes en détresse avec leurs enfants jusqu'à 6 ans, dans la limite de 6 familles - à condition de pouvoir organiser un accueil et une action éducative par un encadrement adapté.

Au Foyer de l'Enfance, sans abandonner le mode d'admission traditionnelle, il serait peut-être possible d'accueillir un groupe de jeunes adolescents au comportement perturbé avec un encadrement plus souple et un séjour de durée limitée.

Ce projet est à étudier en fonction des possibilités réelles de l'établissement et des besoins à satisfaire.

L'année 1981 sera une année d'observation en vue de l'adaptation de ces 2 établissements à leurs nouvelles fonctions.

Votre 3ème Commission donne un avis favorable à ces projets de réorganisation de ces établissements départementaux.

**Adopté.**

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A L'AMENAGEMENT

D'UN BATIMENT D'IMMUNOLOGIE A L'INSTITUT PASTEUR A PARIS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 33.

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Votre 3ème Commission, à la majorité estime qu'il s'agit d'un transfert de charge et maintient sa position de janvier 1980 et donne un avis défavorable à cette demande de subvention.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle le Dr Fié, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

RECLASSEMENT DES RECEVEURS-DISTRIBUTEURS

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 113.

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de son rapport.

Le reclassement indiciaire en B) a été proposé, la reconnaissance de la qualité de comptable est en cours et l'amélioration des effectifs, des salaires et des logements se poursuivent.

**Adopté.**

#### INSTITUTION DE PRETS D'HONNEUR EN FAVEUR DES ETUDIANTS MERITANTS

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 103.

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

Votre 3ème Commission donne un avis favorable aux propositions de M. le Préfet et fixe à 5 000,00 F le montant maximum du prêt avec possibilité de le renouveler et est d'accord sur le projet de règlement.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle le Dr Fié, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme sur le principe et sur le règlement.

**Adopté.**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 105.

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

**Adopté.**

**CREATION D'UN POSTE DESTINE A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE  
AU COLLEGE DE LUZY**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 102.

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

Votre 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse.

**M. le Président** : Mes chers collègues, je pense que je vais terminer, j'ai 3 courts rapports. Il nous en reste une vingtaine à voir, on pourrait envisager la réunion de la commission des finances demain à 9 heures 30, si vous en êtes d'accord, M. le Président Besson, l'examen des vœux, et la séance plénière demain à 10 heures.

Je vais déjà donner lecture des 3 rapports que je possède.

PERSONNEL NON TITULAIRE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 10.

Rapport de M. le Dr Berrier :

En ce qui concerne un nouveau règlement se substituant à celui du 10 mai 1972 le vœu émis par le Conseil général n'a pas été admis par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

En revanche, un aménagement des grilles indiciaires est possible et entraîne une amélioration de la situation de ce personnel.

En conséquence la 1ère Commission demande à l'assemblée d'adopter le rapport de M. le Préfet, les dotations financières étant prises en compte à la D.M. 1.

Adopté.

PRIMES DE SERVICE ET DE RENDEMENT AUX PERSONNELS NON TITULAIRES  
DE BUREAU REMUNERES SUR LE BUDGET DEPARTEMENTAL -  
FIXATION DES TAUX A APPLIQUER AU TITRE DE L'ANNEE 1981

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 11.

**Rapport de M. le Dr Berrier :**

La 1ère Commission propose à l'assemblée l'inscription de 87 850,00 F au budget primitif, somme qui représente l'incidence financière de la majoration des primes de service et de rendement aux personnels non titulaires de bureau.

C'est la suite d'une décision du Conseil général en date du 3 juin 1980 avec effet du 1er janvier 1980.

**Adopté.**

**DEMANDE DE PROROGATION DES PRETS ACCORDES PAR LE DEPARTEMENT  
AU CENTRE DE PROTECTION, AMELIORATION, CONSERVATION  
ET TRANSFORMATION DE LOGEMENTS DE LA NIEVRE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 77.

**Rapport de M. le Dr Berrier :**

La 1ère Commission demande à l'assemblée d'accorder la prorogation demandée par le P.A.C.T.

Avec comme nouvelles dates d'échéance les 25 mai 1983 et 5 mai 1985 pour les 2 prêts concernés.

**M. le Président**

: Séance plénière demain à 10 heures, et réunion à 9 heures 30 pour la commission des finances.

La séance est levée à 19 heures 05.

SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 1981

(matin)

La séance est ouverte à 10 heures 30 en présence de tous les conseillers généraux sauf MM. le Dr Benoist, le Dr des Etages, le Dr Journiac, Mitterrand, Noël, le Dr Signé, excusés. M. le Dr Berrier préside la séance.

M. le Président : Je vais demander à M. Gontard la suite de l'examen des rapports.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU  
ET D'ASSAINISSEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 45.

Rapport de M. Gontard :

Votre 2ème Commission vous propose de suivre les propositions de la commission administrative du S.D.R.E.A., tant en ce qui concerne le recrutement d'un O.P.2 que l'adoption des nouveaux tarifs d'intervention qui subiront une hausse moyenne de 12,5 % par rapport à 1980.

Elle nous propose en outre d'adopter le projet de budget du service qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 890 000,00 F.

Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gontard, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Adopté.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE PETITS TRAVAUX  
D'ADDUCTION D'EAU

Rapport de M. le Préfet :

Numéro 47.

Rapport de M. Gontard :

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour la réalisation d'un programme complémentaire d'alimentation en eau potable parallèle à celui du Ministère de l'Agriculture, votre 2ème Commission vous propose l'inscription au budget primitif 1981 une autorisation de programme de 1 800 000,00 F correspondant à un volume de travaux de 4 500 000,00 F avec un échelonnement des paiements suivants :

- crédits de paiement de 650 000,00 F en 1981
- crédits de paiement de 950 000,00 F en 1982
- crédits de paiement de 200 000,00 F en 1983

Il y a donc lieu de prévoir en crédit de paiement au budget primitif 1981, chapitre 912-21, article 130-2, la somme de 1 700 000,00 F soit :

- 250 000,00 F au titre du programme 1979
- 800 000,00 F au titre du programme 1980
- 650 000,00 F au titre du programme 1981

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gontard, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 1 700 000,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE CREATION DE RESSOURCES  
EN EAU ET DE DESSERTE DES POINTS ISOLES**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 48.

**Rapport de M. Gontard :**

Au cours de sa session de janvier 1981, le Conseil général ayant décidé de poursuivre le programme départemental de création de ressources en eau et la desserte des points isolés, votre 2ème Commission nous propose pour ce faire d'inscrire au budget 1981 une autorisation de programme égale à celle de 1980 soit 100 000,00 F représentant un montant de travaux de 250 000,00 F avec un échelonnement des crédits de paiements suivants.

- crédits de paiement à inscrire en 1981 : 40 000,00 F
- crédits de paiement à inscrire en 1982 : 60 000,00 F

Il y a donc lieu d'inscrire au chapitre 912, sous-chapitre 21, article 130-1, la somme de 100 000,00 F,

soit 60 000,00 F au titre de 1980  
et 40 000,00 F au titre de 1981.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gontard, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

**Adopté.**

HABITAT RURAL  
AIDE COMPLEMENTAIRE DU DEPARTEMENT

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 52.

**Rapport de M. Gontard :**

Votre 2ème Commission nous propose d'adopter intégralement l'ensemble du rapport de M. le Préfet concernant l'aide complémentaire du département pour l'habitat rural.

Soit une inscription au budget 1981, chapitre 914-71, article 130-6, une somme de 200 000,00 F.

*Chapitre 962-22*

article 6 101, rémunération personnel permanent	: 99 700,00 F
article 615, rémunérations diverses	: 2 500,00 F
article 618, charges sociales	: 42 800,00 F
article 6 611, frais de déplacements	: 15 000,00 F

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Gontard, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

Le crédit de 200 000,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION  
D'EDUCATION POPULAIRE DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 3.

**Rapport de M. Harris :**

La 1ère Commission a examiné la demande de garantie d'emprunt présentée par l'Association d'éducation populaire des établissements catholiques d'enseignement, elle a pris note des observations de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. le Trésorier-payeur-général qui soulignent l'un et l'autre les risques que serait amenée à prendre l'assemblée départementale, compte-tenu de ces observations qui lui ont semblé judicieuses, elle demande des précisions sur les garanties offertes par cette association et se refuse à prendre une décision dans l'état actuel du dossier.

**Adopté.**

**FISCALITE LOCALE DIRECTE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 100.

**Rapport de M. Harris :**

La 1ère Commission prend acte de la réponse de M. le Préfet.

**Adopté.**

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX AGRICULTEURS  
RECRUTEMENT DE DEUX CONSEILLERS AGRICOLES**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 41.

**Rapport de M. Bardin :**

Lors de notre session du 22 octobre 1980, afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, nous avons admis le principe de la création d'un poste de conseiller installation et retenu le principe du versement d'une prime de 5 000,00 F, complémentaire de celle de l'Etat pour tout jeune remplissant un certain nombre de conditions.

De plus, afin de favoriser la productivité et en particulier d'accélérer le drainage, le projet de création d'un poste de conseiller agriculture associative avait été adopté.

Votre 3ème Commission confirme aujourd'hui ces prises de position relativement à ces deux postes et à cette prime qui serait versée à tous les jeunes qui répondront aux critères de la dotation jeunes agriculteurs, c'est-à-dire :

- qualification professionnelle, assujettissement à la T.V.A. et tenue d'une comptabilité d'exploitation (à l'exclusion de la condition de surface plancher de 35 ha).

Une aide de 400 000,00 F devrait donc être prévue dès cette année pour favoriser cette action installation.

En ce qui concerne les deux postes de conseillers, votre 3ème Commission propose également de prévoir au budget un montant de 270 000,00 F, correspondant aux salaires et charges sociales, frais de fonctionnement relatifs à ces deux postes.

Par contre, en ce qui concerne le recrutement, du fait de la diversité des organismes qui souhaitent obtenir les services de ces techniciens, il apparaît souhaitable que de nouveaux contacts soient engagés au niveau du comité départemental de l'agriculture permettant d'élaborer une solution acceptable par tous.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Bardin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission, à la majorité, donne un avis conforme.

**M. Besson** : Je ne vais pas m'expliquer dans le détail sur ce rapport, mais je veux rappeler la prise de position des élus communistes lorsque nous avons parlé à la session d'octobre du Conseil général, de l'aide aux agriculteurs. Sur les deux propositions faites, il y en a une pour laquelle nous avons manifesté notre accord ; sur la proposition des deux conseillers, nous avons manifesté notre désaccord, mais je pense que je pourrais donner des explications complémentaires lors du vote du budget, mais nous maintenons notre abstention.

**M. le Président** : Merci de ces précisions, M. Besson.

**M. Cabarat** : M. le Président, je suis d'accord avec les conclusions du rapport qu'a présenté M. Bardin, mais je pense qu'il faut peut-être avancer un petit peu dans le raisonnement concernant le recrutement des conseillers, car le principe est une chose et les modalités d'application en sont une autre, et on s'est aperçu au niveau du comité permanent agricole que c'était le point qui achoppait le plus.

Je voudrais dire, et je pense que tous mes collègues en sont d'accord, l'intérêt des débats de la commission permanente de l'agriculture présidée par Mlle le Dr Fié qui représente pour la concertation entre élus et responsables des organisations professionnelles agricoles quelque chose de particulièrement important.

Mais, j'en reviens au recrutement puisque lors de la dernière réunion de la commission, M. Bardin avait avancé une proposition qui allait dans le sens d'une création d'un comité départemental d'expansion agricole

formé sous une forme juridique qui aurait pu être une association loi de 1901 et le recrutement par le département de ces conseillers. M. Bardin, dans son exposé du jour, faisait état de trois chapitres ; primo au niveau des objectifs : contrôle du financement, alors là, je pense qu'il est important que le département suive le compte rendu des actions, l'utilisation des fonds qu'il donne à un certain nombre d'organisations.

Je pense d'ailleurs que cela ne devrait pas être réservé au fonds destiné à l'agriculture, ni aux subventions destinées à l'agriculture et que pour toutes subventions importantes, et je me permets d'insister là-dessus qui pourraient être de 200 000,00 F ou de 300 000,00 F, il serait important que chaque conseiller général ait un compte rendu d'action très simple en 10 lignes et également un résultat de compte d'exploitation de l'organisme concerné et un budget prévisionnel qui justifie la demande de subvention. On a passé hier, un certain nombre de subventions sur lesquelles on ne peut pas discuter, on ne peut avoir qu'une opinion subjective, et par conséquent, je me refuse, moi, à aller dans ce sens. Donc, sur le contrôle financier, je suis parfaitement d'accord mais par contre, sur la définition des missions et sur la mise en œuvre, le problème me paraît complètement différent. Car il est certain qu'il y a chevauchement sur le rôle des organisations professionnelles agricoles, et je voulais dire que j'étais donc sur ce point, absolument solidaire de mes collègues, présidents d'organisations professionnelles et agricoles qui ne peuvent pas se désaisir d'une de leur mission essentielle. Donc, sur le financement, d'accord, et sur la définition des missions, il est certain que cela rentre dans le rôle de la commission permanente de l'agriculture et que là, je crois qu'il y a possibilité d'avancer ensemble sur des missions absolument claires et sur lesquelles, l'assemblée départementale et les organisations professionnelles agricoles soient d'accord, mais sur la mise en œuvre, c'est un problème sur lequel il n'est pas possible de transiger. Voilà, M. le Président.

**M. le Président**

: Je vous remercie, M. Cabarat, mais enfin, je pense que vous avez vu dans le rapport de M. Bardin, le souci de ne pas structurer le comité départemental de l'agriculture, une structure qui donnerait aux organisations professionnelles agricoles, l'impression d'une association concurrente ou tout au moins qui viendrait s'ajouter à celles qui existent déjà, c'est pourquoi le rapport de M. Bardin, en ce qui concerne les finances est très net, en ce qui concerne l'aide aux jeunes agriculteurs, il est extrêmement net également, mais en ce qui concerne la mise en œuvre, il demande que de nouveaux contacts soient pris avec les organisations intéressées de façon à ce qu'il n'y ait pas de malentendu. Il n'est pas question de désaisir les organisations agricoles de leurs compétences, par contre, rien n'empêcherait par la suite le Conseil général de recruter un expert agricole pour s'éclairer lui-même sur des problèmes qui ne peuvent

en aucun cas le laisser indifférent. C'est une autre question que l'on pourrait évoquer plus tard, je crois que le rapport de M. Bardin, tel qu'il est fait, doit donner satisfaction aux organisations syndicales.

**M. Cabarat** : C'est du reste ce que j'ai fait remarquer au début de mon intervention, que sur le fond et sur la forme du rapport de M. Bardin, j'étais d'accord, mais j'ai voulu pousser un peu plus avant la réflexion et sur deux points. Sur le premier, j'insiste, c'est que si l'on demande aux organisations agricoles un compte rendu financier, j'aimerais que pour les subventions importantes, il en soit de même au niveau des autres organismes, et que ce document soit à la disposition des conseillers généraux.

**M. le Président** : Je m'excuse auprès du rapporteur, parce que j'ai répondu à sa place. Mais peut-être a-t'il quelque chose à ajouter ?

**M. Bardin** : Non, M. le Président, seulement sur un point, dire quel est le rôle important joué par ce comité départemental de l'agriculture. Vous avez pu voir d'ailleurs les premiers effets des nombreuses réunions qui ont eu lieu puisque parmi les principales dispositions qui ont été adoptées concernant l'aide au drainage, l'essentiel provenait de réflexions qui ont été faites au niveau des travaux de ce comité. Je suis donc très satisfait personnellement des contacts que les élus ont pu avoir avec les différentes organisations agricoles au niveau de ce comité et j'espère que les travaux de celui-ci pourront continuer dans la même ambiance et avec la même efficacité.

**M. le Président** : Je vous remercie. Je signale à nouveau quand même, M. Cabarat, devant l'assemblée départementale, l'intérêt porté par les élus, à la principale activité de notre département, hier, nous avons parlé, de questions sanitaires et de l'éradication de certaines maladies comme la fièvre aphteuse, la brucellose et la rage (la rage n'est pas encore éradiquée, mais nous l'avons considérablement limitée dans ce département). Il faut dire que le Conseil général a fait un effort considérable et cela, en liaison permanente, parfaite, avec les Services Vétérinaires et toutes les organisations professionnelles agricoles. Cela mérite tout de même d'être souligné.

Le rapport est adopté.

SOUTIEN AUX ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE D'UTILITE  
AGRICOLE DE DEVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE  
D'ENERGIE ET DE LA RATIONALISATION DES BOVINS

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 42.

**Rapport de M. Bardin :**

Indépendamment des demandes de renouvellement de subventions qu'elle formule au bénéfice de son Service d'Utilité Agricole de Développement (50 000,00 F) en 1980 pour le poste de conseiller en bâtiments d'élevage) et de son Service d'Utilité Agricole de Formation (290 000,00 F en 1980 pour les animateurs formation, information de ce service) la Chambre d'Agriculture présente deux nouvelles demandes de son Service d'Utilité Agricole de Développement correspondant à un renforcement des actions menées dans deux domaines :

**Les économies d'énergie et de l'économie dans l'exploitation -**

Le S.U.A.D. sollicite 220 jours d'ingénieurs, ce qui correspond à une subvention de 143 000,00 F, pour intervenir par des actions directes (réglage des matériels, choix de nouveaux équipements) ou indirectes (meilleure valorisation des sous-produits de l'exploitation) sur l'économie d'énergie et l'économie générale de l'exploitation et également pour développer l'utilisation d'énergies nouvelles.

**La rationalisation de l'alimentation du troupeau allaitant -**

Le S.U.A.D. sollicite 220 jours d'ingénieurs ce qui correspond à une subvention de 143 000,00 F pour participer à une action de rationalisation de l'alimentation du troupeau allaitant et plus particulièrement destinée à vulgariser la technique de l'ensilage.

Votre 3ème Commission, après avoir étudié attentivement ces deux demandes, vous propose de surseoir à toute décision et de demander au comité départemental de l'agriculture de les inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions afin que votre assemblée puisse être mieux informée sur ces problèmes eux-mêmes ainsi que sur les solutions les mieux adaptées pour les résoudre au niveau du département.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Bardin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis favorable.

**Adopté.**

**RAPPORT N° 84 : DEMANDES DE SUBVENTIONS  
PRESENTEES PAR DIVERSES ASSOCIATIONS**

(voir page 22)

**M. le Dr Vimeux** : Au sujet de ce rapport qui était resté en suspens au niveau du dernier paragraphe, votre 3ème Commission vous propose d'inscrire 2 000,00 F de subvention pour le groupe français d'éducation nouvelle, groupe nivernais. Je vous rappelle que la 1ère Commission avait refusé d'inscrire ces 2 000,00 F, compte tenu des observations présentées par M. l'Inspecteur d'Académie. Au cours de la réunion sur les subventions, les membres de la 1ère Commission ont accepté d'inscrire cette somme.

**M. Cabarat** : J'ai voté contre, je maintiens cette position, je crois du reste que nous étions un certain nombre à l'avoir fait.

**M. le Président** : Je vous en donne acte, M. Cabarat. Sous le bénéfice de ces observations, le rapport est adopté.

**PRE-INVENTAIRE NORMALISE DES MONUMENTS  
ET DES RICHESSES ARTISTIQUES**

**Rapport de M. le Préfet :**

## Rapport de Mme Lavergne :

Depuis 1975, le département de la Nièvre participe, sous forme de fonds de concours en faveur du secrétariat régional de l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de Bourgogne, à un recensement des monuments et des richesses artistiques des cantons nivernais. Les cantons de Châtillon en Bazois, de Moulins Engilbert, de Château Chinon, de Montsauche et de Luzy ont déjà eu leur campagne de pré-inventaire, celui du canton de Fours est prévu pour 1981 afin d'achever l'arrondissement de Château Chinon. Une exposition est prévue pour 1982.

Ces opérations de pré-inventaire ont mis en œuvre :

- la participation du Ministère de la Culture et de la Communication puisque le secrétariat régional de l'inventaire général fournit le support technique

en personnel : le conservateur, 3 photographes, un dessinateur architecte et un agent vacataire du Ministère,

en matériel d'équipement et de fonctionnement ;

- la participation financière du Conseil général sous forme de crédits de vacations, de déplacements et de fonctionnement, un agent vacataire ayant été recruté.

Le département participe également à l'achat de fournitures, papier, pellicules, révélateurs.

Votre assemblée avait accordé en 1980 un crédit de 89 306,94 F.

Il nous est demandé pour 1981 un crédit de 109 210,00 F

Cette forte augmentation est due, selon M. le Conservateur de l'inventaire général qui a déposé la demande de subvention, à l'augmentation du taux horaire de l'agent vacataire, à celle des indemnités de déplacement ainsi qu'à la hausse très importante des fournitures photographiques.

Considérant toutefois que l'œuvre de recensement des richesses artistiques doit être poursuivie, votre 3ème Commission propose l'inscription du B.P. 1981, au chapitre 945-20, d'une subvention de 109 210,00 F en faveur du secrétariat régional de l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de Bourgogne.

## Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Lavergne, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Adopté.

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU DEFICIT  
SUR LES SUBVENTIONS F.E.O.G.A. EN MATIERE DE TRAVAUX CONNEXES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 43.

**Rapport de Mme Lavergne :**

Il s'agit d'un rapport émanant de la Direction Départementale de l'Agriculture et par lequel il nous est demandé de combler le déficit existant dans le financement des travaux connexes des opérations de remembrement des communes de Montapas, Breugnon et Marigny sur Yonne à la suite du non-versement par le F.E.O.G.A. de la totalité de la somme prévue dans le montage financier.

Le F.E.O.G.A. est un Fonds Européen d'Orientation et de régulation du marché agricole. C'est un fonds de reversion sur les taxes perçues et il participe en principe pour 25 % (l'Etat participant pour 5 %) au financement des travaux connexes de remembrement. C'est un fonds européen qui transite par le Trésor public.

Comment se fait-il qu'au niveau du montage financier de ces opérations, l'attribution ait été programmée et qu'il y ait maintenant des difficultés dans le financement ?

Plusieurs facteurs semblent entrer en compte. Tout d'abord, la lenteur de l'instruction des dossiers à Bruxelles qui amène une augmentation des dépenses prévues alors que les instances européennes n'admettent qu'une érosion monétaire de 8 %.

D'autre part, s'il y a un changement dans le programme, longueur différente d'un fossé par exemple, et s'avérant nécessaire en cours d'opération, il y a une révision en diminution de l'enveloppe même si le montant des travaux correspond encore à l'enveloppe.

Les associations foncières, devant la lenteur mise dans le versement de cette subvention européenne, réalisent un prêt d'attente, en général auprès du Crédit Agricole, mais la subvention lorsqu'elle arrive est presque toujours inférieure au programme accepté par le F.E.O.G.A. Lorsque les communes sont riches, ce qui est rare, il leur arrive de combler ce déficit.

Maintenant, on fait appel au Conseil général.

Votre 3ème Commission par solidarité avec les agriculteurs, bien que désapprouvant le procédé qui consiste à faire supporter par le département le non respect des engagements européens en matière de travaux connexes de remembrement propose, à sa majorité, de prendre en charge 50 % du déficit sur les subventions F.E.O.G.A. des travaux de remembrement des communes de Montapas, Breugnon et Marigny sur Yonne, soit une somme de 28 200,00 F à inscrire au budget 1981.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mme Lavergne, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission, à la majorité, donne un avis favorable.

**M. Besson :** J'ai cru comprendre que la 3ème Commission s'était prononcée à la majorité, la 1ère Commission également. Je tiens à dire que je suis contre la prise en charge par le département des engagements pris par le F.E.O.G.A. C'est une raison politique, je m'expliquerai quand le moment sera venu.

**Mme Lavergne :** Ayant présenté le rapport qui reflète l'avis de la majorité de la 3ème Commission, je suis donc contre cette proposition. En effet, je considère que le département n'a pas à prendre le relais des instances européennes comme il est trop souvent obligé de le faire pour l'Etat sous forme de transfert de charges. A cette occasion, il faut remarquer que les agriculteurs français sont encore une fois lésés par la politique agricole européenne qui favorise les pays à monnaie forte.

**M. le Président :** Le rapport est adopté.

**SERVICE DE LA REPRESSION DES FRAUDES ET DU CONTROLE DE LA QUALITE  
FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 46.

**Rapport de Mme Lavergne :**

Votre assemblée a accordé pour l'année 1980 un crédit de fonctionnement de 17 000,00 F au Service départemental de la Répression des fraudes et du Contrôle de la qualité. Ce service est chargé du contrôle de qualité des denrées alimentaires, des marchandises achetées par les collectivités, de la régularité des ventes des marchandises ainsi que de la vérification de la publicité.

Votre 3ème Commission propose l'inscription au budget primitif 1981, d'une somme de 19 000,00 F pour le fonctionnement du Service de la Répression des fraudes, soit 11,76 % de plus qu'en 1980.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Guillaume, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 19 000,00 F est inscrit au budget primitif 1981.

**Adopté.**

EXPLOITATION DU CHARBON DANS LA REGION  
DE DECIZE - LA MACHINE

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 107.

**Rapport de Mme Lavergne :**

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa communication relative aux travaux de prospection du charbon sur le bassin de Decize - La Machine, dans le cadre d'une 1ère tranche du programme de l'inventaire hors zones traditionnelles à réaliser en 1981.

Cette 1ère tranche correspond à un montant de crédits de 11 millions de francs financés par le Ministère de l'Industrie, dont 4 millions sont réservés au département de la Nièvre.

L'inventaire sera de la responsabilité de l'Etat ; il sera mis en œuvre par le Bureau de Recherches géologiques et minières.

Ces travaux consisteraient en une prospection par sismique-réflexion qui est actuellement la plus employée, car elle délimite à la fois les gisements, leur profondeur et situe les failles, ainsi que par sondage.

Ils s'effectueraient sur l'une des trois assises carbonifères du bassin, la plus connue, la moins profonde, la grande couche des Varioux située entre 300 et 500 m, couche de 15 m d'un charbon très léger, d'un rang inédit dans la région, du type lignite, propre à une utilisation en centrale thermique et exploitable de façon classique.

Pendant, à la fermeture du siège de Decize, ce secteur avait été prospecté tant par les houillères elles-mêmes que par le Bureau de Recherches géologiques et minières, et avait permis de mettre en évidence un gisement dont les réserves géologiques étaient évaluées à 70 millions de tonnes, tenant compte de l'assise des Varioux dont nous venons de parler, assise des Giradons peu connue, et enfin l'assise du houiller de La Machine qui a sa continuation dans ce secteur, mais à 1 160 m de profondeur.

Afin de connaître les ressources techniquement exploitables, des méthodes nouvelles de prospection et d'exploitation doivent être envisagées, méthodes peu développées en France, mais opérationnelles dans d'autres pays, Belgique et R.F.A. notamment.

Il serait imprudent pour notre avenir énergétique de ne pas aller au fond des choses, comme cela a été déjà fait selon l'opportunité du moment, de ne pas chercher le maximum de renseignements et de ne pas prendre en considération la totalité du gisement.

**Adopté.**

#### AMENAGEMENT DU PARC SAINT LEGER A POUQUES LES EAUX

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 118.

### **Rapport de M. Lambert :**

Le rapport 118 est accompagné d'un important dossier sur l'aménagement du parc Saint Léger à Pougues les Eaux réalisé par MM. Bailly, Paillot et Warnant, architectes à Nevers nécessitant une étude sérieuse et approfondie que la 2ème Commission n'a pas eu le temps matériel d'effectuer.

En conséquence, vu les implications financières importantes pour le département, elle propose de reporter ce dossier à la prochaine session laissant le temps à la commission spécialisée chargée de l'avenir du domaine thermal de Pougues les Eaux et à la commission d'examen des travaux et marchés de se prononcer.

### **Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Lambert, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**M. Martin** : Ce dossier relatif à l'aménagement du parc de Pougues les Eaux me paraît très important ; c'est pourquoi je me permettrai une intervention sur le fonds.

En effet, j'ai toujours été extrêmement favorable à la création d'équipements de toute nature visant au développement de Nevers et sa région, qu'il s'agisse des installations de Magny Cours, de la mise en valeur du Vieux Guérigny ou de l'aménagement touristique du bois de la Brosse à Varennes Vauzelles ou de la forêt des Bertranges.

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur un projet original consistant à créer dans le parc de Pougues les Eaux un grand complexe touristique, socio-éducatif et culturel regroupant différentes installations telles que : centre d'hébergement, auberge de jeunesse, centre permanent de l'enfance, équipements sportifs ou culturels, etc..... et ceci en liaison constante avec de nombreuses associations locales et départementales. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion, ni trop retarder notre décision. Je comprends bien les soucis de la commission des travaux, mais certains bâtiments doivent être mis hors d'eau rapidement, car plus nous retarderons ces travaux, plus nous paierons cher.

Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que pour atténuer le montant de ces travaux, nous pouvons envisager des recettes, si, comme cela est possible, nous mettions en vente le terrain des fontaines situé au nord du domaine thermal d'une superficie de 4 hectares pour en faire un

lotissement. A ce sujet, je rappellerai que l'achat du domaine thermal par le département a été une opération blanche au point de vue financier, puisque le produit de la vente du lotissement Chevalier a été équivalent au prix d'achat de l'établissement thermal. Nous devons donc dès maintenant adopter au moins les grands principes qui nous sont proposés dans le rapport de M. le Préfet.

*M. Paganie* : Je connais bien le problème de Pougues les Eaux puisque de nombreuses réunions ont eu lieu à ce sujet, mais je pense que ce dossier est très complexe. Premièrement, nous ne pouvons pas l'analyser, les architectes nous proposent un programme entre 1 000 000,00 F et 3 500 000,00 F nouveaux. Comment voulez-vous trancher sur un problème de cette importance, je pense qu'il est sage qu'on le revoie, que l'on fasse une étude, un programme avec échelonnement. Ce dossier nous étant parvenu mardi matin, il était impossible de le lire en entier et de bien le feuilleter, je crois plus sage de le repousser. Quant à l'entretien des bâtiments, il y a déjà une dizaine d'années qu'ils sont en cet état, je ne pense pas que 6 mois ou un an changent quelque chose au point de vue de leur solidité ou de leur structure.

*M. Harris* : Je voudrais simplement faire remarquer qu'il s'agit là d'une opération en effet très importante qui justifierait certainement un intérêt de la part du Conseil général plus direct. Je m'explique : je veux dire par là qu'il serait peut-être souhaitable que les conseillers généraux soient amenés à constater sur place l'intérêt d'un tel programme. Vous savez que moi, au départ, j'avais seulement défendu le pavillon des eaux, vous vous souvenez à l'époque, que cela avait été difficile de sauvegarder ce pavillon des eaux qui avait été construit avec du fer travaillé à Fourchambault et qui, d'autre part représentait l'architecture thermaliste de cette époque et dont on a peu de témoins actuellement en France.

Aujourd'hui, on se rend compte en effet, que cela a été pour le département une bonne opération puisque cela n'a rien coûté aux contribuables, mais actuellement, cela nous rapporte puisque nous percevons des loyers, ne l'oublions pas.

D'autre part, il y a le problème de savoir en effet ce que notre collègue a abordé, de savoir ce que l'on va faire d'un certain nombre de terrains, car s'il y a des terrains qui peuvent être exploités par des agriculteurs, il y a aussi le problème de l'usine d'embouteillage qui se trouve de l'autre côté de la voie ferrée et qui, elle, pourrait être affectée à une certaine utilisation, mais tout cela, mes chers collègues, vous ne pourrez en mesurer l'importance que si vous vous rendez compte véritablement sur place. Il s'agit là d'un complexe à la fois culturel et ayant une valeur artistique qui est incontestable, c'est la raison pour

laquelle on ne peut que déplorer que ce rapport vienne si tard, ce qui me semble vraiment regrettable, c'est cela. Les jeunes architectes qui ont travaillé là-dessus l'ont fait avec passion - je le dis parce que je les connais bien, deux sont de mes anciens élèves - et ils ont apporté à leur étude une qualité que l'on peut souligner, mais c'est vrai que quand on reçoit un dossier de cette importance, fait avec une telle attention, une telle volonté de faire quelque chose pour sauver un témoignage unique de notre patrimoine, écoutez, vous me permettrez de conclure en disant que l'année qui vient de s'achever était l'année du patrimoine et il est dommage que nous ayons oublié ce patrimoine là et celui de Pougues les Eaux, Pougues les Eaux qui fut au siècle dernier le petit Vichy, et avant, qui vit la visite de nombreux rois et c'est dommage que nous l'ayons oublié.

**M. Besson** : M. le Président, vous pensez bien que dans le problème, étant conseiller général du canton de Pougues les Eaux, je suis tout particulièrement intéressé, et je suis cette affaire avec attention. Quand j'ai lu le rapport de la 2ème Commission, je me suis rangé à son avis parce qu'il est vrai que le dossier est complexe. Si d'une part, je souhaite que l'on rénove une propriété qui est celle du département, et il y a intérêt à ce qu'elle soit valorisée, je pense qu'il faut le faire après de mûres réflexions. Le rapport présenté, c'est une première étude, un premier jet, il y a des orientations avec des fourchettes, tant pour les bâtiments que pour l'aménagement du parc, il y a donc un choix à faire et il est vrai que cela demande réflexion et que la commission spécialisée doit se pencher sur le problème pour déjà donner des décisions qui permettront aux architectes de fouiller plus sérieusement le problème, mais ce travail n'est pas fait. Il y a donc nécessité de réunir d'urgence cette commission spécialisée parce que je ne pense pas que l'avis émis par la 2ème Commission, soit un avis pour enterrer le problème, non, pas du tout. Nos collègues de la 2ème Commission ont certainement réfléchi et devant un tel problème, il est sage qu'ils demandent des précisions que l'on n'a pas maintenant. Donc, voyez-vous, j'ai émis un vœu, ce vœu je l'inscris dans l'étude et il n'y a rien d'imposé dans mon vœu, certes, dans la mesure où on pourra aménager ce court de tennis, l'aménager, le rendre jouable, ce sera favorable. Mais j'ai dit, ce n'est pas immédiatement au court de tennis, au terrain de tennis que l'on doit songer, c'est à l'étude d'un plan général qui nous permette d'être effectifs dans l'aménagement de la propriété thermale qui est maintenant propriété du département.

**M. Grosjean** : Oui, M. le Président, j'ai écouté avec intérêt les interventions précédentes et notamment celles de notre collègue Harris, pleines de chaleur, et malheureusement je l'ai entendu évoquer l'avenir et le passé du pavillon des eaux, de l'usine d'embouteillage, il n'a pas mentionné la serre. J'espère qu'elle est toujours debout. J'y attache personnellement beaucoup d'intérêt, je pense que c'est une réalisation de ferronnerie qui

mérite un intérêt au moins aussi grand que le pavillon des eaux ou l'usine d'embouteillage. Je n'ai pas vu d'ailleurs non plus dans le rapport de M. le Préfet de mentions particulières la concernant, alors, j'espère qu'elle existe toujours et je pense qu'on s'y intéressera comme aux autres bâtiments.

**M. le Dr Vimeux**

: Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue Harris au sujet du passé de Pougues les Eaux et je voudrais évidemment que l'on enchaîne vers l'avenir et pour cela, c'est d'une part la nécessité de faire un inventaire précis de ce qui peut être sauvé, et d'autre part, d'envisager des plans d'ensemble dans un contexte à la fois social et économique comme vous le savez ce n'est pas facile, mais qui doit nous permettre de faire venir à Pougues les Eaux toute une population dans un certain rayon. Moi qui vis souvent à Pougues les Eaux, j'ai eu depuis 25 ans l'occasion de constater que finalement les populations y viennent spontanément, c'est à dire qu'il n'y a pas besoin de faire beaucoup de publicité pour rassembler beaucoup de monde à Pougues les Eaux ; c'est peut-être un petit peu moins vrai, malheureusement, depuis quelques années, je pense qu'il y a là un pôle d'attraction qui peut être valorisé, après, précisément avoir fait l'inventaire du patrimoine. Je voudrais insister malgré tout sur un problème immédiat car s'il vient beaucoup de monde, il faut qu'il y ait, quand même, un minimum de décence pour le recevoir, et je pense en particulier au petit étang, dont on n'a pas encore parlé, qui aurait bien besoin de travaux de dragage. Et, au cours de ces débats, il m'est venu à l'idée le fait que l'on traite de Pougues les Eaux à chaque session, peut-être quelquefois un peu à la sauvette entre deux dossiers moins importants ou plus importants ; je me pose la question de savoir si cela ne vaudrait pas la peine de faire une session spéciale pour Pougues les Eaux, de se réunir pendant 48 heures pour traiter précisément de ce problème.

**M. le Président**

: M. le Préfet, si vous le permettez, je voudrais donner à l'assemblée une précision que vous venez de m'apporter, c'est que le rapport des architectes a été déposé le 31 décembre 1980. Alors, je trouve sage la solution de la 2ème Commission qui a dit qu'elle n'avait pas le temps de se pencher sur le problème. Celui-ci est suffisamment important pour que le département prenne du recul afin de mieux l'étudier.

**M. Martin**

: M. le Président, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit, sauf que je redis qu'il faut voir l'ensemble et non pas uniquement les serres ou telle ou telle partie de l'établissement. Puisqu'il faut bien déboucher sur une mesure pratique dès aujourd'hui, je pense qu'il faudrait que l'on donne délégation à la commission départementale au cas où il y aurait des travaux de sauvegarde à envisager immédiatement. Puisqu'il y a des crédits de libres, je pense qu'il faudrait que la commission départementale puisse suivre le dossier en attendant la prochaine session.

**M. le Président** : Je pense que M. Paganie avait déjà répondu en partie à votre intervention.

**M. Paganie** : Je voudrais rassurer tous nos collègues, le rapport des architectes remet tout en état, il ne supprime absolument rien, tout est conservé, rien n'est oublié dans le peu que j'ai parcouru. M. le Préfet nous signale qu'il a eu le rapport le 31 décembre 1980, donc il était très difficile à tout le monde de l'étudier les premiers jours de janvier.

**M. le Président** : Donc, c'est une solution de sagesse qui est demandée par la 2ème Commission. Quels sont ceux qui sont d'accord pour l'adopter ?

Après ces explications, tout le monde est d'accord.

Le rapport est adopté.

#### FONDS D'INTERVENTION DEPARTEMENTAL POUR L'INDUSTRIALISATION

##### Rapport de M. le Préfet :

Numéro 60.

##### Rapport de M. Martin :

Numéro 74.

Dès sa session du 12 janvier 1977, notre assemblée a estimé nécessaire la définition d'une politique industrielle départementale et s'est prononcée à cet effet favorablement pour la création d'un Fonds d'Intervention Départemental chargé, d'une part, d'établir une promotion programmée du département dans le domaine industriel ou agro-alimentaire, et, d'autre part, de prévoir l'attribution de subventions aux communes ou aux syndicats de communes, pour leur permettre d'alléger leurs charges ou de pratiquer des rabais sur les prix des terrains industriels.

Depuis lors, le Conseil général a poursuivi ses efforts dans ce domaine et a souhaité la création d'un Fonds d'Intervention Départemental pour l'industrialisation. Le règlement de ce fonds a été discuté lors de commissions de travail qui ont eu lieu les 19 août et 7 octobre derniers, et qui ont rassemblé les élus, membres de la commission des affaires économiques et sociales, les représentants de l'Administration et les représentants du Comité départemental d'expansion économique de la Nièvre.

Le but de ce fonds est le suivant et s'articule autour de 3 orientations :

1ère orientation : aide pour l'achat et l'aménagement de terrains à vocation industrielle, artisanale ou tertiaire ;

2ème orientation : aide à la réalisation de bâtiments à usage industriel, artisanal ou tertiaire :

- \* acquisition et aménagement de bâtiments existants ;
- \* constructions de bâtiments.

3ème orientation : toute opération répondant à l'objectif du F.I.D., de développement économique et de promotion de l'emploi dans le département.

Les modalités de l'intervention du Conseil général sont consignées dans le projet de règlement au sujet duquel votre 3ème Commission ne formule aucune remarque particulière puisque ce règlement est le fruit d'une discussion approfondie entre les différents partenaires concernés.

Cependant, en ce qui concerne l'aide à venir pour les constructions de bâtiments industriels, il serait souhaitable de connaître si l'accord de la D.A.T.A.R. en ce qui concerne les facilités de paiement hors des zones primables au titre de la prime de développement régional, est obligatoire dans tous les cas, et, dans l'affirmative, dans quelles conditions cet accord peut être refusé.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Martin, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**FINANCEMENT DE TRAVAUX DE DRAINAGE DES TERRES AGRICOLES**

**Rapport de M. le Préfet :**

**Numéro 53.**

**Rapport de M. le Dr Dollet :**

La 2ème Commission donne son accord par la poursuite du drainage individuel dans le Morvan conformément aux décisions prises dans le rapport n° 49.

Elle donne son accord pour un crédit de paiement de 150 000,00 F à inscrire au B.P. 1981 - chapitre 914, sous-chapitre 70.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Dollet, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU DEFICIT DU BUDGET 1981  
DE L'AEROPORT DE NEVERS-FOURCHAMBAULT**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 74.

**Rapport de M. le Dr Dollet :**

La 2ème Commission, après avoir examiné le rapport de M. le Préfet et le projet de budget 1981 de l'aéroport de Nevers-Fourchambault ainsi que le compte-rendu de la commission tripartite tenue le 19 juin 1980, donne son accord pour la participation du département au déficit prévisionnel de fonctionnement de l'aéroport pour 1981 sous réserve d'une participation équivalente de la ville de Nevers d'une part et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre d'autre part, conformément à la convention du 28 novembre 1974.

Les crédits correspondants s'élevant à la somme de 104 253,00 F, figurent au chapitre 961-0, article 6 409 du projet de budget primitif 1981.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. le Dr Dollet, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**CREDITS A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF DE 1981**

**AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 71.

**Rapport de M. Grosjean :**

Votre 2ème Commission vous propose d'accepter, conformément aux propositions du rapport de M. le Préfet, l'inscription au chapitre 912, sous-chapitre 110, article 130-15, d'un crédit de 2 269 264,00 F, en hausse de 18,41 % sur 1980, taux de la hausse des prestations de travaux publics, selon le calcul du service départemental du traitement de l'informatique appliqué aux communes ayant opté pour l'aide en 1981, auquel s'ajoute une somme de 50 000,00 F pour les travaux de déneigement et de sablage des communes des cantons montagneux, soit un crédit global de 2 319 264,00 F.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Grosjean, au nom de la 2ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

**Adopté.**

**HEBERGEMENT TOURISTIQUE EN MILIEU RURAL**

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 81.

**Rapport de Mlle Chamberland :**

Il est apparu à la 3ème Commission que la différence de réalisation et de programmation entre les gestionnaires de l'association et M. le Préfet justifie l'inscription de 160 000,00 F au chapitre 914-71, article 130-16.

Toutefois, elle propose qu'à la D.M.1, soit réétudié l'échéancier de paiement si besoin, de telle sorte qu'une subvention complémentaire soit accordée qui permettra de maintenir une excellente cadence d'engagement.

**Rapport pour avis de la commission des finances, présenté par M. Guillaume, rapporteur général :**

Adoptant les conclusions du rapport présenté par Mlle Chamberland, au nom de la 3ème Commission, votre 1ère Commission donne un avis conforme.

Le crédit de 160 000,00 F est à inscrire au budget primitif 1981.

**Adopté.**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DEMANDEES  
PAR LES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 1981

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 83.

**Rapport de M. Guillaume :**

Votre assemblée a retenu une inscription globale de 9 573 809,00 F à la suite de quelques modifications apportées au rapport présenté.

Plusieurs demandes nouvelles sont arrivées hors délai. Elles seront examinées à la D.M.1.

Pourtant, compte tenu du caractère exceptionnel de deux compétitions sportives :

- le Tour de France à la voile
- le Trophée du million (circuit de Magny Cours)

votre assemblée accepte l'inscription d'une subvention de 30 000,00 F pour le Tour de France à la voile et apporte la caution dans la limite de la somme de 100 000,00 F pour le Trophée du million.

L'inscription éventuelle serait faite à la D.M.1 au vu des résultats comptables.

Par suite du crédit de réserve, les inscriptions nouvelles ont une incidence nulle sur la fiscalité.

**Adopté.**

BUDGET DEPARTEMENTAL - EXERCICE 1981  
VOTE DES TAUX DES 4 CONTRIBUTIONS DIRECTES

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 117.

## Rapport de M. Guillaume :

L'application de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale entraîne le vote des taux des 4 contributions par le Conseil général.

Pour définir les divers taux, il est indispensable de connaître les bases d'imposition pour l'année 1981. Nous ne disposons pas encore de ces éléments.

Il est pourtant possible, dès aujourd'hui, de fixer notre choix :

- variation proportionnelle des taux
- ou variation différenciée des taux.

En effet, les contraintes fixées par la loi et en particulier, les dispositions de la taxe professionnelle ne donnent à l'assemblée départementale qu'une marge de manœuvre symbolique.

Il faut rappeler que :

- le taux de la taxe professionnelle est déjà supérieur à celui de la moyenne nationale.
- le taux de la taxe d'habitation (taxe qui marque particulièrement l'impôt sur les ménages) est également supérieur à celui de la moyenne nationale.

Après avoir étudié les documents chiffrés fournis par les Services fiscaux, votre commission des finances vous propose de retenir la seule solution qui apparaît pour 1981, la variation proportionnelle des taux.

Elle vous propose également de donner délégation à la commission départementale pour arrêter définitivement les 4 taux dès que les valeurs certaines des bases 1981 seront connues.

**Adopté.**

**M. le Président** : Mes chers collègues, nous avons vu l'ensemble des rapports, nous allons maintenant passer à l'examen des vœux.

Ensuite, je suspendrai la séance pendant 30 minutes pour permettre la mise au point définitive. Je pense que les présidents de commission sont en mesure de rapporter pour les vœux.

## Vœu

**Rapport de M. Besson :**

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant l'effort consenti par la ville de Nevers pour la défense du secteur d'intervention de son centre de secours, notamment pour le recrutement de 19 sapeurs-pompiers professionnels depuis 1972 ;

Considérant la qualité du service rendu par les sapeurs-pompiers professionnels et la rapidité de leurs interventions particulièrement en ce qui concerne le secours aux blessés ou malades graves ;

Demande que pour 1982 :

- soit que les communes rattachées au centre de Nevers, versent une taxe de capitation plus importante au Service départemental d'Incendie, à charge pour celui-ci de reverser le complément à la ville de Nevers,

- soit que les vacations des sapeurs-pompiers professionnels, intervenant hors de la commune, donnent lieu à un versement à la ville de Nevers, afin d'atténuer la charge qu'elle supporte pour les autres communes.

La charge actuelle par habitant pour la ville de Nevers s'élève à la somme de 75,00 F pour 1980 alors que la taxe de capitation des communes rattachées au centre de secours de Nevers est de 11,70 F par habitant pour 1981.

Avis favorable pour étude par la commission d'incendie et les maires des communes concernées.

**Adopté.**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEMANDEE PAR LA VILLE DE CHATEAU CHINON  
POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PARIS-NICE

Vœu

Rapport de M. Besson :

MM. Mitterrand et le Dr Signé ont déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant que la course cycliste Paris-Nice, qui doit faire étape à Château Chinon le 12 mars, présente un intérêt national et international sur le plan sportif et que son organisation représente une lourde charge pour la ville d'accueil ;

Demandent l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la ville de Château Chinon à cette occasion.

Avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 10 000,00 F.

Adopté.

DEMANDE DE PERSONNEL POUR LA SUBDIVISION  
DE L'EQUIPEMENT DE MOULINS ENGILBERT

Vœu

Rapport de M. Besson :

M. Lambert a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

La subdivision de l'Equipement de Moulins Engilbert couvre l'ensemble du canton, soit 10 communes qui ont toujours sollicité son concours, environ 200 km de chemins départementaux, et plus de 200 km de chemins communaux classés et chemins ruraux revêtus.

Elle doit faire face en période hivernale à de très fréquentes interventions pour déneigements et sablages.

Or, jusqu'en 1976, la subdivision de Moulins Engilbert ne possédait pas de locaux, mais elle avait 1 subdivisionnaire, 1 commis et 25 agents.

En 1976, les crédits départementaux ont permis la construction d'un bâtiment neuf et fonctionnel. Mais, parallèlement, le départ en retraite du subdivisionnaire et les compressions de personnel ont amené à la situation suivante :

- plus de subdivisionnaire,
- plus de commis, donc personne à la réception du public,
- plus que 16 agents.

Devant cette situation paradoxale, et sans mettre en cause, ni la compétence, ni le dévouement du subdivisionnaire intérimaire, le conseiller général soussigné :

- 1) souhaite que l'on ne construise pas des locaux pour les laisser vides,
- 2) demande à M. le Préfet de la Nièvre une dotation normale en personnel pour la subdivision de Moulins Engilbert lui permettant de retrouver son autonomie et d'assurer un meilleur service.

Avis favorable pour que cette circonscription soit dotée d'un subdivisionnaire.

**Adopté.**

#### AMENAGEMENT D'UN TERRAIN

#### AU CARREFOUR DU C.D. 13 ET DU C.D. 200 A CHEVENON

Vœu

**Rapport de M. Paganie :**

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant la réfection récente du carrefour C.D. 13 - C.D. 200 à Chevenon ;

Considérant la fréquentation importante de ces 2 voies ;

Considérant la non utilisation d'un terrain en friche (propriété de l'Equipement) situé à ce carrefour et jouxtant le terrain de camping ;

Demande l'aménagement de ce terrain au carrefour du C.D. 13 - C.D. 200 en aire de stationnement ou aire de repos.

Avis défavorable.

**Adopté.**

#### REMISE EN ETAT DES DEUX COURTS DE TENNIS DU PARC DE POUQUES LES EAUX

Vœu

**Rapport de M. Paganie :**

M. Besson a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Le Tennis-club pouguois compte actuellement 50 adhérents. Il doit limiter son recrutement à ce nombre, n'ayant à sa disposition, pour exercer ce sport, et non en permanence, que la salle polyvalente de la commune.

Actuellement, un bureau d'architectes poursuit une étude qui envisage le maintien de certains bâtiments et l'aménagement du parc, où se trouvent deux courts de tennis non jouables.

Emet le vœu que dans le cadre de cette étude, soit envisagée la possibilité de remise en état des deux courts.

Avis favorable. A prévoir dans l'étude globale.

**Adopté.**

MAINTIEN DE LIGNE DE CAR S.N.C.F. A TAMNAY EN BAZOIS

BRINAY, PANNECOT LIMANTON

Vœu

Rapport de M. Paganie :

Mme Saury, au nom du groupe socialiste, a déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant l'inquiétude des maires des communes de Tamnay en Bazois, Brinay, Panneçot Limanton concernant le passage du car S.N.C.F. reliant Corbigny à Cercy la Tour ;

Considérant que les vacanciers utilisent le car aussi bien à l'aller qu'au retour pour la correspondance de Paris à Cercy la Tour ;

Considérant que la population des communes concernées se rend régulièrement à la foire de Corbigny le 2ème mardi de chaque mois par ce moyen de locomotion ;

Demande qu'une attention particulière soit accordée à ce problème de transport dans cette région rurale.

Et émet le vœu que ces communes continuent à être desservies dans le cadre du prochain schéma départemental des transports collectifs.

A voir dans le schéma des transports qui est à l'étude.

**Adopté.**

IMPLANTATION D'UNE CABINE TELEPHONIQUE  
SUR LE TERRAIN DE CAMPING DE CHEVENON

Vœu

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant l'importance accrue des moyens de communication téléphonique ;

Considérant la fréquentation importante et continue du terrain de camping sur la commune de Chevenon ;

Demande l'implantation d'une cabine téléphonique sur ce terrain de camping.

Avis favorable.

**Adopté.**

LOGEMENT POUR LES SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS DE NEVERS

Vœu

**Rapport de M. Paganie :**

M. le Dr Benoist a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant que la ville de Nevers, consent un effort financier important dans le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, depuis 1972, afin d'assurer une meilleure défense du secteur d'intervention de son centre de secours ;

Considérant que faute de logements en nombre suffisant à la caserne, 16 des nouvelles recrues sont logées à l'extérieur, et que les professionnels devraient disposer pendant la durée de leur service, d'un réfectoire et d'un dortoir,

Demande que l'appartement mis à la disposition de l'inspecteur départemental des Services Incendie, depuis la construction de la caserne et, occupé depuis juin 1966, en contre-partie de l'aide financière consentie par le département lors de la construction de la caserne (50 000,00 F de subvention et 104 500,00 F de participation pour une dépense totale de 1 880 705,00 F) soit libéré et remis à la disposition de la ville de Nevers pour lui permettre de procéder à une nouvelle distribution des logements. L'arrêté ministériel, modifié du 16 juillet 1953 impose en effet aux municipalités l'obligation d'aménager des locaux suffisants et appropriés à l'exécution du service.

Avis favorable pour étude.

**Adopté.**

## LUTTE CONTRE LA DROGUE

### Rappel d'un vœu

#### Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Martin a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant qu'un vœu concernant la lutte contre la drogue dans le département de la Nièvre a été adopté lors de la session du 29 avril 1980 ;

Considérant qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ce vœu ;

Demande à M. le Préfet de bien vouloir répondre à ce vœu et indiquer dans un prochain rapport les mesures mises en place par les pouvoirs publics dans le département, afin de lutter contre la drogue, notamment au niveau de l'information des jeunes et des structures d'accueil.

Avis favorable.

**Adopté.**

## SUPPRESSION DE 305 POSTES D'ENSEIGNANTS

Vœu

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

MM. Girand, Harris et Martin ont déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Le budget 1981 de l'Education nationale prévoit la suppression de 305 postes d'enseignants mis à disposition de mouvements éducatifs complémentaires de l'école.

Les instituteurs mis à disposition ont un rôle indispensable comme coordinateur et formateur pour assurer le bon fonctionnement des associations culturelles et sociales sans lesquelles, l'école ne serait pas en mesure d'élargir, comme il est nécessaire, sa mission éducative.

Si l'Etat retire l'aide que constitue les mises à disposition, les Collectivités locales, municipalités et Conseil général, devront prendre le relais pour assurer la pérennité des nombreuses activités suscitées par ces associations et qui contribuent largement à l'éducation des jeunes.

C'est la raison pour laquelle les conseillers généraux soussignés émettent le vœu que M. le Préfet de la Nièvre demande à M. le Ministre de maintenir et si possible, d'augmenter, le nombre des postes d'enseignants mis à disposition des œuvres éducatives complémentaires.

Avis favorable.

**Adopté.**

## SITUATION DE L'EMPLOI

Vœu

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

Mlle Chamberland, au nom du groupe socialiste, a déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Devant le chiffre des 6 000 demandeurs d'emploi atteint dans la Nièvre en ce début d'année 1981 (5 929 D.E.N.S. - fin novembre 1980) ;

Devant la situation des entreprises locales qui éprouvent des difficultés de plus en plus importantes :

- Lambiotte à Prémery a fermé ses portes pendant trois semaines,
- Thomson,
- Neiman,
- Cycle Peugeot à Cercy la Tour,
- Matral à Cosne Cours sur Loire,
- etc.....

Considérant que notre département vient de franchir un nouveau seuil dans la détérioration de l'emploi et qu'à l'insécurité que vivent ceux qui n'ont pas d'emploi, vient s'ajouter la précarité des emplois de ceux qui travaillent ;

Considérant que le Gouvernement et le patronat ont maintenant recours à tous les artifices possibles pour diviser les travailleurs ;

Dénonce :

1) la multiplication des entreprises d'intérim et dans le département de la Nièvre le recours de plus en plus fréquent aux travailleurs temporaires sous-rémunérés, dans l'impossibilité de s'organiser collectivement ;

2) la multiplication des contrats à durée déterminée et plus particulièrement «Le Pacte pour l'emploi des jeunes», nouvelle mascarade qui n'assure aucune garantie à la fin du stage et permet une sur-exploitation des jeunes ;

3) la multiplication du travail à temps partiel, le recours aux auxiliaires vacataires, contractuels dans la Fonction publique, et tout particulièrement dans les hôpitaux publics, le recours aux vacataires sans cesse renouvelés pour des périodes inférieures à 1 000 heures.

Avis favorable.

Adopté.

PRIX DES REPAS OFFERTS AUX ELEVES DES REGROUPEMENTS  
PEDAGOGIQUES PAR LES COLLEGES ET LES L.E.P.

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

MM. Bardin, Lambert, Paganie, Guillaume, le Dr des Etages, Berthier et Mme Saury ont déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant que la participation des communes rurales à des regroupements pédagogiques leur crée des contraintes financières très importantes et cela malgré une aide considérable du département (construction, aménagement, transport des élèves) ;

Considérant que de nombreux regroupements pédagogiques, grâce à des conventions les liant avec des établissements du second degré (collèges, L.E.P., etc...) obtiennent ainsi la fourniture des repas de leurs enfants ;

Considérant que le prix qui leur est facturé tient compte des fournitures, de la confection plats et du service, alors que les prestations s'arrêtent le plus souvent pour eux à la sortie de la cuisine où ils prennent livraison des repas ;

Considérant que cette pratique correspond déjà en fait à leur faire payer une surtaxe ;

Demandent, alors qu'une telle mesure semble sur le point d'être engagée à l'encontre du regroupement pédagogique de Dommartin, Saint Léger-Sermages, qu'il ne soit pas exigé d'eux un prix de repas encore plus élevé.

Cette mesure inégalitaire aggraverait la situation financière des regroupements pédagogiques.

Souhaitent que des contacts administration, éducation nationale, parents d'élèves, responsables de regroupements, élus permettent de régler ce problème avec le souci de préserver les regroupements pédagogiques.

Avis favorable.

Adopté.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Gauthé a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant que les enfants du hameau de Assart, commune de Vitry Laché (dont l'école est fermée) sont obligés de faire 2,100 km pour prendre le car Corbigny-Saint Saulge qui passe sur le C.D. 34 pour se rendre à l'école de Saint Saulge ;

Demande que ces enfants soient ramassés par ce car, dans leur village.

**M. Gauthé** : Il y a une petite confusion dans ce vœu, le car qui ramasse ces enfants du hameau de Assart n'est pas un car scolaire, c'est un car de service régulier qui fait Corbigny-Nevers.

**M. le Président** : Le vœu sera renvoyé à la commission des transports avec avis favorable.

POLITIQUE AGRICOLE

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Durif, au nom du groupe socialiste, a déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant d'une part la crise profonde que connaît l'agriculture française :

- baisse constante des revenus depuis six ans,
- endettement de plus en plus important qui conduit de nombreux agriculteurs à la faillite
- difficultés de plus en plus grandes pour les jeunes agriculteurs de s'installer (12 % d'agriculteurs jeunes supportent plus de 50 % de l'endettement total de l'Agriculture),
- contrôle de la production et du marché par les grandes firmes multinationales, etc.....

Considérant d'autre part que cette crise se traduit par un exode rural qui ne cesse de s'amplifier et par une concentration accélérée des terres ;

Considérant par ailleurs que les seules mesures prises par le Gouvernement, à la veille des élections présidentielles ne règlent en rien la situation des petits et moyens exploitants agricoles ;

Considérant enfin le mécontentement des agriculteurs qui refusent de n'être considérés que comme des assistés ;

Demandent aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour régler rapidement la totalité des problèmes agricoles.

Avis favorable.

**Adopté.**

## SECURITE SOCIALE - FRANCHISE

### Vœu

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

M. le Dr Berrier, au nom du groupe socialiste, a déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant qu'il a été institué, par décret du 8 janvier 1980, une franchise de 80,00 F, par mois à la charge de certains assurés sociaux qui auparavant étaient remboursés à 100 % ;

Considérant par ailleurs que l'application de cette franchise se heurte à des difficultés énormes, tant du point de vue psychologique que pratique ;

Considérant enfin que cette mesure est discriminatoire et contraire au principe de l'égalité de tous les français devant la santé ;

Demandent l'abrogation du décret du 8 janvier 1980.

Avis favorable.

Adopté.

## REPertoire DES SIGLES

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

Mme Couty et M. Clément ont déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant que de plus en plus, au cours de nos travaux, on utilise des abréviations et des sigles qui sont évidents pour ceux qui les utilisent couramment, mais qui sont incompréhensibles pour beaucoup d'autres ;

Emettent le vœu qu'un répertoire de ces sigles soit établi et mis à la disposition de chacun d'entre nous.

La 3ème Commission demande que dans les rapports ou textes qui nous sont adressés, la dénomination complète soit donnée avec le sigle entre parenthèses.

Avis favorable.

Adopté.

**AIDE AUX COMMUNES RURALES CONNAISSANT DES DEFAILLANCES  
DES SERVICES COMMERCIAUX OU ARTISANAUX**

**Vœu**

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

M. Grosjean a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Afin de venir en aide aux communes rurales menacées par le vieillissement et le non renouvellement de leur population ;

Une subvention pourra être accordée aux communes de moins de 1 000 habitants pour la construction ou/et l'aménagement de bâtiments communaux destinés à faciliter l'installation d'artisans et de commerçants.

Cette aide sera limitée à 50 000,00 F et ne pourra dépasser 40 % du coût total de l'investissement (aménagements lourds compris, hors stock). Ce taux sera porté à 50 % et le plafond à 80 000,00 F si la commune donne en location ce bâtiment à une société coopérative de commercialisation de caractère communal.

En cas de vente des murs par la commune, celle-ci devra s'engager à rétrocéder la totalité de l'aide accordée.

Avis favorable. A étudier par la commission des affaires économiques chargée du F.I.D.

**Adopté.**

SAUVEGARDE D'IMMEUBLES NON PROTEGES,  
PRESENTANT UN INTERET PARTICULIER

Vœu

Rapport de Mlle le Dr Fié :

M. Grosjean a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant que les immeubles protégés par la législation en vigueur sont en nombre très limité ;

Considérant que, néanmoins d'autres immeubles, notamment bâtis, présentent un intérêt historique, architectural, sitologique ou autre, indéniable ;

Emet le vœu que soit créé un Fonds Départemental d'Intervention, permettant notamment, par l'engagement d'une procédure d'acquisition, la sauvegarde d'immeubles de cette nature.

Avis favorable.

Adopté.

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORT DE VOYAGEURS  
UTILISANT LA LIAISON FERROVIAIRE NEVERS-DIJON  
ET DIJON-NEVERS CHAQUE FIN DE SEMAINE

Vœu

Rapport de M. Paganie :

Mme Lavergne a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Considérant que les possibilités d'accueil des autorails assurant la liaison Nevers-Dijon le dimanche soir et surtout Dijon-Nevers le vendredi soir, et dès le départ, sont loin d'être suffisantes, alors que lycéens et étudiants l'utilisent en grand nombre et sont quelquefois obligés de s'installer dans le fourgon de service ;

Emet le vœu que des mesures soient rapidement prises, afin qu'il soit offert des conditions normales de transport aux voyageurs des fins de semaine sur cette partie du réseau.

Avis favorable pour étude.

**Adopté.**

#### DENEIGEMENT - CONCERTATION ENTRE LES DIVERSES PERSONNES CONCERNEES

##### Vœu

**Rapport de M. Paganie :**

M. Grosjean a déposé le vœu suivant :

Le conseiller général soussigné,

Suite à l'expérience de l'actuelle période hivernale particulièrement obérée par un enneigement fréquent et abondant ;

Considérant les difficultés rencontrées de ce fait par les services publics, notamment de transports scolaires et de collecte des ordures ménagères, même en zone non montagnaise ;

Emet le vœu que soient organisées, à l'avenir, après la rentrée scolaire et avant le début de l'hiver, des réunions de concertation au niveau des arrondissements, comprenant des élus, les administrations responsables de ces services, ainsi que leurs entrepreneurs, afin d'établir des schémas et des priorités en matière de sablage et salage des voies départementales, et, éventuellement communales, concernées.

Avis favorable.

**Adopté.**

## EMPLOI DES JEUNES

Vœu

**Rapport de Mlle le Dr Fié :**

M. le Dr Berrier et les membres du groupe socialiste ont déposé le vœu suivant :

Les conseillers généraux soussignés,

Considérant la situation alarmante qui est faite aux jeunes en matière d'emploi ;

Demandent, pour mieux appréhender ce problème, une statistique départementale indiquant sur l'année 1980 :

- le nombre de jeunes qui ont terminé leurs études ou obligations militaires et parmi ceux-ci :

- 1) le nombre d'entre eux qui ont trouvé un travail dans la Nièvre ;
- 2) le nombre d'entre eux qui ont trouvé un travail hors de la Nièvre ;
- 3) le nombre d'entre eux qui n'ont qu'un travail temporaire ;
- 4) le nombre d'entre eux qui ont bénéficié d'un emploi à l'issue des stages organisés dans le cadre du pacte pour l'emploi ;
- 5) le nombre de jeunes sans emploi :
  - a) secourus
  - b) non secourus.

Avis favorable.

**Adopté.**

La séance suspendue à 11 heures 30 est reprise à 12 heures 20.

**M. le Président** : Je donne tout de suite la parole à M. Guillaume, rapporteur général du budget.

**Rapport de M. le Préfet :**

Numéro 1.

**Rapport de M. Guillaume :**

Le projet de budget primitif qui vous est proposé est équilibré en recettes et en dépenses à 409 145 793,01 F sans les services à comptabilité distincte. Les sections d'investissement et de fonctionnement s'élèvent respectivement à 93 495 972,90 F et à 315 649 820,11 F.

Ce budget progresse de 21,75 % dans l'ensemble et se caractérise par un effort particulier en section d'investissement (+ 32,77 %). La section de fonctionnement connaît également une progression importante et supérieure à celle des années précédentes (18,82 %).

**Les Dépenses -**

La forte augmentation enregistrée en section d'investissement tient à plusieurs raisons :

- d'une part, la distinction entre autorisations de programmes et crédits de paiement a un effet moins marqué qu'en 1980 par suite des inscriptions indispensables à la poursuite des opérations engagées. Pourtant cette procédure a un effet d'atténuation encore très sensible car, globalement, les crédits de paiements ne représentent que 70 % des programmes retenus.

- d'autre part, nous poursuivons les efforts en faveur des équipements et des aides aux communes.

Nous retenons, par ailleurs, de nouveaux programmes.

**Voirie départementale :** moyens techniques, programmes de voirie, canal du Nivernais, pont de Saint Thibault : 34 775 000,00 F (+ 29 % en autorisations de programmes et 29,5 % en crédits de paiements).

**Agriculture et développement rural :**

- programmes habituels : 5 450 000,00 F (+ 37 % en autorisations de programmes et + 42 % en crédits de paiements.

- programmes nouveaux : marché au cadran et remembrement hydraulique (1 020 000,00 F)

*Equipements scolaires* : 1 200 000,00 F (+ 33 % en autorisations de programmes et + 20 % en crédits de paiements).

- programme nouveau : 1 000 000,00 F pour la construction du collège rural de Saint Saulge

*Fonds départemental des communes* : 3 000 000,00 F (+ 12,5 % en autorisations de programmes et + 33 % en crédits de paiements).

*Plan d'équipement des cantons* : inscription identique à celle de 1980 (1 500 000,00 F).

*Humanisation des hôpitaux* : 1 659 630,00 F de crédits de paiements (pas d'inscription au B.P. 1980).

D'autres programmes, déjà retenus par votre assemblée (construction et rénovation des centres de secours, aide à la réfection d'ouvrages d'art) nécessitent l'inscription de 400 000,00 F de crédits de paiements pour 700 000,00 F d'autorisations de programmes.

Il faut signaler enfin la progression sensible des inscriptions budgétaires dans les programmes traditionnels :

- aide à la voirie départementale : 2 349 264,00 F (+ 20,5 %).
- équipements touristiques et sportifs (bases de Baye et de Chaumeçon, camping de la Faye, aides aux communes pour les terrains de camping, salles polyvalentes) : 4 300 000,00 F (+ 22,8 %).
- aide à la construction : 2 350 000,00 F (+ 27 %).
- bâtiments administratifs : 7 983 500,00 F (+ 203 %).

L'importance de ces crédits est due au démarrage de l'opération cité administrative et de la réalisation des locaux pour la S.A.T.E.S.E. et le S.D.E.R.E.A.

Les crédits prévus pour les services judiciaires (3 500 000,00 F) sont maintenus jusqu'à la D.M. 1.

*La section de fonctionnement* représente 77 % du budget et ne peut être comprimée par suite de la hausse des prix et de la progression des charges liées aux dépenses d'investissement.

Les dépenses sociales représentent, à elles seules 55 % des dépenses de fonctionnement et progressent de 13,08 %.

En dehors des dépenses traditionnelles : fonctionnement des services, frais de personnel, certains postes connaissent une augmentation sensible, entretien de la voirie (+ 21,3 %), ramassage scolaire (+ 57 % de B.P. à B.P.), + 15,5 % si on tient compte des dépenses réelles de 1980, intérêt de la dette (+ 24,46 %).

Le montant des subventions accordées s'élève à 9 573 809,00 F et les inscriptions en séance ont une incidence nulle sur la fiscalité.

D'autres inscriptions en séance concernent particulièrement les aides accordées aux organismes agricoles (installation des jeunes agriculteurs, drainage).

## Les recettes -

L'augmentation importante des dépenses est compensée partiellement par une progression sensible de certaines recettes :

- remboursement de la T.V.A. (100 % en 1981)

4 900 000,00 F (+ 36 %).

- dotation globale de fonctionnement

36 508 662,00 F (+ 19,27 %).

- taxe additionnelle aux droits de mutation

6 500 000,00 F (+ 18,18 %)

Nous pouvons, cette année encore, faire un appel modéré à l'impôt : 102 262 694,70 F, soit + 14,05 %.

La fiscalité directe représente 25 % des recettes.

Enfin, la part consacrée à l'emprunt augmente de 56 % et atteint 29 536 000,00 F.

En conclusion, ce projet de budget apparaît encore favorable dans la conjoncture actuelle.

Pourtant, votre commission des finances relève plusieurs points d'inquiétude :

- la part grandissante de la section de fonctionnement est préoccupante et marquée particulièrement par l'inflation qui se prolonge. Actuellement, pour notre département, le pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement sur les dépenses totales, est déjà supérieur à celui de la moyenne nationale.

- l'appel important à l'emprunt, compte-tenu du lancement de programmes coûteux, aura une répercussion très sensible dès 1982 sur nos charges obligatoires. Il faut prévoir, qu'en 1980, la part de la dette départementale est inférieure à la moyenne nationale ; pourtant elle croît de 22,25 %.

- si le taux de la pression fiscale en 1981 reste inférieur à celui de la moyenne des départements comparables au nôtre, le recours à l'impôt sera de plus en plus difficile à contenir.

Le département connaît la même situation que les communes, l'augmentation considérable des charges obligatoires, qui a pour conséquence, la diminution progressive de l'autofinancement, impose un recours excessif à l'emprunt.

Si la période inflationniste se poursuit, l'établissement de nos prochains budgets nous obligera, inévitablement en l'absence de ressources nouvelles et d'une véritable réforme de la fiscalité locale, à limiter l'effort que nous poursuivons depuis plusieurs années, en matière d'investissement.

La commission des finances avait déjà formulé ces observations en 1980 ; il était indispensable de les rappeler.

**M. le Président** : Avant de mettre aux voix le budget, je vais donner la parole à ceux qui veulent donner une explication de vote.

**M. Besson** : M. le Président, je me dois d'expliquer le vote des deux élus communistes sur ce budget qui va être un vote d'abstention. J'avoue qu'après l'exposé du rapporteur de la commission du Conseil général, c'est un travail délicat, mais enfin.

Je dois dire quand même que nos observations portent d'abord sur le rapport 41 qui comprend deux points : une subvention à l'installation des jeunes agriculteurs sur laquelle les élus communistes sont d'accord, et la création de deux postes de conseillers, et là, nous sommes en désaccord. A la session ordinaire du 21 octobre 1980, nous avons examiné la possibilité de cette aide, et déjà, compte tenu de cette proposition de la création de deux postes, nous nous sommes abstenus, nous maintenons donc notre position. Pourquoi sommes-nous contre cette création ? Ces deux emplois au service de l'agriculture s'ajoutent à ceux nombreux pris en charge par les finances départementales. Ensuite, nous doutons de leur utilité, qu'ils aient une quelconque influence sur la crise agricole. Les titulaires joueront un rôle de conseiller, tel nous est-il prescrit, des conseils sans doute ! mais ce ne sont pas par des conseils que l'on règlera la désertification de nos campagnes, le paysan abandonne sa terre parce qu'il ne peut plus y vivre, depuis sept années, son revenu enregistre une baisse constante. J'envisage surtout la situation de la petite et moyenne paysannerie, celle qui doit en premier lieu bénéficier de notre effort, la loi d'orientation ne lui est pas favorable. Les prix agricoles fixés à Bruxelles font que malgré un dur labeur, son niveau de vie est inférieur au S.M.I.C., dans de telles conditions, se moderniser lui est impossible, il ne reste plus qu'à ce paysan de disparaître. Quelques 125 000 exploitations agricoles pendant ce septennat ont disparu, et la Nièvre, hélas y apporte son tribut. Situer la responsabilité de Bruxelles dans la situation critique de notre agriculture, c'est également situer la responsabilité des membres du Gouvernement français qui ont apporté leur caution à une telle politique. Cela également pour expliquer notre peu de confiance quant aux résultats de la prise en charge par les finances départementales des deux conseillers agricoles. Je le répète, nous maintenons donc sur ce point notre abstention.

Quant au rapport 83, participation du département au financement du F.E.O.G.A. en matière de travaux connexes, il doit nous permettre d'apprécier comment l'Europe verte qui devait être la panacée de notre agriculture tient cette promesse. Les associations foncières de remembrement de Montapas, Breugnon et Marigny sur Yonne ont engagé leurs travaux d'après un plan de financement où figurait un montant de subvention déterminé pour la participation de la communauté économique européenne. Or, la subvention du F.E.O.G.A. est d'un montant inférieur,

d'où un déficit de 56 400,00 F, la commission en prend seulement en charge la moitié. Chacun sait que par les montants compensatoires, notre agriculture, lourdement mise à contribution, est parmi celle qui alimente largement la caisse de l'Europe verte et chacun sait également que par le jeu des montants compensatoires, les principaux bénéficiaires de cette caisse sont les nations à monnaie forte, la Hollande, l'Allemagne Fédérale par exemple et qu'ainsi ces agricultures sont placées en position de supériorité par rapport à notre agriculture. Ainsi l'Europe verte n'est pas la panacée promise en faveur de notre agriculture, et les associations foncières de Montapas, Breugnon et Marigny sur Yonne en font la triste expérience, ces associations avaient une promesse qui n'est pas entièrement tenue, certes, elles ne doivent pas être victimes de la parole donnée, mais nous considérons que ce n'est pas au département, financièrement, à prendre en charge le déficit, car en définitive, cela revient à faire payer les contribuables de la Nièvre. Une telle attitude nous engage sur la mauvaise pente, les engagements pris par la Communauté Economique Européenne doivent être respectés par elle. Il revient à nos représentants à Bruxelles de les faire respecter, de faire preuve de fermeté. Certains chefs d'Etat en apportent cette preuve. C'est leur manque de fermeté à défendre nos agriculteurs que leur cause est en grave difficulté.

Ce que je viens d'exposer, détermine notre attitude vis-à-vis du budget qui nous est soumis. Si globalement, nous ne pouvons l'accepter, pour la même raison, nous ne pouvons voter contre, et je dirai même que nous apprécions spécialement l'effort pour diminuer la pression fiscale. Il y a donc des rapports que nous approuvons, nous sommes donc conduits de ce fait à l'abstention.

**M. le Président** : Merci, M. Besson. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer ? M. Cabarat, vous avez la parole.

**M. Cabarat** : Oui, M. le Président, je voudrais faire une remarque à la suite de l'exposé de M. Besson, et la faire avec tout le respect que je lui porte, à titre personnel, mais j'avoue quand même être surpris que, remplissant les fonctions de président de la commission des finances pendant toute cette session et ayant adopté 98 % des dossiers qui ont été présentés au nom de cette commission, il soit conduit à s'abstenir, alors que finalement, nous n'avons fait, nous, que suivre les avis de la commission qu'il présidait.

**M. le Président** : M. Besson, vous avez la parole.

**M. Besson** : Ce n'est pas pour animer le débat, je n'ai pas cette intention, mais seulement, il y a d'une part le vice-président de la commission des finances qui, par intérim, a assumé le rôle de président et je pense que

mon devoir était de faire en sorte que cette commission travaille dans les meilleures conditions, étudie sérieusement les dossiers dans l'intérêt des finances départementales et dans l'intérêt de tous nos administrés. Maintenant, je suis un homme politique et il y a des intérêts politiques qui commandent et c'est seulement ceux-ci que j'ai voulu exposer tout en soutenant les paysans et l'effort fait par le département en faveur de l'agriculture. D'ailleurs, cela a été l'exposé de notre collègue Bardin à ce sujet.

**M. le Président**

: Oui, merci, M. Besson, en tant que président, je dirais simplement que j'apprécie l'hommage que vous avez rendu au rapporteur général du budget tout à l'heure en disant que vous étiez très embarrassé pour expliquer votre vote d'abstention, on le conçoit aisément car on peut résumer l'affaire en disant qu'il s'agit là tout de même d'un bon budget.

Vous avez fait allusion à deux rapports, celui des deux conseillers agricoles que le département a décidé d'attribuer aux organisations de notre département. Vous avez parlé du F.E.O.G.A., on pourrait évidemment, entamer une discussion sur le plan général de l'agriculture tant sur le plan national que sur le plan européen, mais enfin, je le répète, ce n'est pas ici qu'il faut le faire. Vous avez pris une position de principe, une position politique, on pourrait prendre la même, c'est vrai, mais je pense qu'au niveau du département, nous prenons, nous, socialistes, une autre attitude. Nous pensons aux agriculteurs de notre pays et nous avons la volonté de leur rendre service dans la mesure de nos moyens bien entendu, c'est-à-dire que nous ne voulons pas que l'arbre cache la forêt. Le département de la Nièvre a de gros problèmes au niveau de son activité principale, je pense que nous nous honorons en pensant aux agriculteurs, même si nous faisons une petite entorse ou une entorse importante suivant l'appréciation de chacun, à certains principes, c'est tout ce que je voulais dire sans entamer un débat plus prolongé.

**M. le Président**

: M. Cabarat a demandé la parole.

**M. Cabarat**

: Simplement une remarque, M. le Président, je voudrais dire que moi, qui ne suis pas socialiste, je pense aussi aux problèmes que vous avez évoqués.

**M. le Président**

: M. Cabarat, quand j'ai parlé du groupe socialiste, c'est parce que j'appartiens à ce groupe, que M. Besson a porté la question sur un plan politique, et évidemment, c'est en tant qu'engagé politique que j'ai répondu. Mais je ne mettais pas en cause les autres conseillers généraux. N'y voyez pas là d'intention.

Alors, je pense que maintenant, nous pouvons mettre aux voix ce budget primitif 1981.

Voix pour : 21

Abstentions : 2

Le budget est adopté.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention et de votre assiduité, du sérieux de vos travaux et je remercie l'Administration préfectorale pour l'excellent travail qui nous a été présenté et qui nous a permis de travailler dans des conditions où nous avons été parfaitement éclairés sur les options à prendre.

*M. le Préfet* : Merci, M. le Président.

*M. le Président* : N'oubliez pas de signer les documents !

La séance est levée à 12 heures 40.

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

	N°	Pages
A	Rapports	Délibérations
Achat d'un véhicule pour la Direction des Services Vétérinaires . . . . .	59	84
Acquisition de matériel de laboratoire . . . . .	58	83
Activité d'animation de la Fédération des œuvres laïques . . . . .	85	120
Aide aux communes rurales connaissant des défaillances des services commerciaux ou artisanaux - Vœu . . . . .		185
Aide départementale à la construction Budget primitif 1981 . . . . .	75	98
Aide du département à l'Agriculture et au monde rural - Moyens en personnel - Mission et travaux . . . . .	116	19
Aide du département aux agriculteurs - Recrutement de deux conseillers agricoles . . . . .	41	150
Aide du département pour le financement des suites d'opérations pour grosses réparations aux locaux scolaires . . . . .	13	128
Aide spéciale rurale . . . . .	106	18
Amélioration des conditions de transport de voyageurs utilisant la liaison ferroviaire Nevers - Dijon et Dijon - Nevers chaque fin de semaine - Vœu . . . . .		186
Aménagement du boulevard Ouest de Nevers - Trémie de raccordement à la R.N. 7 . . . . .	65	131

Aménagement du carrefour R.N. 7 - C.D. 201 (route de Tresnay) . . . . .	108	85
Aménagement d'un terrain au carrefour du C.D. 13 et du C.D. 200 à Chevenon - Vœu . . . . .		174
Aménagement d'une base d'activités sportives et de pleine nature au lac de Chaumeçon . . . . .	80	45
Aménagement du parc Saint Léger à Pougues les Eaux . . . . .	118	160
Aspects généraux du projet de budget primitif pour 1981 . . . . .	1	189
Augmentation du capital social de la S.A.E.M.A.N. . . . .	76	12

B

Budget départemental - Exercice 1981 - Vote des taux des 4 Contributions directes . . . . .	117	170
Budget 1981 du canal du Nivernais, section concédée au département de la Nièvre - Exploitation - Entretien - Grosses réparations . . . . .	66	110

C

Camping de la baie de la Faye - Travaux extérieurs d'assainissement . . . . .	79	41
Camping départemental de la baie de la Faye . . . . .	78	39
Centrale nucléaire de Belleville sur Loire - Réalisation d'une étude d'après chantier . . . . .	61	86
Centre départemental de documentation pédagogique - Demande de subvention de fonctionnement pour 1981 . . . . .	20	85
Centre de vacances de Sion sur Océan - Création du syndicat mixte de colonies de vacances de Chauvigny Montmorillon - Département de la Nièvre . . . . .	9	122
Charges financières du Centre de secours de Nevers - Vœu . . . . .		172
Cinquième semaine de travail manuel - Demande de subvention . . . . .	90	16
Collèges ruraux . . . . .	14	123

Commission départementale d'urbanisme - Désignation de deux membres suppléants . . . . .	99	88
Construction d'un ensemble immobilier pour les besoins du S.D.E.R.E.A. et du S.A.T.E.S.E. . . . .	8	93
Cours d'eau rivière l'Aron et fleuve la Loire - Budget 1981 - Participation au financement des travaux . . . . .	68	72
Création d'un bureau postal à Coulanges les Nevers . . . . .	115	28
Création d'un poste destiné à l'enseignement de la musique au collège de Luzuy . . . . .	102	142
Crédits à inscrire au budget primitif de 1981 au titre de l'aide départementale en faveur de la voirie communale . . . . .	71	168
D		
Demande de classement de l'église Sainte Bernadette du Banlay . . . . .	104	29
Demande de garantie d'emprunt formulée par l'Association d'éducation populaire des établissements catholiques d'enseignement . . . . .	3	149
Demande de maintien des classes d'adaptation du niveau du second degré au collège de Château Chinon . . . . .	17	58
Demande de personnel pour la subdivision de l'Équipement de Moulins Engilbert - Vœu . . . . .		173
Demande de prorogation des prêts accordés pour le département au Centre de protection, amélioration, conservation et transformation de logements de la Nièvre . . . . .	77	144
Demande de subvention d'équipement présentée par l'association «Le village d'enfants Beauregard» de Châtillon en Bazois . . . . .	26	50
Demande de subvention d'équipement présentée par l'association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Education nationale . . . . .	93	126
Demande de subvention en faveur du théâtre de l'Eclipse . . . . .	87	87
Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association nivernaise d'accueil et de réinsertion . . . . .	86	121

Demande de subvention exceptionnelle présentée par le Centre de formation professionnelle agricole de Plagny . . . . .	88	29
Demande de subvention présentée par la Chambre des Métiers de la Nièvre . . . . .	89	27
Demande de subvention présentée par l'Association d'étude pour la coordination des activités régionales musicales de Bourgogne . . . . .	91	17
Demande de subvention présentée par l'Association nationale Maréchal Lyautey et la Fondation Lyautey . . . . .	94	32
Demande de subvention présentée par le Centre régional associé au Conservatoire national des Arts et Métiers . . . . .	92	31
Demande de subvention présentée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) . . . . .	34	59
Demandes de subventions présentées par diverses associations . . . . .	84	24 - 155
Déneigement - Concertation entre les diverses personnes concernées - Vœu . . . . .		187
Dépenses d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale (Groupes I, II et III) - Budget primitif de l'exercice 1981 . . . . .	24	132
Désignation d'un représentant du Conseil général au sein des Conseils d'établissement des établissements scolaires du second degré . . . . .	95	54
Digue bordant la Loire à Luthenay Uxeloup, protection des terres . . . . .	109	97
E		
Emploi des jeunes - Vœu . . . . .		188
Enseignement agricole . . . . .	21	58
Entretien du parcours arboricole de Baye et de la Tuilerie . . . . .	38	74
Equipement sanitaire et social . . . . .	25	46
Etude hydraulique de la Nièvre . . . . .	35	11
Examen de la situation de deux établissements départementaux - Maison maternelle de Garchizy et Foyer de l'Enfance . . . . .	31	138

Exonération temporaire de taxe professionnelle . . . . .	62	102
Exploitation du charbon dans la région de Decize - La Machine . . . . .	107	159
Extension du réseau de distribution de gaz naturel . . . . .	63	75
F		
Financement de travaux de drainage des terres agricoles . . . . .	53	166
Financement des travaux de voirie connexes aux opérations de remembrement . . . . .	54	71
Financement du ramassage scolaire pour l'année 1981 . . . . .	15	124
Financement du transport des enfants des zones rurales vers l'école maternelle la plus proche . . . . .	101	127
Fiscalité locale directe . . . . .	100	149
Fonctionnement de la péniche Aster au cours de l'année 1980 - Propositions budgétaires 1981 . . . . .	82	73
Fonds d'intervention départemental pour l'industrialisation . . . . .	60	165
Foyer départemental de l'enfance - Budget primitif 1981 . . . . .	30	53
Frais de fonctionnement de la Direction Départementale de l'Agriculture . . . . .	44	61
G		
Gestion du fonds scolaire départemental des établissements publics . . . . .	12	13
H		
Habitat rural - Aide complémentaire du département . . . . .	52	148
Hébergement touristique en milieu rural . . . . .	81	169
Hébergement touristique en milieu rural . . . . .	111	121
I		
Implantation à Urzy d'un établissement pour surhandicapés et arriérés profonds (projet Elisa) . . . . .	32	117
Implantation d'un marché au cadran à Moulins Engilbert . . . . .	55	94

Implantation d'une cabine téléphonique sur le terrain de camping de Chevenon - Vœu .....		177
Institution de prêts d'honneur en faveur des étudiants méritants .....	103	141
Intérêt d'actions spécifiques en matière de défense rationnelle des cultures .....	40	60
L		
L'hydraulique agricole dans le département de la Nièvre .....	49	99
Logement pour les sapeurs-pompiers professionnels de Nevers - Vœu .....		177
Lutte contre la drogue - Rappel d'un vœu .....		178
Lutte contre le rat musqué .....	39	64
M		
Maintien de ligne de car S.N.C.F. à Tamnay en Bazois Brinay, Panneçot Limanton - Vœu .....		176
Maison maternelle départementale de Garchizy - Budget primitif de 1981 .....	29	51
Maîtrise de l'eau en agriculture (aménagement de rivières et de vallées) .....	50	97
Médecine du Travail .....	105	142
Modification du tarif des analyses de laboratoire .....	57	118
N		
Nouvelle appellation pour la région Bourgogne - Nivernais .....		7
O		
Ouverture de la session .....		3

Participation aux dépenses de fonctionnement 1981 de l'Ecole Normale mixte de Nevers - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Normale de Dijon au titre des instituteurs de la Nièvre suivant les cours des centres de formation des professeurs d'enseignement général et des maîtres pour l'enfance inadaptée . . . . .	18	22
Participation du département à l'aménagement d'un bâtiment d'Immunologie à l'Institut Pasteur à Paris . . . . .	33	140
Participation du département au déficit du Budget 1981 de l'aéroport de Nevers-Fourchambault . . . . .	74	167
Participation du département au financement du déficit sur les subventions F.E.O.G.A. en matière de travaux connexes . . . . .	43	157
Participation du département aux travaux de construction du C.N.I.F.O.P. à Saint Amand en Puisaye (2ème tranche) . . . . .	23	82
Participation financière du département aux différentes prophylaxies des maladies animales . . . . .	56	62
Permis de construire en périmètre protégé . . . . .	110	82
Personnel non titulaire de la Direction Départementale de l'Equipement . . . . .	10	143
Politique agricole - Vœu . . . . .		182
Pré-inventaire normalisé des monuments et des richesses artistiques . . . . .	22	155
Primes de service et de rendement aux personnels non-titulaires de bureau rémunérés sur le Budget départemental - Fixation des taux à appliquer au titre de l'année 1981 . . . . .	11	143
Prix des repas offerts aux élèves des regroupements pédagogiques par les collèges et les L.E.P. - Vœu . . . . .		181
Programme départemental 1981 de collecte et de traitement des ordures ménagères . . . . .	36	129
Programme départemental de création de ressources en eau et de desserte des points isolés . . . . .	48	147
Programme départemental de petits travaux d'adduction d'eau . . . . .	47	146
Programme départemental spécifique d'assainissement 1981 . . . . .	51	44

Projet de création d'un Centre d'initiation à l'environnement et d'animation en milieu rural dans la Nièvre . . . . .	37	70
Propositions budgétaires présentées au titre de l'année 1981 par le Centre d'information et d'orientation de Nevers . . . . .	19	125
R		
Ramassage scolaire - Vœu . . . . .		182
Rattachement des habitants de Varennes Vauzelles à la perception de Guérigny . . . . .	114	89
Reclassement des receveurs-distributeurs . . . . .	113	140
Rectificatif au rapport n° 25 . . . . .		69
Relogement de plusieurs services judiciaires dans l'immeuble domanial de la rue Gambetta à Nevers . . . . .	7	89
Remise en état de deux courts de tennis du parc de Pougues les Eaux - Vœu . . . . .		175
Renouvellement des membres du comité départemental de transfusion sanguine . . . . .	97	28
Répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Année 1980 . . . . .	73	113
Répertoire des sigles - Vœu . . . . .		184
Représentation du Conseil général au Conseil d'administration de l'Association des Amis du Droit . . . . .	96	87
Représentation du Conseil général au sein du Conseil d'administration de l'Association «Service de réservation» du relais départemental des gîtes ruraux de France et du tourisme vert de la Nièvre . . . . .	98	55
Restauration du canal latéral à la Loire Le Guétin-Digoin . . . . .	67	96
S		
Sauvegarde d'immeubles non protégés représentant un intérêt particulier - Vœu . . . . .		186
Schéma départemental de transports routiers - Budget Primitif 1981 . . . . .	69	38

Sécurité sociale - Franchise - Vœu . . . . .		183
Service de la Répression des fraudes et du Contrôle de la qualité - Fonctionnement du service départemental . . . . .	46	158
Service départemental d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement . . . . .	45	145
Service départemental d'incendie - Financement des besoins de fonctionnement et d'équipement pendant l'exercice 1981 . . . . .	2	43
Service du Matériel - Budget Primitif 1981 . . . . .	5	33
Service spécial hebdomadaire de transports d'élèves à destination de Corbigny (Classes dyslexiques) . . . . .	16	21
Situation de l'emploi - Vœu . . . . .		179
Situation des établissements sanitaires . . . . .	27	114
Soutien aux actions menées par le Service d'Utilité Agricole de Développement dans les domaines de l'économie d'énergie et de la rationalisation des bovins . . . . .	42	154
Subvention exceptionnelle demandée par la ville de Château Chinon pour l'organisation de la course Paris-Nice - Vœu . . . . .		173
Subventions de fonctionnement demandées par les associations pour l'année 1981 . . . . .	83	170
Subventions exceptionnelles sollicitées par les communes d'Annay, Arquian, Neuvy sur Loire . . . . .	72	130
Suppression de 305 postes d'enseignants - Vœu . . . . .		179
T		
Taxe professionnelle - Répartition entre les communes des sommes affectées à un fonds départemental . . . . .	4	67
Taxes sur le fuel-oil domestique et choix du fournisseur par les Collectivités locales . . . . .	112	128
Transports routiers - Budget Primitif pour l'exercice 1981 . . . . .	70	81
Travaux de construction et de grosses réparations à réaliser dans les bâtiments départementaux . . . . .	6	34

Vœux -

Aide aux communes rurales connaissant des défaillances des services commerciaux ou artisanaux . . . . .	185
Amélioration des conditions de transport de voyageurs utilisant la liaison ferroviaire Nevers-Dijon et Dijon-Nevers chaque fin de semaine . . . . .	186
Aménagement d'un terrain au carrefour du C.D. 13 et du C.D. 200 à Chevenon . . . . .	174
Charges financières du Centre de secours de Nevers . . . . .	172
Demande de personnel pour la subdivision de l'Equipement de Moulins Engilbert . . . . .	173
Déneigement - Concertation entre les diverses personnes concernées . . . . .	187
Emploi des jeunes . . . . .	188
Implantation d'une cabine téléphonique sur le terrain de camping de Chevenon . . . . .	177
Logement pour les sapeurs-pompiers professionnels de Nevers . . . . .	177
Lutte contre la drogue - Rappel d'un vœu . . . . .	178
Maintien de ligne de car S.N.C.F. à Tamnay en Bazois, Brinay, Panneçot Limanton . . . . .	176
Politique agricole . . . . .	182
Prix des repas offerts aux élèves des regroupements pédagogiques par les collèges et les L.E.P. . . . .	181
Ramassage scolaire . . . . .	182
Remise en état de deux courts de tennis du parc de Pougues les Eaux . . . . .	175
Répertoire des sigles . . . . .	184
Sauvegarde d'immeubles non protégés, présentant un intérêt particulier . . . . .	186
Sécurité sociale - Franchise . . . . .	183
Situation de l'emploi . . . . .	179
Subvention exceptionnelle demandée par la ville de Château Chinon pour l'organisation de la course Paris-Nice . . . . .	173
Suppression de 305 postes d'enseignants . . . . .	179

## INDEX DES MOTS CLES

par ordre alphabétique

	N°	Pages
	Rapports	Délibérations
<b>A</b>		
Aéroport de Nevers - Fourchambault - Participation du département au déficit du budget 1981 . . . . .	74	167
Annay - Subventions exceptionnelles sollicitées par la commune . . . . .	72	130
Aron - Cours d'eau - rivière - Budget 1981 - Participation au financement des travaux . . . . .	68	72
Arquian - Subventions exceptionnelles sollicitées par la commune . . . . .	72	130
<b>B</b>		
Baie de la Faye - Camping départemental . . . . .	78	39
Baie de la Faye - Camping - Travaux extérieurs d'assainissement . . . . .	79	41
Baye - Entretien du parcours arboricole . . . . .	38	74
Belleville sur Loire - Centrale nucléaire - Réalisation d'une étude d'après chantier . . . . .	61	86
Brinay - Tamnay en Bazois - Panneçot Limanton - Maintien de lignes de car S.N.C.F. - Vœu . . . . .		176
Budget 1981 - Cours d'eau, rivière l'Aron et fleuve la Loire. Participation au financement des travaux . . . . .	68	72
Budget 1981 de l'aéroport de Nevers - Fourchambault - Participation du département au déficit . . . . .	74	167

Budget primitif 1981 - Aide départementale à la construction . . . . .	75	98
Budget primitif 1981 - Crédits à inscrire au titre de l'aide départementale en faveur de la voirie communale . . . . .	71	168
Budget primitif 1981 - Foyer départemental de l'Enfance . . . . .	30	53
Budget primitif 1981 - Maison maternelle départementale de Garchizy . . . . .	29	51
Budget primitif 1981 - Schéma départemental de transports routiers . . . . .	69	38
Budget primitif 1981 - Service du Matériel . . . . .	5	33
Budget primitif de l'exercice 1981 - Dépenses d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale (Groupes I, II et III) . . . . .	24	132
Budget primitif de l'exercice 1981 - Voirie départementale . . . . .	64	102
Budget primitif pour 1981 - Aspects généraux du projet . . . . .	1	189
Budget primitif pour l'exercice 1981 - Transports routiers . . . . .	70	81
C		
Canal du Nivernais - Budget 1981 - Section concédée au département de la Nièvre - Exploitation - Entretien - Grosses réparations . . . . .	66	110
C.D. 13 - C.D. 200 à Chevenon - Aménagement d'un terrain au carrefour - Vœu . . . . .		174
C.D. 201 (Route de Tresnay) - R.N. 7 - Aménagement du carrefour . . . . .	108	85
Château Chinon - Demande de maintien des classes d'adaptation du niveau du second degré au collège . . . . .	17	58
Château Chinon - Subvention exceptionnelle demandée par la ville pour l'organisation de la course Paris - Nice . . . . .		173
Châtillon en Bazois - Demande de subvention d'équipement présentée par l'Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Education nationale . . . . .	93	126

Chaumeçon - Aménagement d'une base d'activités sportives et de pleine nature au lac . . . . .	80	45
Chauvigny Montmorillon - Centre de vacances de Sion sur Océan - Création du syndicat mixte de colonies de vacances - Département de la Nièvre . . . . .	9	122
Chevenon - C.D. 13 et C.D. 200 - Aménagement d'un terrain au carrefour - Vœu . . . . .		174
Chevenon - Implantation d'une cabine téléphonique sur le terrain de camping - Vœu . . . . .		177
C.N.I.F.O.P. à Saint Amand en Puisaye - Participation du département aux travaux de construction (2ème tranche) . . . . .	23	82
Corbigny (classes dyslexiques) - Service spécial hebdomadaire de transports d'élèves . . . . .	16	21
Coulanges les Nevers - Création d'un bureau postal . . . . .	115	28

D

Decize - La Machine - Exploitation du charbon dans la région . . . . .	107	159
Dijon - Ecole Normale - Participation aux dépenses de fonctionnement au titre des instituteurs de la Nièvre suivant les cours des centres de formation des professeurs d'enseignement général et des maîtres pour l'Enfance inadaptée - Participation aux dépenses de fonctionnement 1981 de l'Ecole Normale mixte de Nevers . . . . .	18	22
Dijon - Nevers - Amélioration des conditions de transport de voyageurs utilisant la liaison ferroviaire chaque fin de semaine - Vœu . . . . .		186

G

Garchizy - Maison maternelle départementale - Budget primitif 1981 . . . . .	29	51
Garchizy (Maison maternelle et Foyer de l'Enfance) - Examen de la situation de deux établissements départementaux . . . . .	31	138
Guérigny - Rattachement des habitants de Varennes Vauzelles à la Perception . . . . .	114	89

## I

Institut Pasteur à Paris - Participation du département à l'aménagement d'un bâtiment d'immunologie . . . . .	33	140
--	----	-----

## L

La Machine - Decize - Exploitation du charbon dans la région . . . . .	107	159
La Tuilerie - Entretien du parcours arboricole . . . . .	38	74
Le Guétin - Digoin - Restauration du canal latéral à la Loire . . . . .	67	96
Loire (la) - Fleuve - Budget 1981 - Participation au financement des travaux . . . . .	68	72
Luthenay Uxeloup - Digue bordant la Loire - Protection des terres . . . . .	109	97
Luzy - Création d'un poste destiné à l'enseignement de la musique au collège . . . . .	102	142

## M

Moulins Engilbert - Demande de personnel pour la subdivision de l'Equipement - Vœu . . . . .		173
Moulins Engilbert - Implantation d'un marché au cadran . . . . .	55	94

## N

Nevers - Aménagement du boulevard Ouest - Trémie de raccordement à la R.N. 7 . . . . .	65	131
Nevers - Charges financières du Centre de secours - Vœu . . . . .		172
Nevers - Dijon - Amélioration des conditions de transport de voyageurs utilisant la liaison ferroviaire chaque fin de semaine. Vœu . . . . .		186
Nevers - Ecole Normale mixte - Participation aux dépenses de fonctionnement 1981 - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Normale de Dijon au titre des instituteurs de la Nièvre suivant les cours des centres de formation des professeurs d'enseignement général et des maîtres pour l'Enfance inadaptée . . . . .	18	22

Nevers - Logement pour les sapeurs-pompiers professionnels - Vœu . . . . .		177
Nevers - Propositions budgétaires présentées au titre de l'année 1981 par le Centre d'information et d'orientation . . . . .	19	125
Nevers - Relogement de plusieurs services judiciaires dans l'immeuble domanial de la rue Gambetta . . . . .	7	89
Neuvy sur Loire - Subventions exceptionnelles sollicitées par la commune . . . . .	72	130
Nièvre - Etude hydraulique . . . . .	35	11
Nièvre - Projet de création d'un Centre d'initiation à l'environnement et d'animation en milieu rural . . . . .	37	70
Nièvre - Représentation du Conseil général au sein du Conseil d'administration de l'Association «Service de réservation» du relais départemental des gîtes ruraux de France et du tourisme vert (de la Nièvre) . . . . .	98	55

P

Panneçot - Limanton - Tamnay en Bazois - Brinay - Maintien de lignes de car S.N.C.F. - Vœu . . . . .		176
Paris - Nice - Subvention exceptionnelle demandée par la ville de Château Chinon pour l'organisation de la course - Vœu . . . . .		173
Péniche Aster - Fonctionnement au cours de l'année 1980 Propositions budgétaires 1981-1982 . . . . .		73
Plagny - Demande subvention exceptionnelle présentée par le Centre de formation professionnelle agricole . . . . .	88	29
Pougues les Eaux - Aménagement du parc Saint Léger . . . . .	118	160
Pougues les Eaux - Remise en état de deux courts de tennis du parc - Vœu . . . . .		175

R

R.N. 7 - C.D. 201 (Route de Tresnay). Aménagement du carrefour . . . . .	108	85
R.N. 7 - Trémie de raccordement - Aménagement du boulevard Ouest de Nevers . . . . .	65	131

## S

S.A.E.M.A.N. - Augmentation du capital social . . . . .	76	12
Sainte Bernadette du Banlay - Demande de classement de l'église . . . . .	104	29
S.A.T.E.S.E. - Construction d'un ensemble immobilier . . . . .	8	93
S.D.E.R.E.A. - Construction d'un ensemble immobilier . . . . .	8	93
Sion sur Océan - Centre de vacances - Création du syndicat mixte de colonies de vacances de Chauvigny Montmorillon - Département de la Nièvre . . . . .	9	122

## T

Tamnay en Bazois - Brinay - Panneçot Limanton - Maintien de lignes de car S.N.C.F. - Vœu . . . . .		176
---	--	-----

## U

Urzy - Implantation d'un établissement pour surhandicapés et arriérés profonds (projet Elisa) . . . . .	32	117
--	----	-----

## V

Varenes Vauzelles - Rattachement des habitants à la Perception de Guérigny . . . . .	114	89
---	-----	----